

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 À 09 H 30
(Convocation du 20 novembre 2020)

Aujourd'hui vendredi vingt-sept novembre deux mil-vingt à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCHINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCHINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Les dispositions exceptionnelles issues de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire s'appliquent à la présente séance. Il est notamment fait application des dispositions de l'article 6 relatives au calcul du quorum et aux pouvoirs.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 40

M. le Président Alain ANZIANI : Si vous voulez bien prendre place que l'on puisse commencer. La séance va être longue. Si tout le monde est prêt, on débute.

Merci d'être présents dans une configuration qui est tout à fait d'exception, et je remercie tous les groupes d'avoir accepté cette formule qui n'est pas idéale, mais qui nous est imposée par la situation sanitaire en sachant que chacun de vous dispose en principe de deux procurations.

Je voudrais également saluer Monsieur Éric ARDOUIN qui, aujourd'hui, va prendre ses fonctions à la ville de Toulouse et à la Métropole de Toulouse, et évidemment une nouvelle fois accueillir Michel VAYSSIÉ qui va prendre les fonctions de Directeur général des services de notre Métropole. Bonne trajectoire à l'un et bon accueil à l'autre.

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 25 SEPTEMBRE ET DU 23 OCTOBRE 2020 - ADOPTIONS

Dans l'ordre du jour, évidemment il y a des questions classiques : est-ce que vous avez des observations sur les procès-verbaux des deux derniers Conseils de Métropole ? Je n'en vois pas. Les procès-verbaux sont adoptés sans observations.

Est-ce que vous avez des observations sur les délégations qui sont données au Président ? Je n'en vois pas davantage.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Véronique FERREIRA sera notre secrétaire de séance et Patrick LABESSE le Secrétaire adjoint.

On peut commencer Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par rappeler les affaires groupées.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur Alain ANZIANI : affaires n°1 et 2, sachant que pour l'affaire 2 portant sur des désignations, les noms proposés sont ici sur la table,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°6, 8 et 9,
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaires n°13 et 15,

- ✓ Délégation de Monsieur Patrick LABESSE : affaires n°19 à 22,
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires n°25 à 33,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : affaires n°35 à 38,
- ✓ Délégation de Monsieur Bernard-Louis BLANC : affaire n°39,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaire n°42,
- ✓ Délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : affaires n°43 et 44,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaire n°46,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaires n°47 à 50 et 52 à 57 ainsi que 59 et 60,
- ✓ Délégation de Madame Claude MELLIER : affaire n°61,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaires n°63, 65 et 66,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaire n°68,
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : affaires n°70 à 74,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : affaires n°75, 76, 78, 80 et 81,
- ✓ Délégation de Madame Delphine JAMET : affaire n°82,
- ✓ Délégation de Monsieur Nordine GUENDEZ : affaire n°83,
- ✓ Délégation de Madame Isabelle RAMI : affaire n°84.

Je précise qu'en plus de l'affaire n°2, l'affaire n°16 porte sur des désignations, les noms sont également sur les tables. De même pour l'affaire 44, les noms ne sont pas sur table, mais sont déjà dans le Portail des Elus. Dans les affaires non regroupées dont nous parlerons tout à l'heure, il y a également des modifications sur table.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Il y a-t-il des observations sur ces délibérations ?
Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Monsieur le Président, mes chers collègues, pour la décision n°2 au titre du poste de Premier Vice-président, notre groupe propose Jacques MANGON pour la SPL (Société publique locale) La Fab.

M. Olivier ESCOTS : Concernant le vote sur les affaires groupées, le groupe communiste votera contre les délibérations 25 à 29, 32 et 33 sur les VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) et également contre la délibération 36 sur les ouvertures dominicales. Merci.

Mme Véronique FERREIRA : Monsieur le Président, une précision, car j'ai omis de citer l'affaire n°24 sur les créances irrécouvrables et les admissions en non-valeur qui fait également partie des affaires regroupées.

Mme Typhaine CORNACCHIARI : Merci. Au nom de Stéphanie ANFRAY sur l'affaire 36 : les ouvertures dominicales des commerces de détail, vote contre. Merci.

M. ANZIANI

(n°1) Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication

Communication effectuée

Mme BOST

(n°6) Programme ' Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature ' - GRADIGNAN - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Ville - Compte Rendu Financier 2019 (CRF)- Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°8) Lormont - Rue des Cavaillès - Cession d'un terrain métropolitain de 665 m2 environ - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°9) Blanquefort - Zone industrielle de Blanquefort - Instauration d'un Périmètre de Prise en Considération (PPC) - Décision - Approbation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°13) Projet partenarial d'aménagement Bordeaux Inno Campus - Opération d'aménagement BIC extra-rocade - Amélioration des franchissements tous modes de l'autoroute A63 - Conventions d'études et de travaux avec l'Etat - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°15) LE HAILLAN - Zone d'aménagement économique ' 5 Chemins ' - Compte rendu financier et d'activité (CRFA) 2019 - Approbation

Unanimité

M. LABESSE

(n°19) Association Halte à l'obsolescence Programmée (HOP) - Année 2020 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABESSE

(n°20) Appel à projet 2017-2020 métropolitain zéro déchet zéro gaspillage à destination des acteurs socio et solidaires - Année 2020 - subvention pour actions spécifiques - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABESSE

(n°21) Accompagnement des communes à la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABESSE

(n°22) Autorisation d'occupation temporaire de la décharge en post-exploitation de Bordeaux Labarde en vue d'autoriser la réalisation d'une centrale photovoltaïque - Avenant à la convention d'entretien relative à l'ancienne décharge de Labarde (annexe 7 de l'AOT) - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°24) Exercice 2020 - Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°25) BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition foncière et construction en VEFA de 28 logements collectifs locatifs, sis, rue du Tondu - Emprunts des types PLAI, PLUS et Booster d'un montant global de 3 922 391 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°26) BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition foncière et construction en VEFA de 130 logements collectifs locatifs étudiants ULS, sis, 39 cours Louis Fargues - Emprunts des types PLS et Booster d'un montant global de 3 426 100 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°27) BRUGES - SA d'HLM Noalis - Acquisition foncière et construction en VEFA de 2 logements collectifs locatifs, sis, Chemin de la Hutte - Emprunts des types PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 276 014 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°28) LE BOUSCAT - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et acquisition en ULS, dans le cadre d'une VEFA, de 9 logements collectifs locatifs, 295 avenue de la Libération Charles de Gaulle - Emprunt de type PLS d'un montant de 449 789 € à souscrire auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°29) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et acquisition en VEFA de 14 logements individuels locatifs, rue Jacques-Yves Cousteau, opération "Le Ricci" - Emprunts d'un montant total de 2 045 834 euros, des types PLAI, PLUS, PLS, CPLS, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°30) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 9 logements collectifs locatifs, ZAC Saint-Jean Belcier, lot 9.18, rue Amédée Saint-Germain - Emprunts d'un montant total de 1 540 066 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°31) BEGLES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 59 logements collectifs locatifs, Ecoquartier "Bel Air", Ilot 6.5, rue Louis Denis Mallet - Emprunts d'un montant total de 7 409 254 euros, des types PLAI, PLUS et PLS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°32) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, allée du Pont de la Pierre - Emprunts d'un montant total de 436 830 euros, de type PLS, auprès de La Banque Postale - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°33) ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 2 logements individuels locatifs, 34-36, rue de la Courrège - Emprunts d'un montant total de 242 737 euros, des types PLUS et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

M. GARNIER

(n°35) Subvention de Bordeaux Métropole à la Caisse sociale de développement local pour l'accompagnement des Très petites entreprises (TPE) - période 2020-21 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GARNIER

(n°36) Ouvertures dominicales des commerces de détail - avis conforme de Bordeaux Métropole sur les dérogations au repos dominical prévues par les communes pour l'année 2021 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame ANFRAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame LEPINE

Ne prend pas part au vote : Monsieur JABER

M. GARNIER

(n°37) Contrat de Codéveloppement CODEV 4 - Action de soutien au plan d'action communal en faveur du commerce de proximité - Subvention de Bordeaux Métropole à la commune du Bouscat - Subvention et convention 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GARNIER

(n°38) Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) Nouvelle-Aquitaine - Subvention de Bordeaux Métropole en 2020 dans le cadre de la création d'un partenariat en faveur du développement des entreprises sociales - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BLANC

(n°39) Eysines - 3 rue du Prado - Candidature pour l'acquisition d'un bien immobilier (maison d'habitation et hangar) en vue d'un projet de logements agricoles et de services collectifs agricoles - Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des Jalles - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°42) Bruges - Extension du cimetière communal - Participation de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°43) Programme pluriannuel de gestion 2021-2030 de la Jalle de Blanquefort - Dépôt d'une demande de déclaration d'intérêt général - Lancement de l'enquête publique - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°44) Désignation des représentants des usagers et des partenaires au Conseil d'exploitation de la Régie du service public de l'eau industrielle - Décision - Autorisation

Unanimité Désignations effectuées

Mme TERRAZA

(n°46) Mutualisation - Révisions du niveau de services 2019-2020 et remboursements entre communes et Bordeaux Métropole liés à la mutualisation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°47) Bassens - Projet de renouvellement urbain Quartier de l'avenir - Convention de subvention pour la réalisation de la restructuration des écoles Frédéric Chopin et Rosa Bonheur - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°48) Programmation 2020 des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité et des études dans les quartiers prioritaires et de veille - Participation de Bordeaux Métropole - Contrat de ville métropolitain - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°49) Bordeaux Métropole - Reconduction d'une tarification exceptionnelle des aires d'accueil des gens du voyages durant la période hivernale - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°50) Projet de requalification des quartiers anciens dégradés de "Bordeaux Re Centres" - Projet de création d'un hôtel d'entreprise rue Causserouge - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°52) Floirac - Renouvellement urbain du quartier Dravemont - Avenant 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage ville de Floirac / Bordeaux Métropole concernant la réalisation de la place Allende - Dispositions financières et calendrier de remboursement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°53) Renouvellement urbain des quartiers Palmer / Saraillère / 8 mai 45 et Joliot-Curie à Cenon - Convention avec la Ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - portage financier de l'opération - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°54) Renouvellement urbain du quartier de l'avenir à Bassens - convention avec la Ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - portage financier de l'opération - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°55) Renouvellement urbain du quartier Carriet à Lormont - Convention avec la Ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - Portage financier de l'opération - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°56) Renouvellement urbain des quartiers Dravemont et Joliot Curie à Floirac - convention avec la Ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - portage financier de l'opération - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°57) Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) - Nouveau règlement d'intervention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°59) Projet de requalification des quartiers anciens dégradés de "Bordeaux Re Centres" - Projet de réhabilitation de la crèche des douves - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°60) Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens - Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - Instauration d'une Taxe d'aménagement à taux majoré (TAM) - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme MELLIER

(n°61) Bruges - Création d'un pont rail piéton/cyclable avenue d'Aquitaine - Convention de financement des travaux SNCF Réseau - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°63) Commune de Lormont - Intervention au titre du règlement d'intervention "sport" - Avenant à la convention entre Bordeaux Métropole et la Ville de Lormont - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°65) Nuit des bibliothèques - Année 2020 - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°66) Coupe du monde de rugby France 2023 - Conditions d'accueil de l'évènement sur le territoire - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°68) Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation des rapports annuels du délégant, des délégataires et de la régie - Activité stationnement et exploitation du service public de la fourrière - Année 2019 - Information

Communication effectuée

Mme KISS

(n°70) Projet de voirie sur Lormont - 55 000 ha - Voie verte le long des berges de Garonne et itinéraire REVE - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

Mme KISS

(n°71) Eysines - Carrefour Cantinolle - Avenue du Médoc - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Approbation

Unanimité

Mme KISS

(n°72) Eysines - Requalification de l'allée du Poujeau - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°73) Mérignac - Aménagement des accès au futur collège de Beutre et aux équipements sportifs - Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°74) Bordeaux - Aménagement du parvis du collège Galin et avenue Marcel Dassault - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°75) Association "Atelier des Bains Douches" - Année 2020 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°76) Groupement d'intérêt public Grand projet de villes (GIP-GPV) - Parc des Coteaux - Plan de gestion intercommunal : animation et valorisation de la démarche en matière de communication - Ecopaturage intercommunal - Contrats de co-développement 2018-2020 - Subvention d'investissement - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°78) Bruges - Acquisition d'un ensemble de parcelles (terre agricole et cheminements) sur le secteur de Labatut- PEANP des Jalles - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°80) Association Ecosite du Bourgaillh - Année 2020 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°81) SEPANSO - Année 2020 - Subvention exceptionnelle de fonctionnement pour la mise en sécurité des employés de la Réserve naturelle nationale (RNN) des Marais de Bruges - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JAMET

(n°82) Rapport d'activité Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2019 - Information

Communication effectuée

M. GUENDEZ

(n°83) Convention de partenariat pour l'animation du "Club de la mobilité" par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Bordeaux Gironde et Bordeaux Métropole - Convention de partenariat - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme RAMI

(n°84) Subvention de fonctionnement, complément de bourse et mise à disposition - Association Unis-Cité 2020/2021 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme Véronique FERREIRA : Bien. Je vais appeler maintenant les affaires dégroupées sachant que l'on ne va pas forcément les prendre dans l'ordre de l'ordre du jour si vous l'acceptez.

Affaire n°34 : « Plan de soutien à l'économie de proximité », présentée par Monsieur GARNIER, sachant que vous avez une version modifiée sur table. Je vous remercie de noter qu'à chaque fois qu'il y a des versions modifiées sur table, que ce soit pour cette délibération ou pour une autre, pour les collègues qui n'ont pas pu être là, bien évidemment, seront remises aux groupes afin que chacun puisse en avoir connaissance.

Affaires non regroupées :

M. GARNIER

(n°34) Plan de soutien à l'économie de proximité - Dispositifs Subventions - Conventions - Décision - Autorisation

M. Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Je tiens d'abord à remercier Alain GARNIER qui, avec Stéphane DELPEYRAT et avec tous nos services, ont beaucoup travaillé depuis quelques semaines. Merci pour l'ampleur de cette tâche et l'ambition aussi de notre plan. Alain GARNIER l'a détaillé, au total, on aboutit à 80 millions. Mais dans les 80 millions, il y a 50 millions de commande publique qui est essentielle pour soutenir l'activité. C'est vraiment un plan à la fois ambitieux et important, qui correspond aux besoins. On peut toujours mieux faire, mais en l'espèce, il faut savoir s'adapter. Je vois ce que propose le Gouvernement, c'est solide, sérieux et ambitieux aussi. Mais le Gouvernement évolue parfois, de semaine en semaine, et c'est bien normal, il s'adapte à la situation. Je crois que nous devons aussi nous adapter à la situation.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Alors qu'au mois d'avril, nous avons lancé un plan de soutien auprès des acteurs économiques de la Métropole en associant, je vous le rappelle, chaque semaine tous les membres du Bureau, vous avez fait le choix, Monsieur le Président, en cette période encore plus cruciale que la première, de travailler seul ou pour le moins dans une cogestion partisane.

Nous allons vous donner notre avis sur ce plan. Nicolas FLORIAN complétera mon propos dans quelques instants vraisemblablement.

Tout d'abord, notre avis sur la méthode de fabrication dont le fil conducteur semble être le secret de fabrication finalement. En effet, vous avez présenté à la presse ce plan avec précision, forts détails de chiffres, le vendredi 13 novembre. Alors que la présentation en Conférence des Maires, la veille, était restée beaucoup plus sobre et minimaliste. Le plus étonnant quand même, c'est qu'en Commission Emploi et développement économique trois jours avant, le 9 novembre, le Vice-président en charge ne semblait pas avoir beaucoup d'éléments, puisqu'il disait : « Il est impératif de travailler en concertation avec les autres acteurs. Il ne faut pas se précipiter, car l'aide d'urgence de l'État devrait bien fonctionner. » Étonnant !

« Le deuxième volet de l'État semble plus important et pertinent que le premier. En effet, la réflexion se fait avec les chambres consulaires, les associations de commerçants et de restaurateurs. Ils sont en train de finaliser et effectuent en ce moment même différents allers-retours avec tous les partenaires. Les éléments seront fournis rapidement ». Pour un discours relativement creux, on ne fait pas beaucoup mieux, annonçant tout de même qu'une Commission exceptionnelle portant sur l'étude du nouveau fonds de soutien devait se tenir entre le 16 et le 20 novembre. Cette Commission se tenait 3 jours avant votre annonce, Monsieur le Président, je veux le rappeler tout de même.

Cette Commission exceptionnelle s'est bien tenue le 18 novembre - j'en ai également sous les yeux quelques éléments - sous la présidence du Vice-président en charge de l'ESS (Économie sociale et solidaire), rappelant que de nombreuses mesures du fonds ont été présentées lors de la Conférence des Maires et lors des dernières Commissions. Ce n'est pas tout à fait exact, la Commission précédente n'avait pas d'éléments manifestement, le Président n'en a pas donné. Disant ensuite : « Effectivement, le dossier est paru dans la presse, vous le connaissez, avez-vous des questions ? » Je trouve quand même que c'est un mépris total vis-à-vis des élus qui se sont déplacés, d'être traités de la sorte. Le mépris, on le retrouve quelques lignes après. Quand le même auteur, si j'ose dire, nous dit : « Nous essayons de nous coordonner pour éviter que certaines entreprises ne se positionnent sur de la chasse à la prime. » « De la chasse à la prime » parlant des entreprises, quel mépris ! Nous ne sommes plus ici dans le secret, mais on tombe vraiment dans le mépris.

Deuxièmement, sur le contenu, je serai relativement court parce que Nicolas FLORIAN va y revenir, quelques éléments simplement. Ce plan est discutable et manque totalement d'ambition pour ce qui nous concerne. Le fonds de soutien à la trésorerie, on annonce 10 millions, en fait c'est 3. On le sait bien puisqu'il reste 7 millions sur le dossier précédent. Le fonds d'aide d'urgence à la digitalisation des commerces, 6,2 millions sur présentation de facture d'achat de matériels. Je crois que vous faites fausse route, ce n'est pas du tout l'attente, mais vraiment pas du tout la demande des commerçants. Beaucoup d'entre eux - je vous le rappelle, 62 % précisément - attendent essentiellement un accompagnement et une formation dans le numérique, pas un remboursement de matériels qu'ils auraient déjà.

Le différé de paiement de la taxe de séjour à hauteur de 2,7 millions, très bien, mais ce n'est qu'un différé. Cette taxe restera due bien sûr, et sera payée évidemment.

Le soutien aux ménages les plus modestes pour 5,2 millions. Je vous ai interrogé, Monsieur le Président, il y a quelques jours. Passer par la CAF (Caisse d'allocations familiales), je me demandais si c'était une bonne idée. On ne peut pas à la fois - même si sur le fond, je comprends, mais c'est sur la forme - dire que l'État nous assassine en quelque sorte en baissant nos subventions, nos dotations globales de fonctionnement aussi bien dans nos villes qu'à la Métropole, année après année, et en même temps redonner de l'argent à la CAF qui en fait, est l'État. Je trouve que ce n'est pas tout à fait cohérent, même si sur le fond, encore une fois, l'aide aux familles me semble bien sûr une bonne chose.

Quant au Plan de relance pour la commande publique, Nicolas FLORIAN vous en parlera. Je lui laisse le choix de ceci.

Finalement, ce contenu est quand même décevant. Il aura fallu plus de 4 mois pour le finaliser alors que nous avons tous ensemble au printemps mis moins de 2 mois pour construire le premier. C'est malgré tout un plan de soutien que nous voterons avec tous ses défauts, bien sûr. C'est un plan de relance qui manque de souffle et de perspective. En revanche, c'est un vrai plan de communication avec une plaquette en quadrichromie et photo du Président. Il n'y en avait pas au printemps, je vous le rappelle, pas plus que la plaquette actuelle de la Région.

Pour conclure, il y a des moyens très efficaces pour aider certains commerçants, sans aucune communication ni affichage, c'est de relancer entre autres au plus vite la CIA (la Commission d'indemnisation amiable). À force de vous le demander et de vous le redemander, c'est chose faite puisqu'elle va se réunir le 1^{er} décembre. Cela n'a pas été sans mal et j'y ai mis du mien pour qu'elle ait lieu.

Je vous rappelle que nous avons voté, en juillet, le principe de payer de suite et en une seule fois les 20 % retenus pour chaque dossier qui a reçu une indemnisation à hauteur de 80 %. Je vous ai redemandé, il y a quelques jours, de faire en sorte que la prochaine CIA intègre dans son règlement intérieur cette nouvelle donne, de manière à ce que tous ces commerçants, en une seule fois, retrouvent ces 20 %. Pour certains, cela fait une jolie somme, et ce n'est pas de l'affichage, ce n'est pas de la communication, c'est du savoir-faire et c'est du faire tout de suite. Je n'ai malheureusement pas reçu de réponse de votre part, j'espère qu'elle est positive malgré tout. Merci pour votre attention, mes chers collègues, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais au nom du groupe Renouveau Bordeaux Métropole d'abord dire que l'on est naturellement favorable à la mobilisation de la Métropole pour soutenir nos entreprises, nos commerces et *in fine* nos emplois. Nous vous avons suffisamment interrogés et interpellés pour ne pas nous féliciter, ce matin, de l'examen aujourd'hui d'un plan de relance substantiel. Mais permettez-moi de me joindre aux propos à l'instant de Patrick BOBET pour regretter la façon dont tout cela s'est déroulé. Je dois dire que l'on a souhaité être force de propositions, interpellier dans les Commissions en charge de l'économie comme en Commission des finances régulièrement en disant : « On en est où de ce plan ? » « Quand est-ce que l'on en discute ? », et effectivement, on nous a dit : « Ne vous inquiétez pas, on va y arriver, vous allez être associés. »

Je dois dire qu'alors même que nous avons reçu la convocation pour une Commission réunie, Finances et Économie, découvrir trois jours avant qu'elle soit présentée dans le détail - pas les grandes lignes, dans le détail - ce plan, je dois dire que pour les Conseillers métropolitains que nous sommes, c'est assez choquant.

Je dois dire également, pour avoir assisté à ces deux Commissions, le fait que l'on nous fasse l'exégèse dans le dossier de presse, c'est quand même donner peu de cas au rôle du Conseiller métropolitain, et donc *in fine* au rôle des Commissions qui sont pour beaucoup d'entre nous un lieu où on peut travailler, échanger et proposer. Et d'autant plus quand même que nous examinons en Commission la moindre délibération pour des centaines d'euros, des fois des milliers d'euros, et à un moment, il y a un train à 80 millions d'euros qui passe, et on ne le voit pas. Je trouve qu'en termes de méthode, ce n'est absolument pas acceptable.

Je voudrais néanmoins que l'on puisse repartir d'un bon pied et vous faire une proposition. J'ai également quelques interrogations. La première proposition, c'est que je souhaiterais que, d'ores et déjà, en amont de chaque Commission Développement économique et Finances, soit en premier point à l'ordre du jour abordé l'état d'avancement de dépenses de ce plan de soutien. Combien d'argent a été décaissé ? Combien d'entreprises sont concernées ? Que ces données soient rendues publiques.

D'autre part, nous avons quelques interrogations sur ce plan. La première interrogation, c'est sur l'utilisation du chèque, du soutien à la dépense. Le passage par la Caisse d'allocations familiales ne me pose pas de problème de principe, ce n'est pas de l'argent que l'on redonnerait à l'État, c'est surtout l'impact sur le territoire. Je pensais que nous souhaitions soutenir la dépense locale en essayant de la flécher vers les commerces locaux. Et je comprends qu'avec ce type de dispositif, on renonce un peu à avoir un chèque utilisable directement dans nos commerces. Peut-être est-ce impossible juridiquement, mais pourriez-vous revenir sur la façon de maximiser l'effet de ce soutien à la demande sur nos commerces.

Le deuxième sujet, je pense que l'on aurait pu viser à avoir une seule plateforme de digitalisation. J'ai bien compris, Monsieur GARNIER, qu'il y avait initiative des villes, une initiative de la Métropole et une initiative, faut-il le dire, de la Région aussi sur ce sujet-là qui a lancé un appel à manifestation d'intérêt. Voilà pour nos remarques. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous savons tous que la crise sanitaire du COVID et sa sœur jumelle économique vont impacter lourdement notre pays. Il est difficile, aujourd'hui, d'estimer réellement cet impact, mais les premiers signes sont

pour le moins très inquiétants. Pour notre économie, pour notre population, il y aura un avant et un après-crise qui risquent de remodeler en profondeur notre société et nos villes.

Le second confinement va achever le désastre social pour un nombre très important de personnes et d'entreprises. La vitalité des territoires va être durement impactée par la fermeture des petits commerces qui ne résisteront pas. Toute la culture vivante est mortellement touchée. Sur les 2 milliards annoncés par le Gouvernement, à peine 300 millions iront réellement vers les arts vivants. Les conditions d'exercice de la profession, avec l'impossibilité de bénéficier du statut d'intermittent, faute d'heures travaillées, ne feront qu'ajouter aux difficultés. Nous connaissons tous ces risques qui sont devant nous. Nous savons aussi que dans les phases de crise, ce sont les plus gros qui finissent par manger tout le gâteau, accélérant les phases de concentration. Le plan qui nous est présenté, que nous voterons, est un plan d'urgence qui distribue un filet d'aides aux plus fragiles afin qu'ils ne chutent pas trop vite. Mais nous sommes face à des questions de première importance pour le devenir de notre agglomération.

Les questions que nous avons désormais à travailler sont nombreuses. Que mettrons-nous en place de structurant, qui va permettre de soutenir dans les deux années qui viennent les TPE-PME (Très petites entreprises – Petites et moyennes entreprises) et les salariés afin qu'ils restent en emploi ? Que mettrons-nous en place pour assurer le retour à l'emploi des chômeurs de la COVID et éviter qu'ils s'enferment dans le chômage ? Que mettrons-nous en place pour refaire vivre la culture ?

Les réponses que nous apportons aujourd'hui sont une première marche, mais elles restent sans doute très insuffisantes. Notre Etablissement ne peut en effet se contenter d'être juste un accompagnateur. Il doit devenir un organisateur structurant, en partant des besoins qui s'expriment sur notre territoire. Nous devons, à notre sens, nous saisir de toutes les questions, notamment celles de la formation des salariés et des financements. Nous devons, en lien avec nos partenaires institutionnels, aider nos PME à mettre massivement leurs salariés en formation, en construisant les plans de formation adaptés et en aidant par des financements massifs sous contrôle. Sur la culture, la question de la commande publique aux artistes peut être une réponse pertinente, en la travaillant avec les acteurs, mais également les usagers et de ce fait, construire un nouveau modèle culturel.

Voici quelques pistes de travail, à notre sens, nécessaires que nous devons désormais approfondir collectivement. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Quelques observations en réponse aux observations qui ont été formulées.

D'abord quelques points factuels ; non, on ne donne pas de l'argent à l'État, en passant par la CAF. Cette aide est versée aux familles qui vont en être bénéficiaires dont 74 % de personnes isolées, 25 % d'étudiants dont on sait aujourd'hui, qu'ils rencontrent de grandes difficultés et les frais de gestion sont extrêmement faibles parce que, pour un montant de plus de 5 millions d'euros d'aides, on verse 5 000 euros à la CAF. Vous en conviendrez, c'est tout à fait modeste. Donc, je ne pense pas que l'on puisse dire cela.

Sur le reste, j'entends, bien entendu, que nous aimerions les uns et les autres pouvoir avoir plus de temps pour la concertation et le débat, mais rappeler au Président BOBET que non, ce n'est pas 4 mois. Nous avons appris qu'il y aurait un second confinement le 28 octobre, il a commencé le 29, et la date des Commissions réunies, pendant laquelle nous avons pu débattre

de ce plan, c'était le 18 novembre. D'ailleurs, j'observe que tout le monde votera ce plan, ce qui veut dire qu'il n'est peut-être pas aussi mauvais que l'on a pu l'entendre à l'instant. Il nous fallait faire vite et, rappelons-le, dans des circonstances un peu particulières. Je ne fais pas allusion au confinement, mais au fait que la Métropole doit agir aussi en fonction des décisions qui sont celles de l'État d'une part, et de la Région d'autre part, puisque nous intervenons par délégation du Conseil régional. La Région elle-même a arrêté son dispositif le lundi précédant la réunion des Commissions réunies. Quant à l'État, vous l'avez observé, ce n'est pas toujours d'une clarté cristalline, et il y a parfois des éléments qui restent à préciser.

Je sais bien que Monsieur CAZENAVE a du mal à saisir que nous agissons par délégation de la Région, mais c'est pourtant vrai. Il nous faut quand même avoir ces éléments-là avant de pouvoir présenter un plan à qui que ce soit. Je suis désolé, mais la loi est ainsi faite. Comme vous avez des relations, si vous souhaitez la faire évoluer, il n'y a pas de difficultés.

Nous avons dû intervenir dans ce contexte, et je crois que ce plan est efficace. C'est vrai que nous avons indiqué que le plan de l'État l'était aussi, beaucoup plus d'ailleurs que lors du premier confinement, ce qui prouve que l'on n'intervient pas du tout dans un esprit polémique ou politicien. Je rappelle que les mesures qui ont été prises par l'État l'ont été de manière à la fois efficace et beaucoup plus large que la première fois, mais nous, nous intervenons en troisième rang, je le rappelle, après l'État et après la Région. Et il nous appartenait de regarder ce que nous pouvions faire pour qu'en tirant les leçons aussi du premier plan et du premier confinement, toute une série d'entreprises qui avaient échappé au dispositif parce qu'elles n'étaient pas dans le bon code NAF (Nomenclature d'activité française), parce qu'elles n'avaient pas la bonne taille, parce qu'elles ne pouvaient justifier d'un chiffre d'affaires à la date demandée, etc. Tout cela a été pris en compte, ce qui fait que nous avons considérablement resserré les mailles du filet afin que personne ne reste de côté.

Quant à votre demande de vous donner les éléments de consommation du plan au fur et à mesure, il n'y a aucune difficulté, mais ne faisons pas comme s'il n'y avait pas eu un deuxième confinement annoncé brutalement fin octobre. On n'a pas eu 4 mois à imaginer quelque chose dont nous ne connaissions rien au mois de septembre. Il faut quand même être un peu raisonnable. On a eu 18 jours pour produire ce plan. Je conviens que la concertation s'en est ressentie, certes, mais il y a quand même eu une séance des Commissions réunies.

Quant au fait que le Président s'exprime, je crois que c'était aussi le cas dans les mandats précédents, et je ne vois pas bien quelle est la difficulté. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qui a pu être dit sur la forme, la concertation, mais Stéphane DELPEYRAT me donne l'occasion de rappeler quand même que, dès le 23 octobre, avant même l'annonce d'un nouveau confinement par le Président de la République, dans cette même enceinte, ou à côté, vous nous aviez présenté, avec quelques interventions de l'exécutif, ce que pourrait être non pas un plan vis-à-vis d'un nouveau confinement, mais ce que serait la mise en œuvre d'un plan de soutien et de relance assis sur le premier confinement que l'on avait vécu. Ce n'est pas au soir de l'annonce du confinement que l'on a redécouvert qu'il y avait une grande difficulté pour nos entreprises, nos commerçants sur notre territoire.

Sur le fond, je vais plutôt pointer ce qui est à nos yeux des mesures un peu moins ambitieuses que ce que vous aviez d'ailleurs vous-même affiché le 23 octobre. On reprendra le PV (Procès-verbal). Je me souviens de grandes déclarations des uns et des autres sur le volontarisme de

l'agglomération. Pointer peut-être un manque d'ambition ou en tout cas un manque de moyens, même si je ne vais pas rentrer dans une comptabilité de deniers, et puis pointer aussi un certain nombre d'erreurs structurelles sur des cibles ou des destinations d'un certain nombre de vos aides qui, à notre avis, ne produiront pas des effets.

Sur le fonds aux petites entreprises sur notre territoire, nous regrettons, par exemple, que vous ayez repris un plancher ou un plafond – cela dépend comment on voit les choses - de perte de chiffre d'affaires qui, à notre avis, va nous conduire à une mauvaise utilisation de ce fonds. Souvenez-vous que sur le premier fonds qui avait été mis en œuvre, en avril, les 6,5 millions qui restent en reliquat, l'une des principales difficultés pour l'utilisation de ce fonds, c'est que beaucoup de récipiendaires potentiels considéraient que le niveau demandé de perte de chiffres d'affaires était trop bas pour pouvoir y prétendre. Et là, vous reprenez un plafond à 30 % alors que nous considérons qu'il aurait fallu relever la barre pour ouvrir au plus grand nombre cette aide potentielle. Là-dessus, on trouve que c'est trop contraignant et que cela prive beaucoup d'entreprises par un plafond trop élevé d'aides potentielles.

Sur le numérique, et c'est là où je parle plutôt d'erreurs structurelles ou de destination, et Patrick BOBET l'a esquissé, il ne s'agit pas aujourd'hui simplement de doter en matériels informatiques nos différentes entreprises, notamment nos commerçants. Il s'agit aujourd'hui de leur proposer un usage. Il y a peut-être une confusion qui est faite - excusez l'expression, elle est peut-être un peu triviale - entre le tuyau et la molécule. Le tuyau, aujourd'hui, je ne crois pas que ce soit la difficulté. C'est l'usage de ce que vous aviez nommé - et j'étais intervenu là-dessus le 23 octobre - l'avenir du commerce digital, numérique, on appelle cela comment, mais c'est la vitrine numérique. Qu'est-ce que c'est que la vitrine numérique aujourd'hui ? L'argent qui va y être consacré, les 6,2 millions vont prendre le risque d'être dispersés, d'être saupoudrés plutôt que d'avoir une action puissante. On aurait pu imaginer que cet argent, ou en tout cas une grosse partie, soit dédié à un prestataire extérieur et c'était en ce sens d'ailleurs que je vous avais proposé en octobre de vous rapprocher de la French Tech, d'avoir un prestataire qui aille vers une véritable politique de *marketplace*, de *click and collect* - on appelle cela comme on veut - mais une vraie volonté de transition et d'aller vers de la vitrine numérique. Aujourd'hui, vous avez fait le choix d'une forme de saupoudrage qui va diluer l'intérêt de cette action.

Autre élément, la commande publique. Je me souviens des échanges que nous avons eus dans cette même enceinte sur *quid* d'un *small business act*, *quid* d'une territorialisation, *quid* de la notion d'empreinte carbone, de transition. Aujourd'hui, tout cela n'est pas très clair. On nous annonce 50 millions là où la puissance de la commande publique d'un établissement comme le nôtre devrait pouvoir nous permettre de quasiment doubler cette somme, mais au-delà, et c'est en ce sens où je vous le disais tout à l'heure - je ne voulais pas rentrer dans une discussion de comptabilité de deniers - c'est de savoir ce que l'on propose, sur quel type de marché ? Est-ce que c'est de l'allotissement ? Est-ce que c'est sur tels travaux ? Est-ce que c'est sur d'autres orientations que l'on fait appel à la commande publique ? Tout cela n'est pas assez ambitieux ou en tout cas n'est pas assez expliqué. Cela a été dit par les uns et les autres. On redoute une forme de compétition entre les « Bordeaux So local », les « Ma ville Mon shopping », et qu'il n'y ait pas eu une volonté de mutualisation. Je ne parle pas de centralisation, mais de mutualisation afin qu'il n'y ait pas cet effet barrière, cet effet frontière entre les différentes communes, et que l'on soit dans une vraie logique d'agglomération sur ces questions de commerce.

Autre regret que nous exprimons, c'est qu'à aucun moment, dans le document qui nous a été présenté, on parle de filière industrielle. J'entends Monsieur ESCOTS qui nous dit : « Attention, les gros vont tout manger. » Aujourd'hui, notamment la filière aéronautique, ce sont 30 000 emplois sur notre territoire. Que fait-on pour eux ? Comment les accompagne-t-on ? Il ne s'agit pas de se substituer à l'État, mais quelle est notre action d'accompagnement pour les plus pourvoyeurs d'emplois sur notre territoire ? Qu'est-ce qui est fait au niveau de la viticulture ?

Sur le tourisme, qu'il soit d'affaire ou ludique, il n'y a pas un mot. Pas un mot sur ce qui aurait pu être un vrai plan de rebond avec une vraie transition industrielle et économique. À aucun moment, on ne parle d'hydrogène, de transition, de renouvellement énergétique. Et cela, on le regrette fortement.

Autre élément de critique que l'on peut apporter, c'est sur cette notion de soutien à la consommation par le biais du consommateur. On considère collectivement que s'il est opportun de s'adresser aux destinataires par le biais de la CAF, c'est la destination qui sera faite de cet argent qui risque de ne pas être au rendez-vous. Il y a une forme de confusion entre ce qui relève d'une aide sociale... Aujourd'hui, les gens dans la plus grande précarité, quelle est leur difficulté ? C'est le loyer. C'est la dette d'énergie. Ce n'est peut-être pas la consommation auprès de commerces. C'est bien d'avoir fait cette action. Elle aurait pu relever d'ailleurs, et elle pourrait relever de quelque chose de plus collégial avec les CCAS (Centres communaux d'action sociale) et tous les dispositifs de lutte contre les précarités dans les villes, mais on pense que vous vous trompez dans la destination et l'usage qui sera fait de ces 5,2 millions.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur FLORIAN, il y a un temps de parole, ce serait bien de le respecter également. Pour être percutant, il vaut mieux être bref. Plus vous êtes long, moins vous êtes percutant.

M. Nicolas FLORIAN : Tout à fait. Mais enfin, c'est un sujet important quand même.

Nous proposons qu'il y ait un autre dispositif qui ne soit pas concurrent, mais parallèle, avec de vrais chèques à destination de tous les foyers de la Métropole et une obligation de les faire valoir dans nos commerces plutôt que sur d'autres destinations.

Une proposition que nous formulons aussi, c'est d'aller vers le levier fiscal. Nous proposerons que l'on s'engage vers une baisse de 5 points de la CFE (Cotisation foncière des entreprises) pour toutes les entreprises du territoire. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes nous le propose régulièrement.

Enfin, dès maintenant, il faut aussi avoir un nouveau plan très dédié aux restaurateurs, aux bars, tous les lieux de consommation qui vont rester fermés jusqu'au 20 janvier, et pareil au même titre que les salles de sport et un certain nombre d'activités.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais être extrêmement bref. Juste une information par rapport à l'hydrogène. Vous savez combien j'y suis sensible, et combien de fois je suis intervenu ici. Il y a une difficulté qui ne vient pas d'ici. J'ai interrogé l'autre jour Olivier DUSSOPT qui était auditionné par notre groupe au Sénat. Beaucoup d'entreprises locales, grandes entreprises, ENGIE, AIR LIQUIDE, LA LYONNAISE, le CEA, ont déposé des dossiers. Le problème, c'est que ces dossiers passent tous par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Les entreprises m'ont dit récemment que cela fait 8 mois qu'ils ont déposé leur dossier et qu'ils sont dans l'attente d'une réponse. L'Etat doit en prendre conscience, et c'est ce qu'a dit Olivier DUSSOPT, les agences sont devenues presque des Etats dans l'Etat, et il est temps que l'État reprenne la décision parce qu'il y a des dossiers urgents qu'il faut accélérer. Voilà pour le dossier hydrogène.

Le reste est juste une information très courte pour ma satisfaction personnelle. Dans l'axe 2 sur les activités éligibles, j'ai vu qu'elles sont toutes au pluriel et le Code NAF 9312-z - je vous avouerai que je ne me suis pas plongé sur ce que comprend ce code – mais « Club de sport » est mis au singulier. Je ne pense pas qu'il s'agisse du Club des Girondins. Est-ce que dans l'appellation « Club de sport » au singulier, s'agit-il d'une faute de frappe ? Je le comprendrai. Est-ce qu'il s'agit d'associations, du monde sportif, des clubs de remise en forme ? Voilà, ma demande de précision par rapport à cela.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous pouvez le mettre au pluriel.

Alain CAZABONNE : Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Véronique FERREIRA.

Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président, très rapidement je voudrais revenir juste sur trois points.

D'abord sur « Est-ce que l'on peut présenter avant chaque commission l'état de consommation du plan ? ». Bien sûr, cela me paraît une évidence, Monsieur DELPEYRAT l'a rappelée tout à l'heure.

Je voudrais revenir sur la question de la digitalisation des commerces, exprimer juste un témoignage de ce qui peut se passer dans des commerces de périphérie. On a des petits commerçants qui ont déjà, soit acheté la tablette, le matériel, soit, et c'est le plus important, fait appel à une prestation de service parce qu'ils n'avaient pas la compétence, la connaissance, le temps. On peut toujours se lancer dans de très grandes idées de grande digitalisation générale sauf que, ce que j'apprécie dans ce plan, c'est qu'il répond à un besoin. Ces entreprises ont déjà dépensé de l'argent alors qu'il n'y avait pas de recettes, et justement on va vers elles de façon très concrète. Dans les étages qu'a rappelés Monsieur DELPEYRAT tout à l'heure, État-Région-Métropole, on n'essaie pas de faire un doublon sur de grands plans généraux à l'économie ou je ne sais quoi, mais on essaie tout simplement de regarder ce que les gens ont déjà dépensé, qui leur font mal, encore plus financièrement que ce qu'ils ont déjà, et on va là-dessus. Je voulais simplement témoigner là-dessus.

Sur la question de relance par la consommation, sur l'idée d'aider à amener des clients, j'avoue que je suis un peu choquée par la phrase : « Les gens qui sont en difficulté, ils n'ont pas de problème d'argent pour aller dans les commerces, mais pour payer leurs loyers. » Justement, en plus d'avoir des difficultés d'argent pour payer les loyers, je ne trouve pas tout à fait absurde que l'on fasse une relance à la consommation pour ces personnes qui, à un moment, ont un besoin de consommation autre que de payer le loyer, surtout qu'en plus on ne leur propose pas la lune. On leur propose simplement une aide à la consommation, ce qui va aider les commerces. Pour les commerces de proximité, on essaie de les cibler à tout prix, on sait très bien que juridiquement on est bloqué. Plutôt que d'être bloqués, je préfère que l'on propose une relance à la consommation pour ces personnes-là plutôt que rien du tout. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Quelques mots, à mon tour, avant de redonner la parole à Alain GARNIER. Je suis un peu déçu par les interventions. Pourquoi ? Quel est l'objet de tout cela ? L'objet de notre délibération, c'est de savoir comment on sauve des emplois, comment on évite des fermetures d'entreprises, comment on permet à des gens de continuer à vivre, et finalement, qu'est-ce que vous faites pour un certain nombre d'entre nous ? Du très grand classique politicien, c'est-à-dire « Trop de communications, Monsieur le Président, et pas assez d'ambitions ». Mais franchement, cela fait des décennies que l'on entend cela. Si c'est le Gouvernement qui le propose, on va également avoir les mêmes observations dans toutes les assemblées. Il faut quand même, faire preuve de plus d'esprit de responsabilité et de créativité. Je crois que l'instant le permet. Trop de communications, mais sincèrement, qui ici dans cette salle, peut dire que nul n'avait communiqué avant, que les instances différentes aient été réunies, mais c'est une constante de la Communauté urbaine de Bordeaux, et cela a été une constante également de Bordeaux Métropole.

J'observe d'ailleurs que lorsque l'on a eu un épisode, dans la première vague, sur les masques, comment beaucoup d'entre nous ont découvert que finalement, la Métropole allait fournir des masques à Bordeaux, parce qu'au début c'était uniquement à Bordeaux ? Par un article de presse. Je me rappelle avoir lu cela le matin : « Finalement, le Président de la Métropole et le Maire de Bordeaux se sont réunis, tard dans la soirée, pour décider que l'on allait fournir des masques ». Ce n'était prévu qu'à Bordeaux. C'est à ce moment-là, et uniquement à ce moment-là, que je suis intervenu pour dire que tout cela pouvait relever aussi d'une réflexion en Bureau, et je remercie le Président à ce moment-là, effectivement, d'avoir organisé des Bureaux très fréquents. Ce furent des Bureaux très sérieux avec beaucoup de matières. Mais la communication avait évidemment devancé cette période de concertation avec les élus. Franchement, ne faites pas un mauvais procès sur de la communication.

Sur le manque d'ambition, là aussi, c'est quand même l'alpha et l'oméga de toute opposition de le dire, mais vous devriez être un peu plus que de l'opposition. Vous êtes des maires, et nous avons tous notre expérience. Franchement dire que ce plan n'a pas d'ambition. Il n'a peut-être pas votre ambition, mais il a de l'ambition. Un plan à 80 millions d'euros, est-ce qu'il y en a beaucoup en France ? La réalité, c'est non. C'est vrai que, dans les 80 millions d'euros, il y a 50 millions de commande publique, mais on vous l'a dit tout à l'heure, la commande publique est essentielle. Vous devriez vous féliciter que l'essentiel de ce plan soit de la commande publique et je partage d'ailleurs votre point de vue y compris aussi le point de vue de Patrick BOBET sur la commission d'indemnisation. Et je voudrais dire à Monsieur BOBET qui m'en avait parlé, je le reconnais volontiers, que les dispositions sont prises pour que les 20 % puissent être distribués à tous ceux qui l'ont demandé. Mais c'est vrai que j'aurais dû vous passer un coup de fil pour répondre sur ce point-là, *mea culpa* de ma part.

En tout cas, l'ambition, je crois que ce plan en a beaucoup. Il faut aussi préciser que l'on ne l'a pas sorti de notre chapeau. On n'est pas des magiciens. On a beaucoup travaillé avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, la Chambre des métiers, la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), et même avec un certain nombre de fédérations professionnelles. Toutes les mesures que vous voyez là - on peut parler des seuils, je suis d'accord qu'il peut y avoir toujours des discussions sur les seuils - ce sont des propositions qui ont été actées avec les acteurs eux-mêmes.

Quelques points sur l'aide aux familles. Oui Monsieur CAZENAVE, c'est vrai que c'est compliqué. Au départ je souhaitais que l'on cible davantage, parce qu'à Mérignac au cours de la première phase, j'avais ciblé et distribué des chèques qui étaient à certaines familles, selon leur quotient familial, et qui permettaient d'aller surtout dans les commerces de proximité. Il y a deux critiques là. Pourquoi la CAF ? La CAF, d'abord, n'est pas un organisme d'État. C'est un établissement public qui réunit aussi les acteurs sociaux. Si vous dites à la CAF que c'est un organisme d'État, peut-être qu'ils ne vont pas vraiment apprécier. Disons que c'est un détail.

Mais la CAF ne fait que du portage. Ce n'est pas pour renflouer les caisses de l'État, c'est simplement pour permettre à la CAF de verser plus rapidement. Quand je dis « plus rapidement », le souhait était avant les fêtes de Noël. On s'est aperçu qu'avec les CCAS, cela pouvait être assez compliqué. La CAF nous assure, il y a une convention qui est signée avec elle, que l'aide sera versée en notre nom à ces personnes. Cela représente quand même 103 000 personnes, notamment des personnes isolées, et également des étudiants. C'est une aide tout à fait significative.

Sur le numérique, je ne sais pas de quel côté est la confusion. Je crois le savoir. Pour le numérique, il y a deux parties dans ce que nous proposons. Il y a une partie à court terme et une à moyen terme. Dans le court terme, Patrick SEGUIN, et je rends à César ce qui appartient à César, nous répète tout le temps qu'il y a 38 % des commerces de Bordeaux, mais c'est sans doute valable ailleurs qu'à Bordeaux, qui ne disposent pas aujourd'hui de site opérationnel. C'est la réalité. Évidemment, il faut que l'on fasse une aide pour que ces commerces-là puissent passer ce cap, et puissent s'équiper. Je pense que l'aide sera bienvenue. C'est l'aide à court terme.

L'aide à moyen terme est plus importante et plus ambitieuse. Elle va accompagner les entreprises et les commerces à la fois, à la numérisation, la commercialisation et également dans leurs efforts en faveur de la transition écologique. C'est une vision beaucoup plus importante, et je souhaite que l'on utilise cette période toujours très difficile pour en faire une opportunité, pour reprendre également une formule un peu consacrée, pour permettre à nos entreprises d'effectuer un saut qualitatif et technologique.

Pourquoi pas d'aide aux filières ? C'est une vraie question Monsieur FLORIAN. La réponse, vous la connaissez. Vous avez siégé à la Région pendant suffisamment longtemps. Je ne sais pas si vous y siégez encore, et Stéphane DELPEYRAT évidemment connaît parfaitement tout cela. Le partage, est-ce que l'on va se marcher sur les pieds avec la Région ? Non, je ne le souhaite pas, ni avec l'État d'ailleurs. C'est pour cela que, par exemple, les aides sont parfois subsidiaires à celles de l'État. La Région a une compétence en matière de développement économique et de filières. Est-ce que nous, nous allons aider - pourquoi pas, je les connais très bien - DASSAULT Aviation ou THALÈS ? Franchement, est-ce que c'est la Métropole qui va faire cela ? Ou est-ce qu'il ne vaut mieux pas *dealer* avec la Région en disant : « Les filières, c'est vous, tous les grands groupes, c'est vous, et nous, on s'occupe plutôt de la proximité. » Je pense que notre ambition doit être là, d'aider à la proximité.

Je voudrais aussi rectifier quelque chose sur le fonds de soutien. Le fonds de soutien était d'un peu plus de 15 millions. Il a été consommé à hauteur d'un peu plus de 8 millions. Il reste 7 millions, et nous abondons. On garde le fonds de soutien, qui était une excellente initiative, qui n'a pas été vraiment consommé. Il a été consommé à un peu plus de la moitié. Peut-être faut-il revoir les modalités, mais vous voyez, rien n'est parfait. Même ce que vous avez mis en place n'était pas parfait.

On va essayer de retravailler cela, et on va rajouter de l'argent. C'est pour cela que l'on parle de 10 millions parce que l'on rajoute 3 millions. Merci.

Est-ce qu'Alain GARNIER veut préciser des points ?

M. Alain GARNIER : Oui, je voulais préciser un point notamment à Monsieur BOBET. Il n'y a aucun mépris dans mes propos sur la Commission réunie du 18 novembre, et je m'en suis expliqué notamment avec Monsieur CAZENAVE, quand j'ai parlé du plan de communication. C'était simplement laisser du temps à la Commission pour qu'elle puisse s'exprimer. Je ne fais pas de la politique politicienne.

Le deuxième point concerne la redistribution vers les commerces de proximité. J'ai animé hier une réunion concernant les monnaies locales. Peut-être qu'à l'avenir, ce serait une des pistes pour pouvoir redistribuer l'argent directement dans le secteur économique local. Je crois que l'on a terminé les débats sur ce sujet, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : En principe, Monsieur CAZENAVE, on ne reprend pas la parole après le rapporteur, mais vous arrivez dans notre assemblée, je vous laisse la parole.

M. Thomas CAZENAVE : C'était pour rebondir sur le fléchage de l'aide directe. C'est votre intervention qui m'a fait penser à cette question. Si vous avez réussi à mettre en place ce dispositif à Mérignac, pourquoi n'arrive-t-on pas à le mettre en place à la Métropole dans ces cas-là ?

Vous avez dit que vous aviez réussi à mettre en place un chèque qui permet de soutenir la consommation dans les commerces locaux. Je pense que c'est une bonne orientation. Qu'est-ce qui nous empêche de le faire à l'échelle métropolitaine ?

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Il y a toute une partie que je n'avais pas développée. Dans notre CCAS - j'ai la Vice-présidente du CCAS qui est devant moi - on connaît parfaitement notre population, pas nominativement, mais on les connaît très bien. À l'échelle de la Métropole, c'est beaucoup plus compliqué. Vous avez un certain nombre de CCAS - en tout cas, cela m'est remonté - qui disent : « Mais comment va-t-on faire ? » C'était assez anxiogène pour les services des CCAS qui se demandaient comment ils allaient pouvoir gérer tout cela. Il y a un point sur lequel je ne vous ai pas répondu, je vous prie de m'en excuser et je voudrais vous donner les éléments. Le souhait était d'aider la consommation locale et les commerçants du coin, sauf que c'est très compliqué. D'abord, il y a un problème de droit et, évidemment, vous avez la culture juridique nécessaire pour l'apprécier. Comment différencie-t-on en droit tel ou tel commerçant ? Comment dit-on à quelqu'un : « Finalement, il faut aller voir votre commerçant du coin, et pas aller voir votre grande surface. » Juridiquement, je pense que cela ne tient pas.

Deuxième point, j'attire votre attention là-dessus parce que c'est très intéressant comme discussion. Vous donnez un chèque. Si vous dites à la personne qu'il faut aller acheter - l'exemple ne vient pas de moi, mais de quelqu'un de cette assemblée, et je remercie cette personne de l'avoir formulé - allez acheter votre paquet de farine à tel endroit. Mais à tel endroit votre paquet de farine coûte 30 % plus cher que si vous alliez l'acheter ailleurs, peut-être que l'on n'atteint pas non plus notre objectif. C'est un vrai combat d'expliquer à nos commerces locaux qu'il faut les aider. On va les aider notamment par la campagne de communication en disant : « Achetez local. Allez chez votre marchand. » Je pense que l'on peut les aider, mais n'obligeons pas non plus les personnes à acheter le paquet de farine plus cher qu'ils ne pourraient le trouver non loin de chez eux. Mais la discussion est complexe, je l'admets volontiers.

Si j'ai bien compris, il y a une unanimité malgré nos divergences, et franchement, je vous en remercie parce que c'est une très bonne chose pour notre Métropole.

Unanimité

M. ANZIANI

(n°2) Représentation de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - désignation des représentants

Mme Véronique FERREIRA : Monsieur le Président, je vous invite à revenir à l'affaire n°2 que j'avais citée dans les affaires regroupées. C'est une affaire qui met en place des désignations. Il y a une candidature pour la Vice-présidence de La Fab qui a été portée en séance et qui ne l'était pas au préalable. Je pense qu'il faudrait appeler au vote pour cette candidature. Sur table était indiquée la candidature de Madame NOËL et j'ai entendu qu'il y avait une autre candidature, à savoir celle de Monsieur MANGON, si je ne fais pas d'erreur.

M. le Président Alain ANZIANI : Réfléchissez d'abord au vote, je pense que c'est nécessaire. Et, tout à l'heure, en cours de Conseil, on consultera les Présidents de groupe qui nous diront pour qui ils votent, c'est une technique assez différente aujourd'hui.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président. Je reprends les affaires dégroupées. Affaire 67 : « Présentation du rapport annuel du délégataire « Transports » 2019 » de Madame DE FRANÇOIS, qui n'avait pas pu être présentée au Conseil précédent.

Mme DE FRANÇOIS

(n°67) Présentation du rapport annuel du délégataire "Transports" - Année 2019 - Information

Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne reviendrai pas en détail sur tout ce qui a été dit parce que vous avez vu que le rapport fait, de mémoire, 352 ou 355 pages, je ne sais plus. Il est vraiment très, très long.

Ce rapport, gardez le bien en mémoire parce qu'il marque la fin d'une époque. Vous le verrez, 2020 sera une mauvaise année pour le réseau pour des raisons sanitaires, et je vous ferai part tout à l'heure d'un sondage qui nous incite à être extrêmement prudents pour l'avenir. Il marque la fin de ce que l'on a pu connaître comme étant une augmentation de voyageurs tous les ans, le fait que nos pairs, les autres réseaux de France, mettaient le réseau de Bordeaux quatre années durant sur le podium des meilleurs réseaux de France. On est toujours plus valorisé par l'extérieur que par l'intérieur, si je puis dire. Cela veut dire que l'on n'est pas prophète en son pays.

On peut noter quand même que l'on a livré deux lignes de tram, Villenave-d'Ornon et la ligne D. Je trouve que c'est une bonne chose. On a livré Bassens-Campus. Je crois que c'était aussi une très bonne chose pour pouvoir le faire et commencer à travailler sur l'aéroport.

Je vous disais tout à l'heure que j'étais inquiet pour l'avenir. Pourquoi ? D'abord, parce que 2020 sera une année où le taux de recettes sur dépenses sera très mauvais. Encore plus mauvais que le début de la mandature où on est passé de 29 % à 36 % c'est une progression extraordinaire. L'Union des transports publics publie un sondage tous les ans, à cette époque

de l'année. Il interroge un grand nombre de voyageurs dans tous les réseaux de France. Plus de 30 %, de ces voyageurs disent qu'ils veulent utiliser moins ou pas du tout les transports en commun à l'avenir. Ce chiffre est inquiétant puisque quand, on regardait les sondages des années précédentes, on s'apercevait que l'on était à 7-8 %. Cela veut dire que les recettes tarifaires que nous avons engrangées, qui sont importantes, vont diminuer, et les dépenses malgré tout non puisque nous sommes attachés à un contrat et que ce réseau fonctionne aujourd'hui avec très peu de fréquentation. Cela veut dire qu'à l'avenir, cette recette qui ne va pas revenir aussi vite que l'on pouvait l'imaginer est un facteur de dépenses supplémentaires pour la Métropole et il faut en convenir.

Quelques points de vigilance sur le réseau. Le taux de fraude qui n'est pas au rendez-vous, l'information en situation perturbée et le VCub. Je disais que l'on était à une croisée des chemins sur le vélo en libre-service qui s'appelle chez nous VCub. Il faudra trouver d'autres solutions et le futur contrat le verra.

Je voudrais terminer parce que l'on a vraiment un point de divergence, avec vous, Monsieur le Président, sur les dépenses qui sont faites. Je voudrais éclairer un peu l'assemblée pour dire pourquoi. Vous avez annoncé dimanche matin, sur la chaîne France 3, que l'on dépensait 500 millions par an pour les transports, et que finalement le bilan n'était pas si positif que cela. On ne dépense pas tout à fait 500 millions parce que sur ces 500 millions, même si on décidait de ne plus rien faire, il y a une grande partie dont on ne pourrait pas s'exonérer. Le coût des transports, ce sont 240 millions, 82 millions de recettes, plus 3 millions de recettes annexes. Il y a 155 millions dont on ne peut pas s'exonérer si on veut faire fonctionner le réseau. Un peu de dépenses d'investissement au renouvellement du matériel, sans en faire davantage, 20 millions pour le bus, 20 millions pour le tram, c'est-à-dire 40 millions tous les ans. 155 + 40, cela fait 195 millions qui, si on ne faisait rien du tout, seraient là. Cela veut dire que ce n'est pas 500 millions que l'on a dépensés comme cela pour n'arriver à rien. Sur ces 500 millions, il y a au moins 200 millions dont on ne peut pas s'exonérer.

Est-ce que l'on a mal fait d'aller à Cantinolle ? Est-ce que l'on a mal fait d'engager les travaux pour aller desservir l'aéroport ? Est-ce que l'on a mal fait de desservir à une porte d'entrée de l'agglomération sur le Sud jusqu'à Villenave-d'Ornon ? Je ne crois pas. Je crois même que l'on a bien fait.

Vous l'avez compris, nous allons dans quelques jours, quelques semaines, discuter. Les premières réunions ont lieu dans les pôles territoriaux. On va regarder l'avenir. Mais j'ai envie mes chers collègues, et c'est un peu le message de quelqu'un qui a baigné là-dedans pendant 10 ans, ma petite expérience de Vice-président aux transports, de vous dire : « Faisons-le sans tabou. Faisons-le avec une ouverture d'esprit et mettons derrière nous nos croyances sur les transports que l'on pouvait avoir ». Mais surtout, ce qui nous a guidés - quelques erreurs ont été commises, je veux bien le voir - c'est que les services partiels nous ont montré que l'on avait joué au départ un peu petit bras sur le tramway. Prévoyons l'avenir parce que même si c'est 30 % de gens qui disent : « Je ne voudrais plus prendre les transports en commun », la réversibilité de l'histoire ne passera pas. On voit bien qu'au-delà de tout cela, les gens laisseront leur voiture pour prendre les transports en commun, même s'ils sont moins nombreux, même si cela va moins vite que l'on pouvait le penser en 2018, mais cela existera. Il faudra que les décisions que l'on sera amené à prendre répondent à une attente immédiate d'aujourd'hui, mais prévoyons l'avenir.

Mettre un BHNS (Bus à haut niveau de service), là où il en faut un, où demain il faudra mettre un tramway, je vous rappelle simplement que c'est sur le même endroit qu'il faudra construire le tramway à la place du BHNS. Et pendant que l'on construira le tramway, le BHNS sera dégradé. Il vaut mieux peut-être faire des investissements qui peuvent paraître importants, mais

ils sont là pour l'avenir. Cela ne s'arrête pas à 2026 mais en 2030 puisque la prochaine délégation de service public nous amènera jusque-là.

Sur cette délégation de service public, il faudra s'interroger, et j'en terminerai par là. Regardons ce qui se passe à Lyon par exemple. Cela coûte tellement cher, que se mettre autour de la table avec un syndicat qui regrouperait beaucoup d'autres collectivités, pour trouver des nouveaux financements, ne serait pas forcément une mauvaise idée.

Je vais faire une douche froide à Monsieur CAZENAVE parce que l'exemple de Lyon vaut pour le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), mais ne vaut pas pour la Métropole puisque je reste, bien sûr, attaché à l'élection au suffrage universel des Conseillers municipaux par fléchage et non pas des Conseillers métropolitains. Mais le SYTRAL - je vous invite, Monsieur le Président, si vous avez l'occasion de pouvoir y aller - est un montage d'avenir, vu les sommes importantes mises, y compris sur le RER métropolitain. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Mes chers collègues, nous aurions aimé, et cela ne surprendra personne, que ce soit un des derniers rapports sur la DSP (Délégation de service public) Transports, mais malheureusement le choix a été fait, hâtivement à notre goût, d'enchaîner sur une nouvelle DSP à l'horizon 2022. En effet, nous estimons qu'une réelle étude sérieuse sur l'opportunité d'une Régie des transports, avec une analyse approfondie sur ce qui se fait dans d'autres agglomérations, n'a pas été faite. La décision du choix en faveur de la DSP a été largement orientée en amont. Nous en prenons acte, mais nous réitérons ici notre demande qu'une étude soit envisagée autour de la possibilité d'une Régie des transports et de réfléchir à un processus qui pourrait, en procédant par étapes notamment par une SPL, nous permettre de sortir de la DSP et de notre face à face avec ces grands groupes qui n'ont pas comme cœur de métier l'intérêt général.

Pour revenir sur ces rapports sur la DSP avec KÉOLIS, on peut constater une nouvelle fois que, malgré les aléas comme l'interruption de la ligne C en raison de l'incendie du parking des Salinières, KÉOLIS encaisse un joli chèque de 3,5 millions d'euros d'intéressement après le très complexe calcul contractuel des bonus/malus.

Pour autant, on peut s'interroger sur ce bonus quand on voit les réclamations augmenter de 45 % liées au parking des Salinières certes, mais aussi au problème de billettique, au non-respect des horaires et à la recrudescence des perturbations et interruptions de lignes.

Enfin, je souhaitais vous alerter sur la question des tarifs. Avoir contractualisé avec KÉOLIS une augmentation de 3 % annuelle de nos tarifs était une très grave erreur, car la part du budget transport dans les ménages est lourde, et est souvent un obstacle dans la mobilité pour la recherche d'un emploi ou d'une formation. Même si nous avançons dans le bon sens sur les tarifs sociaux avec l'introduction d'un tarif selon le quotient familial, il nous semble que la question des tarifs est un levier indispensable qui peut contribuer à l'attractivité des transports collectifs, et réduire de ce fait la part de la voiture, objectif que nous poursuivons nombreux ici, je crois, et répondre en partie au sondage qu'a mis en évidence Monsieur DUPRAT.

Ainsi, nous remettons sur la table la question de la gratuité des transports comme levier indispensable et engagement fort pour l'environnement et la réduction des transports carbonés. Si nous pouvons entendre que le réseau actuel très saturé ne pourrait absorber un afflux de voyageurs supplémentaire qu'apporterait la gratuité, ce n'est pas pour autant qu'il ne faut rien

faire. Il est important de prendre le temps d'y réfléchir, d'analyser, d'étudier les différentes expériences de plus en plus nombreuses dans des villes moyennes voire de grosses agglomérations dans ce domaine. Certaines agglomérations ont engagé la gratuité des transports le week-end, d'autres pour les jeunes. Nous pourrions engager des expériences dans ce sens. Envisager la gratuité pour les plus précaires, pour les étudiants boursiers et généraliser le tarif Pitchoun pour les moins de 28 ans, à savoir 12 euros par mois comme le proposent un certain nombre d'organisations de jeunesse aujourd'hui.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues, je vais être rapide parce que beaucoup de choses ont été dites sur ce rapport du délégataire. Je pense un peu comme Christophe DUPRAT, il y aura un avant et un après. C'est sûr que, l'année prochaine, ce sera sûrement différent, on n'aura pas les mêmes chiffres. Je voulais reposer d'ailleurs cette question : « Qu'en est-il de l'indemnisation de la part de l'État des pertes de recettes puisque la SNCF (Société nationale des chemins de fer) et la RATP (Régie autonome des transports Parisiens) qui ont peut-être des moyens de pression différents, notamment à travers le syndicat des transports d'Île-de-France, ont eu des compensations, en tout cas les réseaux de province, pour le moment. Je sais que le GART (Groupement des autorités responsables de transport) et l'UTP (Union des transports publics) s'en occupent, mais aujourd'hui, je crois qu'il n'y a rien de prévu, et ce serait quand même une bonne chose que l'on ait au moins une partie de compensations des pertes des recettes puisque nous n'y sommes pour rien.

Je pense qu'il faut distinguer deux choses. Il y a des critiques, et c'est normal, mais il faut distinguer l'exploitation du réseau, ce qui est du ressort de KÉOLIS, et puis le réseau et ses défauts. Quand il y a des pannes d'APS (Alimentation par le sol), lorsqu'il y a un certain nombre de difficultés qui sont inhérentes à notre réseau, cela peut être une part de responsabilité s'il y a des défauts de maintenance de la part de KÉOLIS, mais en gros c'est aussi une part structurelle de notre réseau. Des choix ont été faits que je ne remets pas forcément en cause, mais qui ont leurs faiblesses, et qui aujourd'hui pèsent sur le fonctionnement du réseau.

Lorsque les usagers de la ligne B se plaignent des pannes qu'il peut y avoir sur cette ligne, ce n'est pas la faute au tramway en soi, ce n'est pas une remise en cause du tramway, mais ce sont surtout des choix que l'on a faits avec la faiblesse de l'APS. Là, il faudra que l'on se pose la question dans les années futures, si on maintient – je pense qu'il faut se poser la question, l'étudier et prendre des décisions – l'éventail complet du périmètre de l'APS que l'on a aujourd'hui ou n'y a-t-il pas quelques endroits où il faudrait revenir à de la LAC (Ligne aérienne de contact) ? Je pense que ce serait peut-être une bonne chose, cela pourrait nous permettre d'avoir un système plus robuste.

Sur le retour à la Régie, on va dire : « Oui, vous êtes incohérent. Vous voulez retrouver la Régie sur l'eau et sur les transports, vous ne voulez pas y venir ». Je pense que les dossiers sont fondamentalement différents. Déjà s'il y a une campagne et une envie de revenir à la Régie sur l'eau, c'est parce qu'il y a eu une histoire aussi sur des taux de marge et sur des choses qui se sont passées ici, qui ne sont pas tout à fait la même chose sur les transports. Le taux de marge des sociétés de transports, c'est 2 à 3 %. Cela n'a rien à voir avec les taux de marge que l'on a eus sur l'eau, qui étaient parfois 10, 15, 20 % voire plus.

Pour le moment, je suis pour le maintien de ce système de DSP. Je suis aussi pour que l'on ait un taux d'augmentation des tarifs régulier. 3 %, c'est peut-être beaucoup, mais retomber à 1 - 1,5 %, je pense que ce ne serait pas une bonne chose. Il faut que l'on maintienne un niveau de recettes important, et par la même, je ne suis pas du tout favorable à la gratuité. D'ailleurs, on

verra avec la tarification sociale, les personnes qui sont en difficulté aujourd'hui, ont les minima sociaux et une tarification gratuite. Mettre de la gratuité sur un tel réseau, c'est se priver de 80 millions d'euros de recettes. A ce moment-là, on ne fera plus rien. Là, ce n'est même plus du BHNS que l'on pourra faire, c'est de la peinture sur le sol. Zéro investissement donc, il faut savoir un peu où on veut aller.

Certes, certaines villes le font, les villes moyennes, souvent des villes qui n'ont pas à la base de réseau de transport très performant ou qui ont très peu de recettes. Si on prend l'exemple de Dunkerque, une ville riche avec des gens pauvres et ils avaient moins de 15 % de recettes. C'était plus facile pour eux en tout cas de se passer des recettes, mais si on se passe de 80 millions d'euros de recettes, il faudra que l'on trouve une compensation ou alors dégrader complètement le service. Je pense que l'intérêt général aujourd'hui, puisque cela a été cité, n'est pas forcément de pointer du doigt tel ou tel opérateur, mais c'est surtout de défendre un système qui nous permet de faire progresser notre réseau de transport. C'est vraiment un point important.

Je rappelle une chose, il faut bien sûr du BHNS. Il faut que l'on progresse sur le tramway, sur la maintenance, sur la connexion. Il y a beaucoup de choses à faire sur ce sujet-là, mais je rappelle qu'il faut que l'on ait un plan de couloirs de bus. Sans plan de couloirs de bus, on aura du mal à maintenir justement ce niveau de performances sur notre réseau.

Dernier point, sur le SYTRAL, c'est quelque chose que je prône depuis longtemps. Il nous faut une gestion, une coordination, mais une gestion des transports qui dépasse le périmètre de la simple Métropole. Tout simplement parce que l'on a déjà des villes de bord qui ne sont absolument pas desservies. Il y a une perte de collecte de versement de transport phénoménale sur les villes comme Cestas, mais ailleurs aussi de l'autre côté sur la Rive Droite. Là, on a des pertes de recettes. On a un manque de coordination, et aussi pour mettre en place des projets. Si on veut que le RER (Réseau express régional) métropolitain fonctionne à un moment donné, on en discutera peut-être rapidement tout à l'heure, il faut qu'il soit porté pas uniquement par la Métropole ou un peu par la Région, mais il faut qu'il y ait un vrai projet de portage, et là seul un syndicat avec ce périmètre-là pourrait porter ce projet. Voilà, je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pascale BOUSQUET-PITT.

Mme Pascale BOUSQUET-PITT : Béatrice DE FRANÇOIS, je vous remercie d'avoir cité le harcèlement dans les transports parce que, lors de sa présentation à la Commission Mobilité, transports et stationnements, KÉOLIS n'avait absolument pas intégré dans son rapport la lutte contre le fléau que sont le harcèlement, les injures et les agressions sexuelles et sexistes dans les transports, aux arrêts de tramways et bus.

Je souhaite rappeler que la mise en lumière et la prise en compte de ce sujet sont le fruit d'une longue bataille que nous avons menée dans les mouvements féministes avec le Collectif bordelais pour les droits des femmes dans les années 2000 avec une première enquête *in situ* et des alertes faites à cette époque à la CUB (Communauté urbaine de Bordeaux) qui a pris en compte ce dossier et mené un travail avec le délégataire pour mettre des actions en place telles que vous l'avez rappelé la communication annuelle dans les transports, des formations pour les agents et l'arrêt à la demande la nuit.

Les résultats ne sont malheureusement pas au rendez-vous tant ce fléau est structurel, et que la nécessité d'agir sans relâche n'a pas été intégrée par le plus grand nombre. Pour anecdote, il y a deux jours le 25 novembre, alors que les jours précédents, défilait sur les panneaux

d'affichage des tramways, le numéro pour les victimes de violences faites aux femmes, le 3919, ce jour-là, le numéro a été remplacé par le numéro de SOS Amitié.

Un numéro d'écoute fléchi vers une association, on avait proposé l'APAFED (Association pour l'accueil des femmes en difficulté) à l'époque. La sonnette ou la borne d'alarme permettrait tant aux victimes qu'aux témoins d'avoir un rôle majeur de signaler l'agression, la mobilisation d'agents dédiés à la lutte contre les messages publicitaires sexistes, des messages sonores de prévention, mais aussi d'annonce des peines encourues, une enquête annuelle auprès des usagères peuvent être des solutions envisagées. Mais je sais que Béatrice DE FRANÇOIS est très mobilisée sur le sujet et qu'un travail est en cours avec la Préfecture. Nous sommes nombreuses et nombreux à l'en remercier, car il n'est plus possible d'imaginer que l'on ne puisse pas mettre plus de moyens et de mobilisation contre ces violences. Quand on sait que les arrêts de tramway, de bus et les transports en commun sont devenus un lieu privilégié des agresseurs, des harceleurs, et de ceux qui pensent que le corps des femmes est à leur disposition.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers collègues, en effet, c'est un bon réseau que nous avons là, vu ce rapport en 2019, avec une augmentation constante. C'est un réseau dans le podium national, une hausse de 13 % des fréquentations principalement le tramway, encore à 60 % et 40 % principalement pour les Lianes majeures du réseau bus. Mais il y a des enjeux forts qui sont devant nous puisque nous dépensons 500 millions d'euros par an pour le fonctionnement, des investissements récurrents et des investissements pour des infrastructures nouvelles. C'est une somme. Personne n'a dit que l'on avait mal fait. C'est une interprétation.

Par contre, on doit faire différemment. Les chiffres sont têtus, je le rappelle. Un tiers du budget de l'agglomération, 500 millions d'euros. Quand on regarde la fluidité aux heures de pointe sur l'agglomération bordelaise, elle n'est pas très bonne, elle est même mauvaise. On est la 3^e agglomération la plus embouteillée de France et jusqu'à un taux d'embouteillage de 40 %. C'est-à-dire que les temps de transport moyens augmentent de 40 % aux heures de pointe. Il faut changer de regard, je suis d'accord, on va changer d'étape. Il y a eu une étape avec l'arrivée du tramway, début des années 2000, changement de délégataire aux alentours de 2010. Ici, en 2020, dans les années qui arrivent, nous allons à nouveau écrire une nouvelle page des transports et de la mobilité de l'agglomération avec un enjeu essentiel sur la multimodalité, un enjeu vélo, covoiturage, autopartage, marche, la grande oubliée, un enjeu spécifique sur les couloirs bus, car quand on met en place des couloirs bus et des priorités aux feux, cela fonctionne. D'ailleurs, pour les transports en commun, regardez ce qui se passe sur les boulevards, il y a une meilleure régularité des lignes de bus : plus de 7 minutes de temps gagné pour les lignes de bus. Le délégataire est très satisfait de ces couloirs bus et va proposer un renfort de l'offre grâce à ces couloirs bus. D'ailleurs aussi pour les vélos puisqu'il y a une augmentation très forte de la pratique du vélo sur ces couloirs bus, plus de 40 %. Et que d'un côté, en somme, les voyageurs dans les bus et les cyclistes et de l'autre, les automobilistes, on commence à être équilibré sur les boulevards. Après, il faut regarder, il faut étudier, mais on voit bien que l'enjeu, ce sont les couloirs bus, et là, il y a une marge de progrès.

Quand on dit qu'il faut regarder un peu différemment et écrire une nouvelle page, on ne peut pas nous dire : « Non, parce que la seule solution, c'est le tram. Le BHNS n'est pas forcément une bonne solution. Il faut revenir à nouveau à l'époque du tout tramway ». Je pense que le tramway a sa pertinence, mais pas pour l'ensemble des faisceaux, comme cela a pu être dit.

Également, il y a un vrai enjeu lié à la crise sanitaire, au COVID-19, c'est une forte baisse de fréquentation. Je pense qu'elle n'est pas structurelle, mais est conjoncturelle. Il va falloir aller rechercher les voyageurs, je suis d'accord, mais ils vont revenir. Il y a des vraies fortes baisses de recettes importantes. On est à peu près à – 30 millions d'euros en termes de versement de mobilité et également billettique. Nous devons solliciter l'État. L'État n'est pas à la hauteur pour l'ensemble des AOM (Autorités organisatrices de la mobilité) comme la Métropole. Il n'y a pas de dispositions prévues dans la Loi de finances rectificative n°3 ou dans le projet de Loi de finances n°4 qui prennent en compte les hauteurs importantes de pertes financières des collectivités qui vont obérer nos capacités d'investissement, qui sont indispensables à la relance économique.

Les 330 millions d'euros prévus dans le plan de relance pour les transports en commun, pour la totalité des régions, métro, tramway, bus et projet de RER métropolitain, sont notoirement insuffisants au regard des pertes. Nous devons donc interpeller l'État, mais je crois que Monsieur le Président l'a fait. Nous devons fortement dire à l'État d'avoir ses responsabilités.

Dernier point, en effet la réflexion autour d'un syndicat mixte peut être intéressante. Ce serait vraiment une nouvelle page. C'est-à-dire qu'un syndicat mixte à la lyonnaise ou la grenobloise, cela veut dire que nous déportons notre compétence transport dans un syndicat mixte. Les décisions se feront au niveau du syndicat mixte. Nous aurons moins de débats ici à la Métropole au niveau de la mobilité. Cela permettrait peut-être de raccourcir un peu les Conseils. Ce qui veut dire aussi que l'intérêt, c'est de réfléchir avec l'ensemble des collectivités du bassin de mobilité. Pas simplement les 28 communes qui composent Bordeaux Métropole, mais par exemple l'aire de SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) voire même au-delà. C'est un vrai sujet que nous devons étudier. Je connais très bien le Président du SYTRAL qui est le Président de Lyon Métropole. Je suis à votre disposition pour aller le rencontrer, voir comment cela fonctionne et s'il y a un intérêt pour l'agglomération bordelaise. En tout cas, je pense qu'il faut au moins l'étudier.

M. le Président Alain ANZIANI : Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Très rapidement sur le point financier, mais Clément ROSSIGNOL-PUECH m'a quasiment devancée, je voulais un peu répondre à une question de Gérard CHAUSSET. Simplement rappeler que sur le dernier mandat – c'est juste un constat, ce n'est pas du tout une critique – la prestation transports, c'est ce qui a le plus augmenté. Quand on regarde les recettes, le versement mobilités dans les recettes économiques fait partie également des grosses augmentations, mais c'est ce qui a le plus augmenté.

Dans le mandat à venir, il y a des chances que l'on se retrouve, peut-être pas avec les mêmes chiffres, mais avec une proportion finalement qui se retrouve au même niveau. Je veux bien que l'on parle de la gratuité, mais franchement, si on fait cela, c'est terminé. On ne peut absolument plus avancer.

Sur la question de l'étape, Clément ROSSIGNOL-PUECH a dit l'essentiel.

Sur la clause de sauvegarde qui était sur le PLFR n°3 (Projet de loi de finances rectificative), nous n'y avons pas droit parce que toutes les ressources sont mêlées. Il n'y a pas que le versement mobilités qui est mêlé, mais également la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), le CFE (Cotisation foncière des entreprises), etc. On est considéré comme « trop riche » puisque tout est confondu.

En ce qui concerne la Loi rectificative n°4, d'après ce que j'ai compris, de toute façon, il n'y aurait que des avances remboursables qui seraient prévues plus du côté de l'Île-de-France que de chez nous. Il ne faudra pas compter sur ces recettes-là.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, très rapidement. En complément de ce qui a été dit, à un moment où on essaie de puiser à la fois sur l'expérience du temps qui passe, et puis une projection rapide sur nos insuffisances, non pas sur la délégation de transport, mais sur un point sur lequel nous ne sommes pas suffisamment mobilisés au sein de la Métropole et qui pèse sur la délégation, c'est le transport des marchandises. Lorsque l'on évoque, par exemple, en termes de bilan de la ligne Bassens Campus, la difficulté, c'est comment situer un bus dans une haie de camions ? Comment, lorsque l'on évoque les liaisons sur la partie Nord, on évite le débat sur ce qui est quand même une spécificité de la Métropole bordelaise, c'est cette traversée au cœur de la Métropole. Bien sûr, on observe aujourd'hui ce qui est en perspective au niveau du TER (Train express régional), mais on n'évoque pas le fret, on n'évoque pas l'une des solutions, c'est bien amener à l'extérieur de la Métropole cette haie de camions qui, de toute façon, nous conduira à des décisions inéluctables et rapides sur le plan de la santé.

J'évoque cela parce que « Oui aux couloirs bus », « Oui à tout ce qui est mis en avant », mais si on n'utilise pas suffisamment un certain nombre d'éléments en termes de réponses comme le fleuve par exemple, sur la desserte, le dernier kilomètre, comment peut-on transférer... si on évite de regarder cette réalité qui depuis des décennies pèse sur la Métropole bordelaise ? Il est évident que toutes les dispositions que nous pourrions prendre seront toujours limitées sur un certain nombre de secteurs et de territoires. Voilà en complémentarité ce que je voulais évoquer.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Jean-François EGRON.

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport préfigure nos travaux destinés à construire l'avenir des transports sur Bordeaux Métropole. Jean TOUZEAU l'a fait assez fréquemment, mais dans ce cadre, la desserte de la Rive Droite doit être envisagée avec détermination, et ce pour plusieurs raisons.

La première, c'est celle du constat de la carence actuelle sur cette Rive Droite qui se renforcera avec les nouvelles constructions, notamment le quartier Brazza.

La seconde, c'est celle des engagements non tenus, celui du SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) voté en 2017 et notamment la ligne Cenon-Gare Cracovie. Je rappelle quand même que cette ligne prend son origine sur la gare de Cenon au moment où la ligne A est saturée, alors que de nombreux Girondins profitent de ce pôle multimodal qui n'offre qu'une seule alternative. Il est donc essentiel que cette situation trouve une issue au travers – nous l'avons évoqué pour le passé du BHNS – le BHNS et aussi les boulevards. Je pense que l'étude sur les boulevards Rive droite doit être réalisée concomitamment parce que sinon, cela n'aurait aucun sens pour la réalisation de cette ligne BHNS.

Bien sûr les lignes Bassens-Campus que nous souhaitons plus opérationnelles et les liaisons pont à pont demeurent des objectifs prioritaires pour notre Rive droite.

Quant au téléphérique - on a aperçu quelques déclarations et quelques intentions sur ce sujet - je pense que sur la Rive droite, son implantation serait une bonne chose. Il doit se justifier sur

un aspect pratique et touristique et sur l'intégralité de son parcours. Sur l'ensemble des Hauts-de-Garonne, il y a des atouts sérieux en la matière.

Voilà Monsieur le Président, je sais que vous êtes très attentif à un développement harmonieux sur l'ensemble des territoires et un équilibre nouveau sur la Rive droite qui est très attendu par nos habitants, et je vous en remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Monsieur le Président, je ne vais pas revenir, bien entendu, sur ce rapport. Les avantages et les inconvénients sur l'exercice passé ont été différemment évoqués. Je voudrais simplement entrouvrir une porte sur l'avenir. Je ne voudrais pas que, dans le cadre du dispositif futur, à travers la future DSP, le fleuve soit oublié. Je crois que nous avons la chance d'être traversés par la Garonne. Celle-ci doit pouvoir nous servir de moyen de communication et de transport de la Rive droite à la Rive gauche, et bien entendu inversement.

Je ne voudrais pas que soit oubliée, mais cela n'est pas le cas bien entendu, la liaison pont à pont via la voie Eymet à la livraison du Pont Simone Veil. Je pense qu'il est urgent de ne plus prendre de retard sur la livraison de la voie Eymet. Je souhaiterais qu'une réflexion avancée soit posée sur la continuité du BHNS Saint-Aubin / Gare Saint-Jean, Gare Saint-Jean / Arena, et Arena / Artigues en passant par le plateau sur la commune de Floirac, vous pouvez bien l'imaginer. Mais j'insiste surtout sur le fleuve qui doit être un véhicule de communication entre la Rive gauche et la Rive droite.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, mes chers collègues, je comprends bien sûr les attentes et les besoins de chacune des villes et vous les exprimez ici. Nous sommes dans une DSP qui est en cours. Il y a eu une large concertation pour la DSP, un nouveau schéma des mobilités est en train de se mettre en place, une page se tourne. Je pense que je vais rester sur le rapport que je présente, qui est le rapport 2019 du délégataire. Nous aurons certainement beaucoup d'autres discussions sur tous les autres sujets, et je pense que Clément ROSSIGNOL-PUECH mènera cette concertation comme je l'ai fait au niveau de la DSP.

Ces décisions sur ce rapport ont été prises à l'unanimité. On peut dire qu'il y a eu des bonnes choses ou des moins bonnes, mais globalement, nous avons un réseau assez performant avec certes quelques défauts, qui vont être améliorés au fil des années, mais je pense que ce réseau intéressant est à perfectionner.

Le choix d'une DSP, nous l'avons aussi fait ensemble. Aujourd'hui, nous allons passer en Régie sur l'eau, je pense que c'est un nouveau dossier qu'il faut mener à fond. C'est aussi un sujet très lourd et très important pour nous tous. Je pense que la question de la DSP reviendra peut-être à l'ordre du jour, Monsieur le Président, c'est vous qui verrez cela.

Concernant les résultats du délégataire, ils sont de 5 à 6 millions effectivement, mais il faut comparer ce qui est comparable. Il faut le comparer au forfait. Ces 5 ou 6 millions, c'est 2 à 3 % du chiffre d'affaires. Ce n'est pas énorme en soi. Nous savons que sur des délégations de service public de transports notamment, les résultats et les bénéfices ne sont pas si gros que cela.

J'ai un regret, comme vous tous, du non-remboursement par l'État des pertes de recettes. C'est acté. Nous n'aurons rien, c'est fort dommage, l'État n'est pas à la hauteur des attentes sur ce sujet.

Et je redis à Pascale BOUSQUET-PITT toute l'attention que je porte au dossier sur le sexisme et autres, avec plein de S, dans les transports. Un important travail est fait avec les services de l'État sur ce sujet. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport. Donc, on passe au point suivant.

Communication effectuée

Mme Véronique FERREIRA : Monsieur le Président, sur l'affaire n°2 dont je parlais tout à l'heure, l'appel au vote pour la Vice-présidence de La Fab, je crois que vous pouvez appeler au vote, j'ai l'impression que tout est prêt.

M. le Président Alain ANZIANI : D'abord, il y a la question classique dès l'instant qu'il s'agit d'une désignation d'une personne. Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on ne vote pas à bulletin secret ? Oui, je vous en remercie.

Il y a une double candidature, celle de Jacques MANGON et de Marie-Claude NOËL pour cette Vice-présidence de La Fab. Il y a le problème des procurations. Monsieur BOBET, pour votre groupe ?

M. Patrick BOBET : Cela ne surprendra personne, nous allons voter 34 fois oui pour Jacques MANGON.

M. le Président Alain ANZIANI : D'accord. Monsieur Clément ROSSIGNOL.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, le groupe Écologie et Solidarité vote à l'unanimité pour Marie-Claude NOËL.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame Christine BOST.

Mme Christine BOST : Le Groupe Socialiste vote à l'unanimité pour Marie-Claude NOËL.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Notre groupe s'abstiendra.

M. le Président Alain ANZIANI : D'accord. Et Monsieur ESCOTS Olivier.

M. Olivier ESCOTS : Le Groupe Communiste vote pour Marie-Claude NOËL.

M. le Président Alain ANZIANI : Donc, Marie-Claude NOËL est élue, et je la félicite.

Désignations effectuées

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président. Affaire n°3 : la composition du C2D (Conseil de développement durable), avec vous-même.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est Céline PAPIN qui va présenter. Je propose que l'on intervienne sur les deux dossiers qui se suivent. Il n'y a pas de vote sur le rapport annuel, mais il y en aura un sur la composition.

M. ANZIANI

(n°3) Composition du Conseil de développement - C2D - Décision - Autorisation

M. ANZIANI

(n°4) Rapport annuel d'activité du C2D – Débat

Céline PAPIN présente les deux affaires.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Juste quelques mots de ma part pour remercier Denis MOLLAT de son action à la tête du C2D. Il continuera à le présider pendant cette période de transition. Je voudrais aussi remercier évidemment tous les membres. On a tous participé, à différents titres, à des travaux. On voit combien ils sont tout à fait enrichissants à la fois pour notre établissement et pour nous-mêmes.

Je voudrais également dire qu'il faut que l'on travaille sur la façon d'améliorer la concertation avec nos habitants. C'est très compliqué pour une intercommunalité. En même temps on voit bien que l'on s'occupe de très gros dossiers, de dossiers majeurs pour notre population. Le C2D est un très bon outil, il faut le conserver, mais au-delà, il faut arriver aussi à trouver d'autres modes peut-être de concertation. Les habitants y sont davantage prêts aujourd'hui. Depuis quelques années, ils commencent à identifier un peu mieux ce qu'est la Communauté Urbaine et aujourd'hui la Métropole. Je pense qu'il y a une nécessité démocratique d'ouvrir un peu les portes et les fenêtres de notre chère Métropole.

Qui est-ce qui souhaite intervenir ? Madame HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Monsieur le Président, juste pour prolonger ce qui a été dit sur la présentation du C2D, nous avons suivi avec une grande attention ces rapports. Cet outil, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous semble très pertinent pour interroger nos concitoyens. Comme il s'empare des questions métropolitaines, il nous semble important de soumettre au C2D la question du suffrage universel pour l'élection des Conseillers métropolitains, puisqu'il n'est peut-être pas, malheureusement, assez connu des concitoyens

métropolitains. Il y a toute une partie de communication à faire. Tout comme pour que le citoyen métropolitain s'empare de la Métropole, le suffrage direct universel serait peut-être plus pertinent.

On voit bien aussi que, comme vous venez de le dire, les sujets qui sont saisis dans cette honorable assemblée touchent la vie quotidienne des citoyens, et cet outil, le C2D, nous semble vraiment pertinent. On parle de démocratie participative. N'ayez pas peur de soumettre à nos concitoyens cette question-là.

Pour citer à nouveau la Métropole de Lyon, nous pourrions engager cette réflexion. Évidemment le groupe Renouveau Bordeaux Métropole est prêt à s'engager dans ce débat. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Madame HELBIG. Madame BOZDAG.

Mme Fatiha BOZDAG : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais revenir sur la délibération n 3.

L'article L5211-10-01 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) stipule que le Conseil de développement durable est composé de représentants des différents milieux du périmètre de l'établissement public. Or, dans l'article 3 de cette délibération, vous souhaitez, sur le quota de désignation à l'échelle métropolitaine, réserver une partie de ces 48 places à des résidents hors Métropole, mais ayant un lien avec elle. Je souhaitais, d'une part, alerter sur cette délibération quant à la désignation du périmètre. Êtes-vous sûr qu'elle ne sera pas retoquée par le contrôle de légalité ?

D'autre part, vous avez détaillé les acteurs pouvant postuler au C2D. Pouvez-vous nous préciser les modalités à venir pour la désignation de C2D sur la partie métropolitaine ? Nous ne parlons pas évidemment des désignations des municipalités. Allez-vous faire cela dans la droite ligne de nombreux autres sujets où vous avez fait cela entre vous sans nous y associer ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Peut-être simplement rappeler d'abord l'importance, comme l'a dit Fabienne HELBIG, du C2D qui a été initié par Alain JUPPÉ, il y a très, très longtemps. Il s'est distingué notamment lors du grand débat qui a été organisé, de manière tout à fait transparente et en toute impartialité, cela me paraît important d'être redit.

Je vais également rebondir sur la proposition de Fabienne HELBIG. J'ai la manie de lire absolument tous les comptes-rendus des Commissions, et surtout entre autres celui du groupe de travail sur la gouvernance. J'ai re-noté à l'occasion de la 3^e séance de ce groupe de travail, la demande du groupe de Thomas CAZENAVE, reprise par Madame PAPIN : « Le C2D peut être saisi de la question de l'élection au suffrage universel direct par la Métropole. » Je trouve cela très bien, j'irai même encore plus loin. Je pense que si nous allons dans cette direction, nous pourrions même poser une seconde question qui est un peu le corollaire de la première, qui est de demander l'avis de nos concitoyens métropolitains sur la gouvernance métropolitaine sous forme de cogestion. On pourrait leur poser la question sur la cogestion. Tout simplement, allons jusqu'au bout de nos questions.

Et là, de deux choses l'une, ou la cogestion est souhaitée par nos concitoyens, et je vous renvoie, mes chers collègues, à vos responsabilités immédiates, ou la cogestion n'est pas souhaitée par nos concitoyens métropolitains, et nous saurons ce que nous aurons à faire avec une vraie ligne de conduite dans 5 ans tout simplement. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président. Je salue bien évidemment, comme Fabienne HELBIG et comme vient de le faire Patrick BOBET, le travail du C2D et l'ensemble de ses membres.

Un regret – je l'ai exprimé auprès de Madame TERRAZA et Madame PAPIN lors des réunions préparatoires – que le Plan d'urgence vélo que nous avons mis en place dans différentes villes n'a pas été donné en termes de concertation auprès du C2D. On se retrouve, pour vous donner l'exemple talençais, avec près de 2 000 réponses. Il n'y avait pas eu autant de réponses depuis l'installation du tram à Talence. On est sur un sujet qui est éminemment politique. Je souscris à ce que disait tout à l'heure Clément ROSSIGNOL-PUECH sur les boulevards. Je suis beaucoup plus modéré sur l'impact qu'il y a sur les communes limitrophes des boulevards, et je crains que la guerre des sens interdits arbitrée par Waze ne soit le juge de paix.

En revanche, je trouve vraiment regrettable que sur un plan d'urgence métropolitain, puisque nous l'avons concerté ensemble pour essayer de trouver des itinéraires structurants pour la Métropole, nous ne soumettions pas à l'égide du C2D le fait de pouvoir déterminer la pertinence et la continuité de ce plan vélo.

Pour ce qui concerne un grand nombre de villes, ce sera bien évidemment trop tard. Je m'étais exprimé à ce sujet, il y a quelques semaines et au cours de plusieurs Conseils métropolitains sur cette pertinence-là, je le regrette. Autant je crois que les villes font très bien les concertations lorsque cela les concerne. Mais je trouve dommage, quand on est sur quelque chose de structurant pour la Métropole, que l'on n'ait pas fait appel au C2D. Finalement chaque ville, en temporalité et en décision, procède un peu de façon locale. Tant mieux pour les villes qui vont vite. Tant pis pour la cohérence métropolitaine pour un plan pourtant à mon sens, pertinent, s'agissant des 40 km qui ont déjà été mis en place.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : En effet, pour l'instant, il n'y a pas de concertation à l'échelle métropolitaine du Plan d'urgence vélo. C'est un vrai sujet. On pourrait l'organiser. C'est une proposition fondée, mais peut-être que l'on va le faire d'une autre façon. On lance la concertation sur la stratégie mobilité qui va aussi interroger l'ensemble des habitants de l'agglomération, même au-delà à vrai dire, sur les mobilités de demain sur Bordeaux Métropole. Il y a un site web <https://participation.bordeaux-metropole.fr> qui a été ouvert à cet effet où il y a une partie très importante sur le vélo et sur les aménagements cyclables.

À cet effet, les habitants pourront donner leur avis sur ce Plan d'urgence vélo qui a été déployé et qui continue à l'être. Plutôt que de faire une 2^e concertation en parallèle de la concertation générale, ce que l'on pourrait vous proposer, c'est inclure ce retour d'expériences sur ce Plan d'urgence vélo dans la concertation générale. D'ailleurs, tous les élus pourront également répondre en tant que citoyens au-delà des réponses d'élus et des communes qui sont concertées.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jean TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, juste un point par rapport au C2D et à ses perspectives. On a quand même peu progressé, au cours du dernier mandat, sur ce qui constitue au sein de la Métropole le socle de solidarité. Nous allons avoir sans doute aujourd'hui quelques débats sur le logement social, sur la mixité, le mélange, la République. Le débat sur l'élection des Conseillers métropolitains est important. Celui sur les pistes cyclables ne l'est pas moins. Il y a quelques dimensions sur la citoyenneté, comment à l'échelle d'une Métropole, on fait en sorte que l'on puisse progresser dans ces domaines que l'on a évoqués tout à l'heure. Je fais partie des Maires, comme beaucoup de collègues sans doute, qui sont mobilisés sur des quartiers Politiques de la ville, sur cette très grande précarité de la jeunesse, sur les grosses difficultés sociales, sur des préoccupations fondamentales de vie, d'alimentation. Et je pense peut-être que le C2D a été un peu frileux, au cours de ces dernières années, sur ce qui me semble aujourd'hui constituer l'essentiel. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais mettre en avant.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Je souhaitais dire un mot, puisqu'il a été évoqué à plusieurs reprises, l'élection des Conseillers métropolitains au suffrage universel. Je veux dire que je suis un farouche artisan et depuis très longtemps. Je dirais à Monsieur CAZENAVE et ses amis, ce que me disait Alain JUPPÉ chaque fois que j'évoquais la question dans cette assemblée, je l'ai souvent fait, il me disait : « Adressez-vous aux législateurs. Si vous avez des amis parmi les législateurs, faites pression sur eux pour que cette question soit débattue au niveau national. »

J'ajouterai pour répondre à Monsieur BOBET que si l'élection au suffrage universel direct des Conseillers métropolitains pouvait aboutir, ce qui me satisferait énormément, le problème de la cogestion ne se poserait plus. On deviendrait une vraie collectivité territoriale. On ne serait plus un Etablissement public de coopération intercommunale comme on l'est actuellement donc le sujet de la cogestion serait totalement dépassé. C'est l'un ou l'autre. Si on est favorable à l'élection au suffrage universel direct des Conseillers métropolitains, c'est vrai que l'on n'a plus à se poser la question de ce mode de gestion que j'ai toujours considéré comme archaïque personnellement, mais vous n'êtes pas obligé de partager mon point de vue. Je pense que les deux systèmes sont totalement antagonistes. Je voulais dire à Monsieur CAZENAVE, très officiellement, que je soutiens depuis très longtemps cette élection au suffrage universel direct. J'ai envie de vous dire « Bienvenue au club », et si vous pouvez nous aider à faire passer ce message au niveau national, nous ne serons jamais suffisamment nombreux pour le faire. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Thomas CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Je n'envisageais pas de prendre la parole, mais comme Pierre HURMIC m'interpelle indirectement. Comme je trouve que c'est un sujet compliqué, la première étape - et je sens poindre un début de convergence sur cette nécessité - serait d'ouvrir ce débat, mais pas seuls entre nous, avec les citoyens. C'est vrai que l'on a un outil très efficace qui a montré l'apport et la richesse de ses travaux. Saisissons le C2D de cette question et nous serons plus forts y compris vis-à-vis du législateur si demain se dégage dans cette assemblée une majorité pour obtenir l'évolution du scrutin. Je ne doute pas qu'un législateur entendant

une voix convergente des élus de la Métropole donne un droit à cette évolution indispensable de nos institutions.

M. le Président Alain ANZIANI : Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Je ne vais pas rassurer Pierre HURMIC. Je sais que, depuis des années, il est favorable à ce mode de scrutin, et moi j'y suis opposé. Pour une seule raison, c'est que je ne crois qu'à la proximité par rapport aux citoyens. L'élection est actuellement au suffrage universel, mais par l'intermédiaire des villes. Je ne crois qu'à cela parce que demain, ce mode de scrutin, on le sait tous, entraînera la disparition pratiquement des Maires. La disparition des Maires dans la proximité, c'est une catastrophe pour moi. On pourra en discuter, mais je n'ai pas l'intention, en tant que Parlementaire, de devoir imposer mon vote par rapport à cela. C'est un vote national, j'assumerai ma responsabilité, mais je le répète, je suis profondément hostile à ce mode de scrutin.

J'ai rencontré beaucoup de Maires pendant la campagne. La loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) ont été pour eux souvent une catastrophe. Ils ont l'impression de ne plus servir à rien. Les intercommunalités ont pris pratiquement toutes les compétences et sur le terrain, ils n'ont plus de moyens. La suppression de la réserve parlementaire a été aussi une catastrophe. Les Députés qui pouvaient, pour une fois, dans un cadre tout à fait légal et transparent les aider, aujourd'hui ils y vont les poches vides. Et les Maires disent : « Autrefois on vous voyait souvent, les élus nationaux. On ne vous voit plus, pourquoi ? Vous n'avez plus rien à nous proposer ? » Et je précise que pour un Maire d'un village qui a un petit budget - et Monsieur le Sénateur ANZIANI le sait bien - lorsqu'il pouvait avoir 10, 15, 20 000 euros, pour lui, c'était inespéré. Aujourd'hui, seuls 7 grands projets sont retenus par la Préfecture. Réfléchissez à cela avant de dire : « On va confier tout cela au travers d'un vote direct, tout le pouvoir à une intercommunalité ». Faites attention, derrière tout cela, il y a les Maires, non seulement de la Métropole, mais ceux qui sont très proches de la Métropole.

Mme Claude MELLIER : Chers concitoyens, je rejoins Monsieur CAZABONNE. La commune, c'est le foyer de démocratie, foyer de proximité. Dans la tradition, on dit bien que le Maire est celui qui est le plus près de « l'engueulade » parce qu'il est au plus près de la population. C'est pour cela que le rôle du Maire, le rôle de la commune est primordial dans le développement de la démocratie dans notre pays. Les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) comme la Métropole ont un rôle particulier à jouer dans le développement de l'activité économique de notre secteur, mais sur le fond, ce qui est primordial, c'est la commune.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste quelques mots avant de donner la parole à Céline PAPIN.

Sur les questions techniques, sur le périmètre, la loi dit « dans le périmètre de la Métropole ». Vous avez, sur le plan de la lettre, raison. Sur le plan de l'esprit, je ne crois pas. Surtout que nous sommes dans une Métropole qui nous dit – et d'ailleurs votre groupe l'a constamment affirmé – qu'il faut travailler avec les autres territoires. C'est un peu particulier de dire cela, et en même temps de dire : « Mais non, soyons rétractés sur nous-mêmes. »

Sur les désignations, oui, on appliquera les règles propres à l'intérieur de la maison. Chaque groupe y sera représenté.

Sur les objets du C2D, c'est un peu particulier que de mettre en place ou d'envisager de remettre en place un C2D, et de tout de suite lui dire : « Vous avez parlé de ceci ou de cela. » On a un droit évidemment de soumettre, mais laissons aussi vivre le C2D. Laissons-lui un peu d'air et il verra aussi ce dont il veut discuter. Il n'est pas sous tutelle.

Sur le thème de suffrage universel, pourquoi pas ? J'attire aussi votre attention que c'est une des compétences du législateur. Je le fais observer parce que souvent on a l'air de l'oublier, mais là, j'étais présent au Parlement à cette époque-là, une loi a été votée pour l'élection au suffrage universel des intercommunalités. Sauf qu'il n'y avait pas la loi électorale et que l'on ne savait pas comment la mettre en œuvre, mais la loi a été votée. Aujourd'hui, tout est tombé à l'eau puisque l'on ne savait pas comment procéder à l'élection. Pourquoi le Parlement et le Gouvernement ne réunissent-ils pas les intercommunalités pour leur demander comment ils voient, comment ils examinent cela ?

Imaginons d'ailleurs, Monsieur CAZENAVE, que finalement ici même, on dise : « Finalement, on est contre. » Et le Gouvernement, qu'est-ce qu'il en fait ? Il dit : « Finalement, vous avez bien travaillé. Je vous félicite, mais ce n'est pas votre problème, ce n'est pas votre compétence, laissez-nous faire ». Je vous fais observer que l'on pourrait avoir le même débat sur les finances publiques locales. On pourrait très bien discuter ici, et puis on se retrouverait certainement d'accord pour dire qu'il faut modifier profondément la relation financière entre l'État et les collectivités locales, on va le faire. Et puis ensuite, qu'est-ce que l'on fait ? On peut prendre des vœux aussi. C'est une méthode que l'on connaît bien. Pour aller au fond des choses, si le C2D veut s'emparer du sujet, je n'y vois pas d'inconvénients, pour être tout à fait clair, mais je trace quand même les limites des choses. N'espérons pas que cela bouleversera alors que c'est de l'initiative profonde d'un Gouvernement et/ou d'un Parlement par la voie des projets de loi ou des propositions de loi.

Sur la cogestion, je pense que Pierre HURMIC l'a dit, il y a un débat. Si on fait l'un, on ne peut pas faire l'autre. On peut aussi soumettre cela, mais après, une fois que le C2D nous aura dit ce qu'il pense de la cogestion, qu'est-ce que nous en ferons puisque cela dépend aussi des élections et l'électeur restera maître. Céline PAPIN.

Mme Céline PAPIN : Juste quelques éléments complémentaires sur la question juridique des extra-métropolitains, le texte de loi est suffisamment clair, à notre sens, pour permettre justement cette ouverture. Il indique que le Conseil de développement est composé de représentants des milieux économiques socioculturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Ce sont aussi ces différents milieux. On peut tout à fait avoir des acteurs qui n'habitent pas nécessairement la Métropole, mais qui interviennent dans ces champs-là sur notre territoire métropolitain. C'était pour la première question.

Par rapport aux candidats métropolitains aux modalités de désignation, on a 24 personnalités qualifiées dont un certain nombre sont éligibles à un potentiel renouvellement de leur mandat s'ils le souhaitent. On a aussi 24 candidatures spontanées qui sont examinées non pas par la Métropole, mais par le C2D. Sur cette question, comme l'a indiqué Monsieur le Président, les différents groupes politiques sont tout à fait bienvenus pour faire des propositions de noms pour ce qui concerne les personnalités qualifiées et pour encourager aussi un certain nombre de personnes qu'ils pourraient connaître et être intéressées pour faire acte de candidature sur le volet « Candidature spontanée ».

Sur la question des saisines, Monsieur le Président l'a indiqué, j'ajouterai également que le C2D n'est pas une assemblée délibérante bis. Il ne s'agit pas de faire valider par le C2D un certain nombre de décisions métropolitaines. Ce n'est pas l'objet du C2D, mais, bien entendu,

il est tout à fait libre aussi de se saisir d'un certain nombre de questions. Notamment cette question démocratique l'intéresse, mais de manière plus large en y intégrant aussi les questions d'articulation Métropole / Communes, qui est un sujet qui a souvent eu l'occasion d'être discuté au sein de ses instances. C'est certainement un sujet que l'on approfondira au fil du mandat.

Je terminerai en indiquant que sur la question de la participation citoyenne, cela ne se résume pas, bien évidemment, à ce sujet du C2D. On aura l'occasion d'échanger à nouveau sur ce chantier dans les mois à venir, notamment en les connectant avec d'autres questions en lien avec mes collègues, des relations aux usagers et des questions numériques puisque tout ceci est intrinsèquement lié.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On vote sur le dossier de la composition du C2D. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Pas davantage. Unanimité, je vous en remercie.

Unanimité

M. Patrick LABESSE : Nous allons passer maintenant à l'affaire n 5 concernant Bordeaux, la ZAC Bastide-Niel, présentation du CRAC 2018 (Compte-Rendu d'Activité au Concédant) par Madame BOST.

Mme BOST

(n°5) BORDEAUX - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel - Compte-rendu d'activité au concédant (CRAC) 2018 - Décision - Autorisation

Mme Christine BOST présente le dossier.

M. Fabien ROBERT : Madame la Vice-Présidente, chers collègues, merci tout d'abord pour ces informations et ces éclaircissements. Quelques mots sur le quartier de Bastide-Niel. Tout le monde s'accorde à dire que la Ville et la Métropole se sont beaucoup transformées. La question des nouveaux quartiers fait débat régulièrement. D'une certaine manière, ce rapport permet d'objectiver un peu les questions que nous devons nous poser ou que nous nous posons.

J'en tire plusieurs enseignements. Niel est un quartier dense, trop dense, diront certains. Il faut tout de même se souvenir que nous avons collectivement adopté ce projet et ce plan-guide sous différentes présidences, sensibilités. Nous l'avons fait avec l'objectif aussi à l'époque, et on en parle sensiblement moins, de lutter contre l'étalement urbain, et donc de densifier le cœur de ville. Nous avons accepté ces formes urbaines nouvelles, singulières, caractérisées par ces pyramides blanches qui étonnent un peu dans la blondeur bordelaise. Nous ne les avons acceptées que parce que ce quartier est proche à la fois des coteaux du Parc des Coteaux, un des poumons verts de notre Métropole, qu'il y a la végétalisation de la voie ferrée, et qu'il y a le Parc aux Angéliques, les quais. Si ce quartier est dense, cela n'est pas sans raison, c'est parce qu'il est entouré de coulées vertes.

Néanmoins, une ZAC n'est pas figée, et je crois que nous l'avons démontré depuis pas mal d'années avec un certain nombre de modifications qui avaient été demandées. Vous avez bien voulu rappeler ce qui se passe actuellement sur Darwin, ce que nous avons aussi initié pour sécuriser, apaiser les relations dans ce dossier complexe et qui a nécessité des modifications du plan-guide.

Nous avons également demandé que la taille et la forme de certains îlots soient revues pour éviter un phénomène, et je crois qu'on le partagera, de grandes barres ou de constructions

extrêmement massives, tout en conservant l'objectif de construction de logements. Je crois qu'il ne faut pas le perdre de vue.

Nous considérons toujours que cette singularité, cette densité est acceptable à Bordeaux à la condition que les prestations et les détails soient de très grande qualité. Et on peut lire dans ce rapport l'exigence qui a été celle de la ville, ces dernières années, au travers de nombreux comptes-rendus, d'un suivi méthodique des projets qui sont présentés dans ce secteur. On peut les juger subjectivement. On aime, on n'aime pas, il n'en demeure pas moins que ce suivi a été extrêmement méthodique pour aller dans le sens d'un paysage différent, d'îlots moins massifs, plus d'arbres, cela a été demandé dès 2018.

Nous tenions à rappeler cela parce que le quartier de Bastide-Niel n'est pas un quartier figé. Il a évolué. Il évoluera sans doute encore avec une exigence majeure, et je la rappelle, celle de construire, de densifier la ville pour éviter de mordre sans cesse sur les campagnes. Un objectif peut être dont on parle moins ou qui disparaît derrière l'impératif de désartificialisation des sols que nous entendons aussi, mais qui est important.

Je terminerai en rappelant les propos du Directeur de l'A'Urba (Agence d'urbanisme), il y a quelques jours, dans le quotidien régional SUD-OUEST qui nous rappelait que Bordeaux n'était pas une ville dense. Deux fois moins dense que Lyon qui est elle-même deux fois moins dense que Paris. Je crois qu'il nous faut parfois accepter la densité et Niel est un bon exemple de ce que l'on peut faire en l'adaptant parfois. Merci beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Christine BOST.

Mme Christine BOST : Je vais faire écho à ce que vient de dire Fabien ROBERT. Je crois que l'on n'est pas du tout en contradiction avec ce que vous venez d'évoquer. Je crois que les objectifs de non-étalement urbain et de construction de la ville sur elle-même sont toujours et restent dans notre ligne de conduite au travers de ce projet, mais au travers de l'ensemble des opérations d'aménagement que la Métropole porte.

Je pense qu'il est normal qu'avec un changement de gouvernance de la ville de Bordeaux, les nouveaux élus se réapproprient le sujet, qu'il y ait un temps nouveau de réflexion. Mais la Métropole est aussi la garante des grands enjeux, objectifs que nous portons de densification. Ce n'est pas la densification pour la densification, c'est la création de logements, répondre aux besoins des ménages qui sont sur notre Métropole ou qui désireraient s'y installer, dans des quartiers suffisamment apaisés qui présentent un certain nombre d'aménités. C'est ce sur quoi nous travaillons.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sur ce dossier, qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Pas davantage. Unanimité, merci.

Unanimité

M. Patrick LABESSE : Affaire n 7 : Bègles – Villenave-d'Ornon – ZAC concerté, route de Toulouse – Compte rendu financier 2019, par Madame BOST.

Mme BOST

(n°7) Bègles - Villenave d'Ornon - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ' Route de Toulouse ' -Compte-rendu financier 2019 (CRF) - Approbation

Mme Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur POIGNONEC**.

M. Michel POIGNONEC : **Monsieur le Président**, merci. Quelques mots à mon tour sur ce dossier au nom de la ville de Villenave-d'Ornon. Je vais profiter de cette délibération sur le CRAC pour rappeler la nécessité de faire avancer le dossier de requalification de la route de Toulouse, voie pénétrante partagée du nord au sud entre Villenave-d'Ornon, Bègles, Talence et Bordeaux. Depuis tant d'années, nous évoquons ce dossier sans toutefois parvenir à un aménagement global de cette voie structurante.

Sur cet axe particulier, deux projets majeurs sont lancés au-delà du périmètre de la ZAC avec des degrés d'avancement, certes, différents. Il s'agit :

- du projet BAHIA qui deviendra dans quelques mois l'un des plus gros pôles de santé de secteur 1 de l'agglomération bordelaise,
- et du dossier de transformation et de mutation du site de l'hôpital Robert PICQUÉ sur lequel vous avez, et nous vous en remercions, par un très récent courrier au Maire de Villenave-d'Ornon, réaffirmé les engagements de la Métropole d'en faire un site à vocation économique, tertiaire et de recherche.

Ces deux projets dont on peut imaginer des concrétisations à court terme - les travaux de BAHIA ayant déjà débuté, et le service de santé des Armées ayant programmé son départ de Robert PICQUÉ pour 2023 - doivent nous encourager à obtenir :

- un projet construit et partagé garantissant le maintien des fonctionnalités essentielles de cette voie importante :
 - le stationnement à la fois pour les habitants, les commerces et les services publics,
 - la vitesse commerciale du réseau de transport en commun, et notamment de la Liane 5,
 - et la mise en place de circulation apaisée,
- et ce, en concertation avec les différents Maires.

Je profite également pour porter la voix de **Christian BAGATE**, qui n'a pas pu être présent ce matin en raison du contexte sanitaire : « Anticipons même si le temps est compté, prévenir pour ne pas avoir à guérir », ce sont ses mots pour exprimer à la fois pour cette délibération, mais également pour la délibération n°10 sur la ZAC « Quartier de la Mairie » à Bègles. Il regrette le manque d'anticipation dans la construction des équipements publics et sur les infrastructures de déplacement. Merci de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci **Monsieur le Président**, mes chers collègues. Concernant le projet d'aménagement de la route de Toulouse, cela fait 20 ans que l'on en parle. Vous savez bien que les 4 communes concernées ont été re-sollicitées pour pouvoir ouvrir la concertation avec une priorisation, transports en commun, couloirs bus ouverts aux cyclistes, mais également le maintien du stationnement autant que faire se peut. Je pense que, c'est dans ce sens-là qu'il faut le dire : si on veut tout faire, on n'y arrive pas. Et cela doit être, comme cela a été fait, à la fin de la mandature précédente, un dossier de participation et de concertation partagé par l'ensemble des maires. On a le retour de presque toutes les communes. On devrait proposer au **Président** d'ouvrir la concertation, j'espère début 2021. C'est en effet, un objectif prioritaire d'entrée majeure du sud de l'agglomération. Donc, c'est imminent.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame KISS.

Mme Andréa KISS : C'est un gros projet d'espace public. Je vois le Pôle territorial sud mardi prochain. De ce que j'entends, les objectifs sont partagés. Cela devrait permettre *a priori* que l'on puisse travailler sereinement sur ce dossier rapidement, et lancer la concertation, sachant que la difficulté sur ces projets d'axes structurants, c'est de se retrouver avec des conflits d'usage importants. Il faut arriver à trouver le bon étiage et le bon équilibre pour permettre de répondre à l'ensemble des objectifs, c'est-à-dire ne pas trop pénaliser les véhicules, permettre le stationnement pour les commerçants, faire circuler des vélos, des piétons et faire que la vitesse commerciale des TC (Transports en commun) puisse être respectée. Il faudra faire des sacrifices, ce sera à voir avec l'ensemble des collectivités concernées, les services de la Métropole, et la population le moment venu.

M. le Président Alain ANZIANI : Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, deux petits points. Bien évidemment, je partage ce qui a été dit. Je reviens sur le fait que les maires partagent l'objectif, cela ne fait que 3 ans que je suis Maire, on a déjà validé quatre plans, mais j'entends que c'est imminent. J'espère que cette imminence sera vraiment rapide.

Vis-à-vis de toutes les difficultés qui viennent d'être énoncées, je voudrais insister sur le fait que l'on ne pourra pas pousser les murs. Si on veut faire quelque chose d'efficace sur la route de Toulouse sans traumatiser les riverains et les commerces, il y a des portions qui sont plus ou moins larges. Il y a une portion située entre BAHIA et le territoire bordelais sur lequel supprimer les 45 places de stationnement sur le linéaire, aurait une conséquence très positive pour le TC (Transports en commun) et les vélos, mais très négative pour les commerces et les riverains. C'est la raison pour laquelle, je rappelle le fait que l'on ait une stratégie immédiate en termes d'acquisition foncière si l'on veut que le projet soit réussi de Villenave-d'Ornon jusqu'à Bordeaux en passant par Bègles et par Talence. Si on n'a pas une acquisition foncière dans ce secteur très problématique, nul doute que la concertation, à mon avis, aboutira à une discontinuité à cet endroit-là, parce que la largeur de la route de Toulouse ne le permet pas.

Un point sur lequel je voulais remonter. Il y a vraiment de l'insatisfaction et la dangerosité sur des aménagements temporaires qui ont été faits dans le secteur de la Barrière de Toulouse. J'en comprends l'aménagement, c'est un plan d'urgence vélo. En tant que Maire, j'ai eu énormément de remontées d'une vraie dangerosité, entre les arrêts-minute, les voitures qui stationnent, etc... dans cette partie-là. Je crois que si on ne répond pas immédiatement à cette dangerosité dans le secteur « bordelais-talencais-béglaïs », on risque de braquer les gens contre les futurs aménagements. C'est la raison pour laquelle je souhaitais vous sensibiliser sur ce point.

M. le Président Alain ANZIANI : Sur le compte-rendu financier. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Pas davantage. Unanimité. Merci.

Unanimité

Mme Véronique FERREIRA : Merci. Affaire n°10, **Madame BOST** : la ZAC du quartier de la Mairie de Bègles – Évolution du programme de constructions.

Mme BOST

**(n°10) BEGLES - ZAC ' Quartier de la Mairie ' - Evolution du programme de constructions -
Décision - Autorisation**

Mme Christine BOST présente le dossier.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Je vais me retenir et ne pas détailler ce quartier. Juste vous dire que, concernant les espaces publics, ce quartier a reçu la « Victoire d'or du paysage » en 2016.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, qui s'abstient sur cette délibération ? Personne. Qui est contre ? Non plus. La décision est adoptée à l'unanimité.

Unanimité

Mme Véronique FERREIRA : Affaire n 11, toujours présentée par **Madame BOST** : Commune de Gradignan – Programme « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par la nature » – Centre-Ville.

Mme BOST

**(n°11) Commune de GRADIGNAN - Programme ' Habiter, s'épanouir, 50 000 logements
accessibles par nature ' - Opération d'aménagement Gradignan Centre-Ville - Déclaration de
projet - Décision - Autorisation**

Mme Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : **Michel LABARDIN**.

M. Michel LABARDIN : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, je me réjouis évidemment de cette délibération qui est une étape importante dans un projet conçu, il y a quelques années, autour d'un triptyque :

- La requalification des espaces publics, probablement les derniers centres-villes à avoir été rénovés dans la Métropole, 50 ans sans travaux.
- Deuxième élément de triptyque : une opération d'urbanisme qui charpente un centre-ville autour d'un millier de logements, le développement commercial, la reconstruction d'équipements publics.
- Et troisième élément, mais il a été omis, je pense que c'est une erreur tout à fait involontaire par **Madame la Vice-présidente**, c'est la question de la mobilité, et notamment la création d'un transport en commun en site propre puisque, vous le savez probablement, des études de débranchement de la ligne B ont été convenues pour irriguer le centre-ville.

D'ailleurs, la première phrase de la délibération parle d'elle-même : « Le projet d'aménagement urbain du centre-ville s'inscrit dans la démarche plus globale de restructuration d'un centre-ville

comprenant l'arrivée d'un transport en commun en site propre, et le réaménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville. »

Ce triptyque est tout à fait indissociable. La première étape est réalisée, nous en arrivons à la deuxième. La concertation a été massive. L'enquête publique, à une immense majorité, a été très favorable au projet. Je ne doute pas que la DUP (Déclaration d'utilité publique) sera obtenue.

Vous l'avez rappelé très brièvement, c'est un millier de logements, ce sont deux groupes scolaires reconstruits ou construits, 58 % de logements à caractère locatif social et accession abordable. Il faut comparer avec ce qui se fait par ailleurs dans la Métropole, des équipements sportifs et la liaison avec les grands parcs de la ville, 30 % de la commune est en espaces verts aménagés, 21 parcs. Ce projet qui s'adosse à cette nature en ville va être encore plus confortée. On le voit dans la période actuelle, c'est là que l'on vérifie si une ville est vivable, c'est quand elle résiste aux crises sanitaires. Quand on peut se confiner dans les parcs, évidemment, la vie est toute autre.

Pour autant, Monsieur le Président, j'ai deux problèmes dans cette ZAC (Zone d'aménagement concertée) que j'appelle de mes vœux et qui va être une belle réussite parce qu'elle est intégrée. Le couple urbanisme/transport est fait pour fonctionner ensemble. La question des voiries, des équipements publics va de pair avec l'offre de logement, et précisément je suis parti d'un *a priori* : il faut d'abord des équipements publics et du transport pour ensuite permettre d'accueillir et non pas l'inverse. On voit souvent comment de nouveaux quartiers qui ne sont pas dotés d'équipements publics, souffrent durablement par manque de solution à la vie quotidienne.

J'ai deux problèmes. Aujourd'hui, deux groupes scolaires sont arrêtés. Je mets un terme, provisoirement je l'espère, à deux missions de maîtrise d'œuvre. Un million d'euros sont déjà engagés pour construire un groupe scolaire dans le centre, dans le sud. Cela fait partie de la répartition des effectifs scolaires, Monsieur le Maire de Bordeaux le sait bien, je dois construire un groupe scolaire sur une emprise importante de Bordeaux, le Domaine de la Clairière et la Cité Jardin qui est aujourd'hui un squat de dimension importante. On frise les 200 occupants depuis 6 mois. Je ne peux pas mener à terme ce projet. Si je ne fais pas cela, il n'y aura pas de logement. Après tout, il faut savoir ce que l'on veut. J'appelle de mes vœux non seulement une solution digne et correcte pour reloger les squatters. Aujourd'hui, je passe sous silence ce qui est infligé à la ville de Gradignan, les incivilités, la délinquance à ciel ouvert et les arrivées quasi-quotidiennes de nouveaux squatters. Il faut trouver une solution.

Cette solution doit aller de pair aussi avec la reconstruction de la Cité Jardin. Nous sommes sur un grand domaine de la ville de Bordeaux. Je vous rappelle qu'il y a quelques années, je me suis personnellement engagé pour accueillir des personnes, des habitants issus du village andalou de Bordeaux qui ont été relocalisés sur votre domaine à Gradignan. C'est un échec où se développent des poches de pauvreté, mais surtout d'inadaptation sociale qui sont tout à fait préjudiciables. C'est un problème, il faut que l'on trouve une solution. Si on ne la trouve pas, évidemment, ce n'est pas la peine de plaider pour un recentrage du logement sur notre Métropole alors que nous sommes sur des espaces déjà imperméabilisés, qui ne consomment pas de sol, qui sont libres, qui au contraire vont renforcer la charpente naturelle.

Le deuxième problème que j'ai, Monsieur le Président, c'est sur cet équilibre urbanisme / transport. Or, au fil des déclarations, depuis le premier jour, entre les lignes et puis ouvertement, vous dites que finalement le projet de Transport en commun en site propre qui a été étudié ne serait plus valide pour Gradignan. Pourquoi parle-t-on de TCSP ici sans qualifier le mode ? Evidemment, il ne s'agit pas de créer une nouvelle ligne de tramway, mais tout simplement une branche qui va pourvoir à un manque entre, d'une part le tram à son terminus

à Villenave-d'Ornon, et l'autre, à Pessac Alouette. Nous sommes une grande porte d'entrée métropolitaine et nous subissons cet effet, je ne suis pas le seul pris d'un côté entre la zone d'exclusion, dans le meilleur sens du terme, de la voiture intra-boulevards et le report de circulation à l'extérieur et la zone d'entrée - d'autres communes la connaissent bien - venant de l'extra-rocade qui vient sur les zones d'emploi de la Métropole.

Si cette solution-là n'est pas mise en œuvre, c'est l'ensemble de l'architecture de renouvellement urbain du centre-ville de Gradignan qui va en souffrir.

J'entends que l'on veut concerter la population, mais quand on déplace des milliers de gens, quand ils se déplacent, plébiscitent un mode de transport collectif, ils le veulent, et quand ils pensent que c'est une bonne chose, pourquoi ne pas les écouter ? Pourquoi refaire de la concertation ? Peut-être parce qu'ils se sont mal exprimés ou pas conformément aux nouvelles attentes politiques. Je trouve que tout ceci est très préjudiciable. Citez-moi une seule ville de 26 000 habitants et plus - je parle à mes collègues - qui n'a pas de mode de transport structurant ou promise à avoir un mode de transport structurant dans le sens où d'autres décisions ont déjà été prises. C'est tout à fait inacceptable.

Vous n'expliquerez pas aux habitants de Gradignan que désormais, pour se rendre dans la périphérie, il n'y a pas de circulaire, et se rendre dans les centralités autour des boulevards sur les grandes zones d'emploi administratives ou autres, il faudra des ruptures de charge. Vous ne pourrez pas leur expliquer. Je pense qu'ils vous donneront rendez-vous à ce moment-là.

J'ai écouté le débat sur les mobilités tout à l'heure. Je souris parce que j'entends des déclarations un peu grandiloquentes, mais c'est une page nouvelle. Lors du dernier Conseil, j'ai fait une intervention puisque j'avais en charge le schéma des mobilités. Pierre HURMIC m'a expliqué que nous avions changé d'époque. Non, mais je ne me suis aperçu de rien, en fait, excusez-moi de le dire. Il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles. On aménage la ville. On fait des pistes cyclables. On développe les modes doux, mais on a besoin d'une charpente structurante de transport collectif et de masse qui répond aux besoins de la population. Sinon, ils se détourneront. Ils reprendront la voiture, et c'est le cas.

Certes, il y a une fluidité aujourd'hui de la mobilité puisqu'il y a moins de monde sur les routes donc ils reprennent la voiture. Mais quand on aura repris un rythme d'activité, bien évidemment, ils reprendront la voiture parce que le transport collectif ne sera pas à la hauteur de leurs attentes.

J'entends la musique de la décroissance aussi puisque finalement, c'est trop cher. Il faut arrêter d'investir. Comparons. La ville de Toulouse lance une troisième ligne de métro à 2,67 milliards d'euros. Qui est dans la vérité ? Il n'y a pas de vérité. Il n'y a pas d'erreurs. Simplement, il faut répondre aux besoins. Je pense que cet esprit de décroissance qui n'a rien à voir avec la sobriété, il faut de la sobriété, je partage cet avis évidemment, mais je pense qu'il faut continuer à investir malgré tout, la dynamique d'attractivité est à l'œuvre, elle ne va pas s'arrêter. Ou alors disons que nous voulons l'arrêter. Si nous voulons l'arrêter, à ce moment-là, nous allons décroître.

J'attire votre attention, Monsieur le Président, sur ce projet structurant. Je ne l'ai pas imposé, mais je le porte pour la ville de Gradignan. Aujourd'hui, l'attente de nos concitoyens c'est : « pas de promiscuité, pas de densité, pas de gens trop proches de chez moi ». Je le porte parce que je crois que cela répond à un besoin métropolitain, et si la Métropole n'est pas là pour accompagner ce projet en termes de mobilité, ce sera dommage.

Pour terminer, le Président JUPPÉ avait pris l'initiative de lancer des coopérations avec Angoulême, Saintes, Marmande, les grands territoires. Présidant le SYSDAU, à cette époque-là, je disais : « Attention, nous avons une ceinture périphérique, l'aire métropole bordelaise, avec laquelle il faut travailler sur les questions de mobilités ou d'autres sujets d'aménagement du territoire ». Veuillez Monsieur le Président, alors que les coopérations territoriales aujourd'hui ont été adoptées dans le discours, à coopérer avec les communes même si elles ne sont pas de votre majorité. Je vous en remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Sur la première question, Monsieur le Maire de Bordeaux.

M. Pierre HURMIC : Sur la première question, effectivement, il y a un léger différend entre la ville de Gradignan et les propriétés appartenant à la ville de Bordeaux sur le territoire gradignanais. C'est la raison pour laquelle je confirme, Michel LABARDIN le confirmera aussi, nous nous voyons jeudi prochain à 8 heures du matin pour essayer de régler ce différend. On ne va pas le régler ici en assemblée plénière. Rien ne vaut un dialogue direct entre deux Maires pour régler ce type de dossier. C'est ce que nous allons faire en bonne intelligence.

Sur la deuxième question, vous parlez de charpente architecturale en ce qui concerne nos déplacements à l'intérieur de la Métropole. Je suis d'accord avec vous, le Nouveau monde ne fera pas abstraction des charpentes. Convenez avec moi que le matériau des charpentes peut changer. Beaucoup ici ne juraient que par une charpente en tramway. Je considère que l'évolution fait que les charpentes peuvent adopter de nouveaux modes, de nouveaux matériaux qui ne sont pas ceux qui étaient forcément utilisés ou pertinents il y a 25 ou 30 ans.

Tout l'objet des discussions que l'on a eues aujourd'hui que soulève Christophe DUPRAT, c'est de trouver les moyens les plus adaptés pour faire tenir cette charpente sans aucun *a priori*. C'est tout l'objet des débats que nous avons entamés aujourd'hui et que nous allons poursuivre dans les semaines, dans les mois et les années qui viennent.

M. le Président Alain ANZIANI : Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, très rapidement, j'expliquais tout à l'heure qu'il fallait aborder, et Pierre HURMIC vient de le dire, sans aucun tabou ou autres, le développement de nos transports. On n'a pas tout réussi, c'est vrai. La Chambre régionale des comptes nous a observés, mais elle a quand même conclu, tout comme la Cour des comptes, sur le fait que le couple urbanisme/transport avait plutôt bien fonctionné à Bordeaux et sur notre agglomération. Le fait d'avoir étendu le tramway, nous a permis de densifier un certain nombre de lieux à deux pas des stations de tramway, de renouveler des centres-villes et ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui des allées métropolitaines.

On s'est aperçu que nous l'avons surtout fait sur des axes d'entrée dans la Métropole. Le dossier présenté aujourd'hui coche plusieurs cases. Le dossier urbanisme est coché. Le centre-ville de Gradignan, pour y avoir été, est plutôt une réussite en termes d'aménagement, il va encore grandir. Entre le centre de Gradignan et le débranchement, il y a des établissements universitaires. On sait bien aujourd'hui que l'axe Bordeaux Université, notre campus est un axe plus que saturé.

Et puis, au-delà de Gradignan, en s'éloignant un peu du centre-ville, il y a une grande porte d'entrée. C'est l'axe principal nord-sud, l'ex-Nationale 10. Évidemment, il y a eu d'autres

rocares qui se sont faites, mais c'est un axe majeur. On va vers Cestas, Canéjan, tout un tas de territoires Belin-Béliet avec un lycée de secteur, notamment le lycée des Graves de Gradignan.

Ce dossier est complexe. Il y a le centre de Gradignan, d'autres qui nous invitent à dire : « Ne jouons pas petits bras. » Évidemment, on peut mettre un BHNS à 10 minutes, mais cela ne sera pas suffisant aux heures de pointe. Et dans 5 ans, on se dira comme nos prédécesseurs, qui ont construit le Pont d'Aquitaine : « On l'a fait à 2x4 voies, mince il faut faire une 5^{ème} voie » qui était accidentogène, qui n'a pas duré longtemps heureusement, mais après il a fallu faire une 6^{ème} voie et mettre des encorbellements sur le côté. Après « Plus jamais cela ». Mince ! Le Pont d'Arcins, c'est pareil.

Il faut maintenant faire des pistes cyclables en encorbellement le long du pont parce que nous l'avons prévu trop petit dès le départ. Ne continuons pas à nouveau les mêmes erreurs qu'ont pu faire nos prédécesseurs, que l'expérience nous serve. Ce dossier de Gradignan, il faut l'examiner sans idéologie. Il faut simplement se dire : « Qu'est-ce qui va pouvoir servir aux étudiants, aux Gradignanais, aux Girondins ? »

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je voudrais dire à Monsieur LABARDIN qu'il n'a pas besoin d'avocat. Il est lui-même suffisamment expérimenté et avec une très bonne argumentation. Je ne rejette pas du tout l'argumentation. Mais la difficulté qui est la nôtre, c'est de faire des choix collectivement. Pour ce faire, on a un outil le « SDODM » que je préfère appeler « Schéma des mobilités ».

Dans ce Schéma des mobilités, il va falloir choisir et choisir c'est évidemment exclure. Il faudra avoir un certain nombre de critères. On est parti de l'idée que l'on avait trois critères. Le débat est ouvert, il n'est pas fermé.

Le premier critère, c'est l'utilité. Là, j'ai entendu les arguments que vous avez pu développer.

Le deuxième, c'est le critère de la VAN (Valeur actualisée nette) que l'on connaît tous. Est-ce qu'elle est positive ? Elle est positive aujourd'hui, mais avec un coût de la ligne de tramway de 136 millions, qui sera sans doute supérieur à 140 millions dans quelque temps.

Et le troisième que l'on veut greffer qui est le critère du bilan carbone.

On va examiner tout cela entre nous d'une façon très posée, calmement, pour voir dans le cadre d'un budget limité. Certains d'entre vous ont été aux responsabilités même aux finances ces dernières années. La variable financière n'existerait-elle plus, tout d'un coup, parce que l'on est passé à une nouvelle majorité ? Si, elle existe. Je comprends que certaines villes font des investissements colossaux. Je voudrais dire à Monsieur DUPRAT que je n'ai jamais dit que c'était la faute des uns et des autres. Je dis simplement que l'on a un échec collectif. J'y prends ma part.

Que l'on ait dépensé autant d'argent pour aboutir à la troisième ville la plus congestionnée de France, c'est difficile à l'admettre. Christophe DUPRAT, de dire que c'est une réussite, je ne le pense pas. On va regarder tout cela avec beaucoup de méticulosité, sans *a priori* politique.

Il y a un argument que vous avez développé tout à l'heure, que l'on ne peut pas recevoir, qui dit : « Mais on a fait de la concertation, tout le monde était d'accord. » Je vous propose que l'on fasse de la concertation dans les 28 communes, et même dans chacun des quartiers des 28 communes. Je suis persuadé que, dans chaque quartier ou quasiment tous, tout le monde sera pour un tramway. Est-ce que l'on peut y arriver ?

Si vous demandez aux gens s'ils préfèrent que le ciel soit bleu ou gris, évidemment, ils vont vous dire qu'il soit bleu. C'est tout à fait normal. On ne peut pas avoir une vision simplement parcellaire. Sur Gradignan, tout le monde le veut. Sur Mérignac et sur Bordeaux, il y a beaucoup d'endroits où les habitants souhaitent un tramway. C'est le cas dans beaucoup de villes. On ne peut pas simplement dire : « Les gens le veulent, donc on va le faire. » Nous sommes des responsables politiques. La première des responsabilités politiques, c'est la question financière. On ne peut pas raisonner autrement que sous la contrainte financière. Je ne sais pas le faire en tout cas.

Ce que je peux vous assurer, c'est que l'on regardera tout cela et après on regardera d'autres éléments. Franchement, est-ce qu'il est pertinent - je le mets sur la table - d'allonger le réseau de tram qui est aujourd'hui un des deux réseaux les plus importants de France ? On sait que s'il y a une panne de tramway quelque part, c'est tout le réseau qui est handicapé. On ne peut pas le remplacer immédiatement, c'est sans doute la difficulté du tramway. Si c'est un Bus à haut niveau de service, on peut évidemment injecter un autre bus et maintenir la qualité du service.

Je pose des questions. Je ne donne pas de réponses. Je pense qu'il faut à un moment donné, que l'on se délivre de l'esprit de « tout tramway », que l'on regarde d'une façon plus globale l'intérêt de la Métropole, et que l'on fasse ensemble des choix, Clément ROSSIGNOL-PUECH est en train d'y travailler.

J'espère vraiment avoir un schéma des mobilités à la fin du premier semestre de l'année prochaine. On prendra le temps. Je pense même que l'on consacrera une journée entière, si cela est nécessaire, sur ces questions de mobilité qui sont essentielles.

Le vote porte sur l'opération d'aménagement du centre-ville.

Oui, Monsieur GHESQUIÈRE.

M. Maxime GHESQUIERE : Cher Président, chers collègues, pour rassurer Michel LABARDIN et informer également tous les autres Maires présents dans cette assemblée, la « Mission squat » de la Métropole travaille sur ce sujet très complexe, lorsqu'un bâtiment est squatté.

Le squat qui s'est installé en début de mandature, si ma mémoire est bonne, cela ne se passait pas trop mal. Mais dès que nous ne l'accompagnons pas et ne travaillons pas tous en collaboration – les CCAS de la ville, les services de la Métropole, les services de l'État – bien souvent, des dérives se font. Cela devient des zones incontrôlables. J'en appelle aux Maires qui auront des squats dans les prochains mois en espérant qu'il n'y en ait pas, de commencer à travailler dès le début avec l'ensemble des services pour pouvoir résoudre ces problèmes à la base. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Il ne faut pas que l'on minore la question des squats. Chaque fois qu'un Maire y est confronté, il n'a pas de solution. Un squat devient rapidement une zone complètement invivable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Donc, il faut vraiment avancer sur ce sujet. Le Maire de Bordeaux, le Président du Conseil départemental et moi-même avons demandé à Madame la Préfète d'organiser une table ronde sur cette question puisqu'en plus il y a dans les squats différents publics. Peut-être qu'il faut aussi regarder la différenciation de ces publics. Pensons que le squat n'est un avenir pour personne. Nous sommes d'accord là-dessus.

Sur la délibération elle-même, j'imagine qu'il y a une unanimité ? Je vous en remercie.

Unanimité

Mme Véronique FERREIRA : Affaire n°12, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH sur la convention financière entre Bordeaux Métropole et les Autoroutes du Sud de la France dans la création d'aires de covoiturage à Ambarès, Ambès et Saint-Vincent-de-Paul.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°12) Convention financière Autoroute du Sud de la France / Bordeaux Métropole sur création d'aires de covoiturage à Ambarès et Ambès-Saint-Vincent-de-Paul - Décision - Autorisation

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, pour se féliciter de cette décision qui va dans le bon sens. D'ailleurs, les discussions entamées avec les Autoroutes du Sud de la France portaient sur ces deux aires de covoiturage qui pourront éventuellement être agrandies parce qu'elles vont être rapidement utilisées comme on le constate par le Car-express Bordeaux-Créon, où l'aire de Sallesbœuf avait été obligée d'être agrandie. Mais il y a un deuxième dossier tout aussi important, l'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence sur la Nationale 10. Vous savez que l'on a une première ligne de car-express qui fonctionne plutôt bien. Une deuxième doit passer par la Nationale 10. Il faut maintenir la pression auprès des Autoroutes du Sud de la France parce que, techniquement, tout est possible, mais cela demande une répartition des dépenses là-dessus et c'est absolument indispensable. Je vois Jean TOUZEAU qui sourit, c'est normal. C'est un dossier sur lequel il faut être extrêmement vigilant avec les Autoroutes du Sud de la France

En tout état de cause, voilà une bonne méthode. C'était dans un plan global, aires de covoiturage, voies dédiées au covoiturage. Je rappelle que l'avenue Marcel Dassault à Mérignac est une voie dédiée au covoiturage. Aujourd'hui, même si cela met du temps à démarrer, il faudra l'étendre à d'autres endroits. Les cars express devront être aussi un des volets du RER métropolitain que l'on verra tout à l'heure.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : On ne peut être que d'accord, il faut développer le covoiturage, les voies de car-express sur les bandes d'arrêt d'urgence et les voies réservées au covoiturage. Il faut les développer sur l'A10, l'A62, l'A63 et l'ensemble des pénétrantes de l'agglomération, cela doit faire l'état de conventions avec nos partenaires. Nous y travaillons dans le cadre du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine mobilité. C'est un vrai sujet de réussir à développer le covoiturage.

On peut toujours donner cet exemple que l'on donne à chaque fois, à savoir que sur la rocade, sur 5 voitures, il y a 6 personnes transportées. Si on arrivait à mettre une 7^e personne, cela réduirait de 15 % à peu près la circulation, et cela pourrait avoir un effet jusqu'à 70 % sur les embouteillages. C'est un effet très fort. Pour réussir à mettre plus de personnes dans la voiture,

il faut donner des avantages. Il y a des aires, mais il faut aussi réussir à mettre en place un Schéma directeur de voies réservées.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Max COLES.

M. Max COLÈS : À 40 places, mes parkings sont déjà pleins. Christophe DUPRAT parle de covoiturage. Cela pourrait être un parc relais aussi avec un BHNS depuis le départ du pont, je ne sais pas. On en discute là, mais pourquoi pas ?

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Il faut porter cette proposition dans la révision du Schéma des mobilités, Monsieur le Maire. On va l'étudier et on va le discuter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. J'imagine l'unanimité sur cette délibération. Je vous en remercie.

Unanimité

Véronique FERREIRA : Affaire n°14, Monsieur DELPEYRAT : Saint-Médard-en-Jalles : Zone d'aménagement économique « Galaxie 4 » – Compte rendu financier et d'activités 2019.

M. DELPEYRAT

(n°14) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Zone d'aménagement économique ' Galaxie 4 ' - Compte-rendu financier et d'activités (CRFA) 2019 - Approbation

M. Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur ce dossier que notre groupe souhaitait mettre en exergue. Bien sûr, nous allons le voter, nous trouvons que c'était un bon exemple pour témoigner de l'orientation que nous avons déjà commencé à donner par le passé aux aménagements de zones économiques. En effet, Galaxie 4 qui est une petite zone puisque c'est un ensemble de 5 à 6 ha, a inauguré dans le passé un nouveau mode d'aménagement beaucoup plus respectueux de l'environnement que ce qui était fait jusqu'à présent. En particulier sur cette zone, un aménagement d'à peu près 3,5 ha est fait sur un total de 5 à 6 ha, et ce pour préserver de très bonne manière une zone humide qui a prouvé son intérêt. On a été amené à requalifier nos orientations de départ qui étaient des orientations faites à l'ancienne où on arrive et puis on met tout à plat, pour en faire quelque chose de beaucoup plus moderne.

Il y a cette zone humide qui est préservée. D'autre part, il y a une volonté de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols. Au final, il y a un très bon projet est apparu et qui témoigne - c'est un peu pour cela que l'on a souhaité le dégrouper - à la fois l'aménagement économique et la préservation de l'environnement. Il n'y a pas forcément d'antagonisme. Cela demande évidemment de hausser un peu notre niveau de jeu pour concilier des contraires, mais on peut y arriver à des coûts raisonnables. Je rappelle que le coût de cet aménagement pour la Métropole est de 700 000 euros, ce qui demeure raisonnable dans un contexte où nous sommes véritablement sur des zones d'activité propices à l'essor industriel de la Métropole.

Notre groupe voulait simplement indiquer à cette majorité qui se targue parfois de vouloir – ce n'est pas dit de manière agressive, mais d'une manière amusée – inventer un monde nouveau alors que des choses très bien étaient déjà faites dans l'ancien monde, dont vous pourriez peut-être vous inspirer.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote à l'unanimité ?

Unanimité

Mme Véronique FERREIRA : Affaire n 16, **Monsieur DELPEYRAT** : Association de préfiguration TARMAQ.

M. DELPEYRAT

(n°16) Association de préfiguration TARMAQ - Adhésion - Subvention de fonctionnement - Apport en fonds propres - Désignations - Décision - Autorisation

M. Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MILLET**.

M. Thierry MILLET : Pour le groupe Métropole Commune(s), cette délibération est symbolique de la direction dans laquelle notre EPCI doit s'orienter. Cependant, vu l'évolution de notre environnement, il se confirme que le projet TARMAQ pose question concernant sa capacité à atteindre ses objectifs et aussi en termes de fréquentation du public ou de dimension financière. Sans doute, doit-il être réexaminé pour s'adapter à la nouvelle donne avec une plus grande vigilance sur les moyens alloués et avec un volet environnemental affirmé.

Je suis tout à fait d'accord pour lui conférer un rôle dans le développement d'une filière de déconstruction d'aéronefs en fin de vie, c'est d'ailleurs un marché en forte croissance. Avec le concours des industriels de notre territoire, cela permettrait notamment le recyclage de certains métaux et alliages facilement valorisables.

Comme je l'ai déjà fait lors du débat sur le dossier TARMAQ au Conseil municipal de Mérignac, je souhaite ici rappeler que le 5 mars dernier, c'est-à-dire 12 jours avant le premier confinement, lors du débat organisé par France 3 Aquitaine, j'avais été alerté par les déclarations de la représentante des Verts au sujet du secteur aéronautique. Ce jour-là, face à la tiédeur de votre réaction, **Monsieur le Président**, j'avais défendu vigoureusement ce secteur économique. Voici ce que j'avais déclaré : « *N'oubliez pas que l'aéroport, c'est le civil, mais c'est aussi le militaire. Il y a l'industrie autour. Lorsqu'un coup sera porté aux activités aéroportuaire et aéronautique dans cette Métropole, sachez une chose, c'est que le drame que nous avons vécu avec FORD passera pour une blquette. Aujourd'hui, l'enjeu de l'aéroport, il faut le mesurer. Bien sûr, il faut être responsable sur le plan environnemental, mais aussi être responsable sur le plan social. La technologie avance. Les avions progressent. Les motorisations également. L'amélioration de la technologie est aussi un moyen de limiter les impacts sur l'environnement.* » Depuis, mes propos se sont malheureusement révélés prémonitoires.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quelle est la position de la majorité, **Monsieur le Président**, que vous conduisez, de toute votre majorité ? Nous avons besoin de le savoir si, comme l'a déclaré **Madame CASSOU-SCHOTTE** au nom de son groupe politique en juillet dernier, le projet

TARMAQ est celui, je cite, « d'une autre ère, celle d'avant la crise sanitaire », allant jusqu'à évoquer un schéma dépassé, et s'abstenant finalement sur cette délibération.

Pourtant, une fois l'épidémie endiguée, n'en doutons pas, et vous l'avez souligné Monsieur DELPEYRAT, les échanges reprendront et ils prouveront que l'aviation n'appartient pas du tout au passé. Le nier serait choisir la décroissance et reviendrait implicitement à cantonner chacun sur son territoire, freinant la coopération entre les peuples, et générant un repli sur soi avec les conséquences que l'on devine. Bien entendu, nous n'en voulons pas.

Au sein du groupe Métropole Commune(s), nous croyons qu'il est possible d'innover pour trouver les solutions aéronautiques compatibles avec l'environnement et sommes persuadés de la capacité de l'homme à inventer et à progresser dans ce domaine. La crise liée à la COVID-19 a plongé plusieurs secteurs économiques dans de graves difficultés. Parmi ceux-ci, celui de l'aéronautique est étroitement lié à notre Métropole. Ses activités largement groupées au sein de l'Aéroparc sont notre poule aux œufs d'or et permettent, comme vous l'avez souligné, directement ou indirectement de financer nombre de services et d'équipements publics.

Alors que les industries aéronautiques du Sud-ouest subissent les conséquences de la pandémie, les activités aéroportuaires ont aussi été frappées par la suppression des navettes vers Paris. Les conséquences de cette décision sont redoutables tant sur le plan économique que social, car la Métropole de Bordeaux n'est pas seule au monde. D'autres qu'elles peuvent accueillir des projets industriels et d'autres les accueilleront tôt ou tard quand les donneurs d'ordres se rendront compte que Bordeaux est décidément devenue moins accessible que les autres sites, tels que Blagnac, Marignane, Munich, Hambourg, Madrid, Bristol, et j'en passe. Ne nous voilons pas la face, notre aéroport est menacé à terme de déclassement. Par conséquent, les entreprises qui l'entourent sont, elles aussi, menacées tant cet attelage est indissociable puisqu'interdépendant.

Monsieur le Président, avec d'autres responsables politiques, vous avez fait des démarches pour demander que la navette vers Paris soit rétablie. C'est une bonne chose. Il faut non seulement poursuivre ces démarches, mais également les intensifier. D'autres initiatives d'une nature et d'une ampleur très différentes doivent être prises au niveau métropolitain pour qu'une juste compensation des conséquences prévisibles causées par cette décision du Gouvernement soit allouée à notre territoire. Parce que Bordeaux Métropole et son aéroport sont l'un des berceaux de l'aéronautique, nous avons vocation à devenir l'un des berceaux de la recherche opérationnelle sur l'avion de demain, c'est-à-dire l'avion à hydrogène. Nous devons obtenir de ceux-là mêmes qui ont pris les décisions qui nous affaiblissent, qu'ils prennent les décisions qui permettront à notre tissu industriel de rebondir.

J'en terminerai en répétant avec force qu'il y a urgence. Il faut décréter la mobilisation générale pour défendre l'aéroport et le secteur aéronautique. Permettez-moi de rappeler qu'en son temps, Michel SAINTE-MARIE avait su le faire - c'était en 2006 - lorsqu'il s'était agi de sauver la SOGERMA. À cette époque, sans hésiter, tous bords confondus, nous nous étions joints à sa démarche.

Au sein des entreprises du secteur aéronautique et spatial comme à l'aéroport, les salariés doivent entendre la détermination métropolitaine, et être assurés de l'union sacrée des élus pour défendre bec et ongles leurs emplois. D'ores et déjà, le groupe Métropole Commune(s) y est, bien entendu, déterminé.

M. le Président Alain ANZIANI : Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Chers collègues, nous ne pouvons débattre du devenir de l'aéronautique, de son empreinte sur notre planète, sans apprécier dans quel modèle économique il évolue, sans prendre en compte les politiques et gestion développées ces 30 dernières années. Plutôt que faire le procès de l'aérien en soi, peut-être serait-il plus judicieux de regarder l'ensemble des pays européens qui ont déréglementé le trafic aérien ? Peut-être faudrait-il regarder combien, aujourd'hui, constructeurs et compagnies aériennes se livrent une concurrence féroce où les logiques sociales et environnementales ont peu de place ? Peut-être faudrait-il regarder comment l'État, les régions, l'ensemble des collectivités ont contribué à cette déréglementation ?

Nous sommes dans une situation où les compagnies aériennes sont mises en concurrence, où l'aérien et le ferroviaire sont mis en concurrence. Cette logique est nuisible pour l'environnement et pour les conditions sociales des salariés. Dans ce débat, nous voudrions alerter sur les déclarations actives et non instruites comme pour la navette Bordeaux-Paris. En effet, comment ne pas avoir dans ces déclarations la volonté de démanteler encore plus la compagnie nationale AIR FRANCE, et ce, au profit d'entreprises *low cost*, notamment RYANAIR.

Aujourd'hui, nous avons un besoin urgent de construire un nouveau modèle pour l'aéronautique qui ne peut plus être aiguillonné par la logique des profits et de la rentabilité, comme le montrent encore les suppressions de postes chez THALÈS et les délocalisations de l'ingénierie vers l'Inde, groupe THALÈS où l'État est le premier actionnaire.

THALÈS, AIRBUS, ces entreprises ont engrangé d'énormes profits ces dernières années, bénéficié d'argent public et aujourd'hui, licencient avec les drames humains que cela représente. Cela engendre également les pertes d'intelligence et de savoir-faire, alors qu'il convient, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur DELPEYRAT, de former.

Il faut sortir de cette logique. Travailler un nouveau modèle ne pourra se faire sans un apport décisif des salariés aujourd'hui ignorés. Tout à l'heure, Monsieur MILLET, vous avez fait référence à 2006 et à la SOGERMA. Si effectivement, le Maire de Mérignac était présent, les salariés également.

Il y a la nécessité de mettre en place un nouveau modèle de régulation qui fasse prédominer la coopération face à la concurrence, qui donne des objectifs sociaux et environnementaux ambitieux. L'État et les collectivités doivent travailler dans ce sens. Le marché de la déconstruction des avions est un début de piste. Notre Métropole doit peser de tout son poids dans ce sens plutôt que simplement accompagner les décisions des grands groupes. C'est de notre responsabilité. Nous avons de vrais leviers en la matière, par exemple avec le pôle de compétitivité. Nous devons impérativement travailler dans ce sens au risque d'avoir de très mauvaises surprises à l'avenir. Ces remarques faites, nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers collègues, en effet, la filière aéronautique et spatiale est un moteur économique de la Métropole bordelaise et de notre région. Pour la Métropole, un des premiers, sinon le premier, cela a été dit ce matin, 30 000 emplois. Cette industrie a marqué l'histoire de notre territoire, de notre imaginaire collectif, Louis BLÉRIOT, Jean MERMOZ, Roland GARROS, Antoine DE SAINT-EXUPÉRY, je suis désolé ce ne sont que des hommes, mais il y a aussi de grandes femmes qui ont marqué cette histoire.

Cette industrie a également un avenir et nous reconnaissons l'incroyable capacité d'innovation des entreprises et des salariés. Le secteur aérien doit faire face aujourd'hui à un immense défi pour ne pas dire la menace du réchauffement climatique.

La réduction des gaz à effet de serre est un impératif et une nécessité scientifique. C'est également un objectif contraignant. La France a pris des engagements pour respecter l'Accord de Paris avec une stratégie nationale bas carbone.

Notre groupe s'inscrit dans un esprit de responsabilité vis-à-vis des entreprises et des salariés de l'aéronautique. Nous ne sommes pas contre l'avion. Pas de caricature, disons-le tout de suite : « Nous soutiendrons les industriels, la filière, les salariés dans la production d'aéronefs décarbonés, électriques, solaires, hydrogènes, mais il faut également écouter les scientifiques. » Le Haut Conseil pour le climat a rappelé, je cite que « *La perspective d'une aviation décarbonée nécessitera des délais incompatibles avec l'objectif de température de l'Accord de Paris, c'est-à-dire une limitation à moins de 2,5°* », et qu'il est nécessaire, je re-cite « *de négocier avec l'ensemble du secteur aérien une trajectoire ferme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.* »

La question de la réduction du trafic aérien et en particulier des *low cost* est donc posée. Par exemple, doit-on accepter une augmentation sans fin des vols de nuit sur notre territoire ? La réponse est non. Nous sommes favorables à une limitation des allers et retours de la navette Bordeaux-Paris. Pas de caricature non plus, ce n'est pas parce que l'on souhaite limiter les vols *low cost* que l'on est pour la décroissance et le repli sur soi.

Stéphane DELPEYRAT, Vice-président en charge du développement économique, a rappelé dans une interview récente, cette semaine, à un média en ligne, je me permets de citer « *La croissance exponentielle du trafic aérien n'est pas durable.* » Nous partageons ce constat. Nous aimerions que la Métropole adopte une position claire vis-à-vis de l'aéroport et bien au-delà de l'objectif minimal à nos yeux d'un aéroport bas carbone.

En 2020, l'illusion d'une croissance infinie dans un monde fini s'est dissipée. Nous avons, en effet, la responsabilité d'accompagner la filière aéronautique dans sa diversification et dans sa reconversion. L'impact dramatique de la crise sanitaire et économique sur la filière aéronautique est une alerte sérieuse dont il faut tenir compte. Nous devons construire la résilience de cette filière.

Ce projet TARMAQ, tel qu'il est présenté dans cette délibération de préfiguration, ne tient pas suffisamment compte à nos yeux de cette nouvelle donne climatique et économique. Les enjeux de transition écologique et de reconversion doivent être au cœur du projet. Par exemple, nous sommes un peu surpris que l'objectif de restructuration d'une filière de déconstruction aéronautique ne soit pas clairement exprimé et écrit au centre de ce projet. Bien sûr, nous partageons l'objectif de formation pour accompagner la filière aéronautique. Ceci est bon, et nous le partageons.

Ce dossier TARMAQ révèle surtout la nécessité d'avoir une stratégie climatique et économique métropolitaine pour la filière aéronautique en particulier, et économique en général.

Sous l'impulsion du Président, la Métropole doit souhaiter renforcer son action à destination des filières économiques structurantes. Nous souscrivons cet objectif, mais cela doit reposer sur une stratégie partagée en intégrant pleinement les enjeux climatiques pour accompagner la nécessaire transition écologique des filières, l'accompagnement. C'est cela ou le crash industriel. Cela a été dit. On pourrait citer Charles DARWIN : « *Celui qui n'évolue pas disparaît.* » Cela est vrai pour les espèces, mais cela peut être aussi malheureusement vrai

pour les entreprises ou les filières économiques. Nous connaissons tous des exemples, il faut anticiper pour l'éviter.

Pour ce faire, nous vous proposons de créer une commission partenariale œuvrant pour la stratégie climatique et économique de la filière aéronautique métropolitaine. Il est essentiel que les collectivités territoriales, les scientifiques, l'aéroport, les industriels, mais également les citoyens via le C2D, puissent conduire ensemble un travail de fond prospectif sur ce sujet aussi essentiel pour notre agglomération.

Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver une subvention importante, 300 000 euros, pour l'association de préfiguration de la Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux TARMAQ. Il appartiendra à cette association financée quasi exclusivement, pour l'instant, par des fonds publics de définir une programmation immobilière du projet et de préciser le modèle économique de ce nouvel équipement.

Un projet ambitieux de 80 millions d'euros qui nécessitera probablement des subventions d'investissement puis de fonctionnement de la Métropole. Nous sommes et nous devons avoir un regard vigilant. Il est possible également de regretter qu'aucune estimation ne soit présentée aujourd'hui. Les partenaires privés doivent être également fortement mobilisés.

Notre groupe a fait part rapidement à Monsieur le Président de quelques interrogations sur le volet aménagement et vous nous avez apporté des réponses et nous vous en remercions.

Il nous semble, néanmoins, que les objectifs de ce projet doivent être revus au regard des enjeux climatiques d'une part, et de la situation de la filière aéronautique suite à la crise climatique et économique, d'autre part.

Vous l'avez compris, nous souhaitons dans une démarche constructive que notre établissement aide à la nécessaire transformation de la filière de l'industrie aéronautique pour prendre en compte à la fois les enjeux environnementaux, mais aussi économiques et sociaux.

En guise de conclusion, je pourrais citer Edgard MORIN « *À force d'oublier l'essentiel pour l'urgence, on en vient à oublier l'urgence de l'essentiel.* »

Au regard de ces éléments, nous nous abstiendrons sur cette délibération, une abstention constructive pour la suite, vous l'avez compris. Je souhaite rassurer certains élus : nous sommes une majorité solide de nos points de vue complémentaires.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais apporter le point de vue d'un écologiste et je pourrais aussi citer Edgar MORIN sur le champ de la pensée complexe. C'est ce qui fait sa spécificité, la pensée complexe. On voit bien là que l'on est quand même sur un dossier éminemment complexe.

Pour citer notamment Yannick JADOT, il dit : « *J'aime bien l'écologie qui rassemble, et notamment celle qui associe les entreprises.* » Là, je pense que, sur le sujet, il ne faut pas confondre l'outil et l'objet. Je suis pour la régulation du trafic aérien. D'ailleurs, je crois que j'ai été un des premiers à avoir dénoncé la gestion de l'aéroport et la nature de son développement basées essentiellement sur le *low cost*. Il faut réguler le *low cost*. Il faut faire rentrer le trafic aérien dans les Accords de Paris et c'est une chose difficile.

Maintenant, je crois que les Länder dirigés par des Verts en Allemagne n'ont pas fermé les usines BMW ou Mercedes. Même si on a travaillé pour essayer de sauver FORD - si FORD était sauvable - cela n'empêche pas que l'on soit pour la diminution du trafic automobile. En même temps, aujourd'hui, on construit et on fait évoluer l'industrie automobile. Dans TARMAQ, il faut revenir à la délibération, TARMAQ ne va pas diligenter ni modéliser le trafic aérien. En revanche, c'est de l'industrie, de la formation, de l'innovation, de la recherche. On en a besoin.

En fait, on se situe plutôt sur un outil qu'il faut sûrement adapter, moduler, améliorer. Sûrement que l'outil TARMAQ conçu avant la crise doit évoluer par rapport à aujourd'hui. Il y a un environnement nouveau et la crise n'épargne pas le modèle aérien.

Ce n'est pas parce que l'on va déconstruire les avions ou construire les avions que l'on aura forcément une influence, celle que l'on voudrait sur la régulation du trafic aérien.

De mon point de vue, le binaire est toujours facile. Là, on se retrouve face à des paradoxes, à certaines incohérences, mais en même temps il est important de soutenir ce projet, malgré ses défauts et qualités. Il y a des améliorations à apporter, son environnement est aussi à protéger, mais je pense que c'est un bon projet. On ne fera pas progresser l'écologie et la transition écologique en emmenant tout le monde.

Si on veut emmener tout le monde, cela prend plus de temps. Si on est seul à décider, c'est sûr c'est plus rapide, mais à ce moment-là, on laisse beaucoup de gens sur le côté de la route. Il est essentiel sur un tel sujet d'embarquer le plus de monde avec nous, et donc, cela nécessite forcément parfois des compromis, des attendus. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je ne pensais pas, après le discours entendu de Clément ROSSIGNOL-PUECH avec beaucoup de rondeur, de retenue, de diplomatie, mais affirmant quand même très nettement l'abstention de tout son groupe, que notre groupe qui est le premier de cette assemblée, 34 personnes – et je ne sous-estime pas du tout les groupes de Thomas CAZENAVE et d'Olivier ESCOTS – que nous devrions jouer les arbitres dans cette assemblée dès le début de mandature. On ne s'y attendait vraiment pas. Mais on ne va pas jouer les arbitres, je vous rassure tout de suite parce que nous sommes des personnes responsables avec de vraies convictions. Je vous l'ai dit, il y a quelques jours, notre groupe défend ce dossier et le porte aussi. En ma qualité de Président, je l'ai largement porté aussi. J'ai donné un accord immédiat de participation de principe à cette association de préfiguration ainsi qu'au montant que cela représente. Donc, les choses sont très claires dans ce domaine. Quand on a les partenaires que l'on a la chance d'avoir avec nous - la Région, la ville de Mérignac, les industriels importants de cette filière aéronautique qui ont décidé de lancer ce beau projet - on ne peut pas boudier cette envie d'y aller.

Malgré tout, il apparaît très nettement qu'entre tous les groupes de cette assemblée, il y ait au moins deux groupes, le vôtre, Monsieur le Président, et le nôtre, entre lesquels existe un vrai partage d'une vision stratégique, d'une perspective de développement économique, et aussi d'une politique d'attractivité métropolitaine dans tous les domaines d'ailleurs, que ce soit les domaines, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, de la recherche et de la formation qui sont bien portés par ce projet-là.

Donc, je ne ferai pas durer le suspense, nous voterons évidemment cette délibération. Nous sommes très heureux de la voter, mais malgré tout, j'espère que nous n'aurons pas trop souvent à jouer ce rôle d'arbitre parce que ce ne serait pas très bon signe d'abord pour votre majorité,

mais aussi pour la Métropole. Nous serons responsables, nous la voterons en attendant l'avenir heureux. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Juste quelques rappels après avoir entendu Clément ROSSIGNOL-PUECH. C'est vrai que tout le monde est favorable à la lutte contre le réchauffement climatique. Je rappelle simplement qu'aujourd'hui, l'avion représente 2,80 % du CO₂ rejeté. Le téléphone portable, 4 %. Dans les 20 ans qui viennent, d'après les projections qui ont été faites, si rien n'évolue, la diminution de la pollution des voitures et l'augmentation d'utilisation d'internet feront en sorte que l'utilisation d'internet représenterait plus que l'ensemble des pollutions des voitures du monde entier. On peut s'interroger.

Les avions achetés aujourd'hui par AIR FRANCE polluent déjà 20 à 25 % de moins que les anciens qui vont être remplacés. Ils sont en recherche, vous le savez, sur l'hydrogène et d'autres moyens de développement de vol sans aucune incidence carbone, mais c'est peut-être dans 20-25 ans, peu importe, mais les recherches sont entreprises.

Par ailleurs, lorsque l'on évoque l'aéroport de Bordeaux, au moment où on prépare un transport rapide entre le centre de Bordeaux et l'aéroport, que Paris, - à Orly, on le verra bientôt, je crois que c'est l'an prochain - on va inaugurer une ligne de métro directe avec l'aéroport, il est important de dire qu'il est nécessaire que les échanges aériens entre Orly et Bordeaux se fassent. Lorsque j'entends dire qu'il y a un train qui met 2 heures 04, en principe 2 heures 04, je le prends souvent, pour ceux qui travaillent à Bordeaux, - j'ai eu un débat, un jour, avec un écologiste parisien là-dessus - ils arrivent en 2 heures 04 à Bordeaux, mais après, ils ont une heure pour rejoindre le parc aéronautique, et une heure, je suis raisonnable. Donc ils mettent plus de 3 heures pour aller travailler sur le parc aéronautique, dont tout à l'heure plusieurs intervenants ont rappelé l'importance, 30 000 emplois. L'aéroport doit fonctionner. Je suis d'accord avec ce que vient de dire Gérard CHAUSSET sur un point : c'est vrai qu'il faut essayer de réguler le *low cost*, mais sur le développement économique, il est impératif de pouvoir aller à Orly rapidement, à des conditions de tarifs aussi intéressantes, c'est vital pour nous.

Je prendrais un dernier exemple. Si vous voulez partir de Bordeaux pour aller à Washington, pour aller à Rio, pour aller où vous voulez, vous passez par Amsterdam, et vous passez par Paris. Sur le même avion AIR FRANCE, c'est moins coûteux d'aller d'abord à Amsterdam pour aller à Paris d'où l'importance des conditions aéroportuaires qui sont offertes. Tout cela pour dire que l'on peut juger que l'avion est actuellement indésirable parce qu'il pollue, mais je rappelle qu'il y a d'autres pollutions, et que c'est quand même un moyen rapide de développement économique aussi.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : En deux mots pour vous dire que nous voterons favorablement cette délibération, mais pour vous dire aussi un peu ma surprise à mesure que les débats avancent sur votre vision de la régulation de l'aéroport. Une forme d'unanimité semble se dégager disant que la ligne de fracture, ce serait oui, on pourrait défendre la navette, mais haro sur le *low cost*. Je trouve cela profondément antisocial comme vision de la régulation du secteur aérien, se dire au fond : « Gardons cette possibilité à nos cadres, à nos cadres supérieurs de pouvoir aller travailler, mais par contre, aux familles de la Métropole des classes moyennes qui peuvent vouloir un jour découvrir la France ou l'Europe, alors, là, non, il faudrait enfermer cette

possibilité. » Je ne veux pas fracturer davantage encore parce que peut-être que le groupe communiste pourrait soutenir cette proposition et, alors, nous nous trouverions, Monsieur BOBET, dans une situation encore plus compliquée que celle que vous nous décriviez. Je ne partage pas cette vision de la régulation du secteur aérien. Oui, il faut encourager sa transformation et c'est pour cela que l'on votera la proposition sur TARMAQ. L'idée d'une fracture entre d'un côté le bon vol aérien avec la navette AIR FRANCE et de l'autre, le *low cost*, je ne m'y retrouve pas.

M. le Président Alain ANZIANI : Non, on ne reprend pas deux fois la parole. Je rappelle que certains groupes avaient proposé qu'il n'y ait qu'un intervenant par groupe et je vois que ce n'est pas le cas même venant des groupes qui l'ont proposé. Christine BOST.

Mme Christine BOST : L'intervention de Thomas CAZENAVE m'oblige finalement à faire cette intervention. Il faudrait, ouvrir le champ de réflexion. Le *low cost*, c'est aussi un certain nombre de nuisances. Le trafic de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, nonobstant les événements que nous connaissons actuellement, est très impacté par le vol des *low cost*. Cela a aussi des impacts très importants pour les communes et les habitants en particulier qui vivent sous le couloir aérien ou à proximité du couloir aérien. Il n'y a pas que la dimension sociale de « Je veux aller manger des tapas le week-end prochain à Barcelone ».

M. le Président Alain ANZIANI : Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Me concernant aussi, c'est également en réaction aux propos de Thomas CAZENAVE. Je vais aller dans le sens de Christine BOST. J'ai bien compris, Monsieur CAZENAVE, que vous êtes pour la régulation du trafic aérien, mais pour la dérégulation du droit du travail. Conforter le modèle *low cost*, c'est s'associer à un système où les conditions sociales ne sont pas les plus brillantes dans ce genre de filière. C'est s'associer à un système où RYANAIR a une vision patronale dont je doute que certains ici même majoritairement partagent le point de vue.

Quand on défend le *low cost*, ce n'est pas le côté bobo pour aller manger des tapas à Barcelone. On défend aussi, quand on défend le *low cost*, toute cette dérégulation sociale. Monsieur CAZENAVE, je retiens, vous êtes pour la régulation du trafic aérien, nous le sommes aussi, mais contrairement à vous, nous ne sommes pas pour la dérégulation du droit du travail.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Quelques mots rapides de réponse.

D'abord en indiquant que je pense qu'ici, la plupart d'entre nous - en tout cas, je l'espère - nous sommes très sensibles à la question du réchauffement climatique. Je ne pense pas qu'il faille opposer ou créer une sorte de fracture entre ceux qui défendraient l'économie et ceux qui défendraient l'écologie. Je pense que les choses ne se passent pas comme cela. Nous sommes confrontés, les uns et les autres, à cette question urgemment parce que les scientifiques nous alertent.

Nous sommes engagés dans la question de la transition énergétique, écologique plus globalement, et les Accords de Paris en témoignent. Le mot important et difficile dans la transition écologique, c'est surtout « transition ». C'est-à-dire comment faisons-nous pour

aborder cette transition ? Est-ce que cela peut se faire de manière brutale ou politique ? Je sais que c'est l'intention de personne face à l'urgence qui est devant nous. Ou est-ce qu'il s'agit d'entraîner l'ensemble de la société, des acteurs économiques à s'engager dans cette transition qui préserve les emplois, et pourquoi pas en crée d'ailleurs de nouveaux dans beaucoup de filières, les mobilités, les énergies renouvelables, etc. ? C'est tout l'enjeu qui est devant nous.

Sur la filière aéronautique particulièrement, il y a sans doute une fixation aujourd'hui sur la question de l'avion. Personne ne nie que l'aviation doit faire des efforts comme les autres secteurs en matière d'émission de CO₂. C'est évident, et les industriels en ont bien conscience, mais il faut rappeler qu'il y a des secteurs, aujourd'hui, dont l'impact est beaucoup plus important. Je crois que la Métropole est très attentive à cette question. Si nous voulons atteindre les objectifs de neutralité carbone sur notre territoire, il sera plus efficace d'isoler massivement nos logements et de développer les transports collectifs dans les dix ans qui viennent, notre urgence est là. La filière aéronautique n'a pas de baguette magique, pour l'instant, même si elle va vers une réduction quand même par rapport au modèle précédent d'avion, de 50 % en termes de carburant, ce n'est pas tout à fait négligeable, mais le saut technologique pour passer à zéro carbone n'existe pas à l'instant où nous parlons. On est sur un horizon plutôt 20-25 ans. Je pense, qu'instaurer je ne sais quelle opposition contre l'aviation, lorsque l'on regarde le niveau de désindustrialisation de la France depuis 40 ans, le secteur aéronautique reste l'un des rares secteurs industriels sur lequel nous sommes leaders en Europe et dans le monde. Je pense que nous n'aurions pas gagné beaucoup sur le plan écologique si ces avions étaient produits aux États-Unis ou en Chine. Si nous perdions cet avantage-là, nous aurions perdu beaucoup en termes d'emplois et de recettes fiscales pour notre pays.

Monsieur MILLET parlait de décroissance. Je crois qu'il ne faut pas non plus entrer dans ce débat, entre ce qui serait une croissance comme d'habitude ou une décroissance. Beaucoup d'économistes l'ont montré, la question de la croissance est : « Est-ce qu'elle consomme de l'énergie ? », « Combien ? », « Est-ce que cette énergie est carbonée ou pas ? » C'est cela qu'il faut regarder globalement, et ne pas se dire que l'on a le choix entre tout et rien. Le secteur aérien en est bien conscient et s'engage dans cette transformation.

L'histoire de la navette que vous soulignez, effectivement, je crois que tout le monde est conscient dans cette assemblée comme dans cette majorité, qu'il faut la garder pour les industriels - en tenant compte de l'arrivée de la LGV (Ligne à grande vitesse) qui absorbe vers Paris, c'est incontestable, une grande partie du trafic autrefois pris par l'aérien - parce qu'il y a une question de localisation des activités demain. Il est évident que si nous voulons continuer à attirer des projets comme SAFRAN ADDITIVE, par exemple, en ce moment au Haillan ou d'autres, la question de la facilité de transport est centrale. Que nous gardions le matin et le soir quelques vols, c'est tout à fait indispensable. Le Gouvernement n'a pas encore répondu malheureusement à cela. D'ailleurs, il a une position un peu étrange parce qu'à travers les considérations financières et les débats qu'il a avec AIR FRANCE, il a pu imposer une décision, mais vous connaissez la réglementation européenne, n'importe quelle compagnie autre qu'AIR FRANCE peut demain s'engager dans ce mode de transport. Je trouve donc que la méthode est un peu « gribouille » ou désordonnée sur tout cela. Puisque vous parliez de la majorité, il y a peut-être une sensibilité un peu différente, mais il y a un accord pour travailler ensemble pour faire évoluer nos filières industrielles et pour limiter l'impact carbone.

Je me répète, la difficulté de la transition énergétique et écologique, tout le monde la partage, c'est la transition. Je vous rappelle qu'il y a aussi des questions sociales et économiques. Lorsque les décisions sont mal calibrées, cela crée des mouvements, souvenez-vous de « l'affaire des bonnets rouges » lorsque l'on a voulu mettre des portiques et récemment les « Gilets jaunes » avec la taxe carbone, etc..., s'il n'y a pas d'acceptation sociale et économique, cela ne marche pas.

Donc, l'enjeu de la transition, c'est comment on entraîne tout le monde, comme l'a dit très bien Gérard CHAUSSET à l'instant. Je pense que cette association de préfiguration permet d'intégrer les industriels, les collectivités territoriales, ceux qui peuvent apporter leur contribution et souhaitent participer à ce débat pour amener cette idée de l'urgence climatique, comme l'a dit Clément ROSSIGNOL-PUECH. Je pense que c'est tous ensemble que nous pouvons réussir cette transition.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous me permettrez quelques mots à mon tour. D'abord, vous avez souhaité élargir le débat au-delà de la question de TARMAQ et c'est finalement une bonne chose. C'est une approche que je trouve pertinente que de poser des questions dans leur globalité.

Sur la navette Bordeaux-Paris, vous le savez, je suis un ardent défenseur. J'ai même pris l'initiative d'une lettre commune, et je voudrais remercier, à l'époque le Président de la Métropole, qui était Maire de Bordeaux, également le Président de la Région et le Président de la Chambre de commerce et d'industrie d'avoir accepté de cosigner cette lettre avec moi au Premier Ministre de l'époque, Édouard PHILIPPE. Pas de réponse, c'est le silence total. Ceux qui ont des capacités à communiquer avec le Gouvernement, devraient lui dire que l'on ne peut pas sans cesse parler de concertation et de ne jamais en faire sur un sujet majeur, où les grandes collectivités écrivent avec la Chambre de commerce et d'industrie, aucune réponse. Le Premier Ministre ayant changé, j'ai renvoyé une lettre à ce nouveau Premier Ministre, mais je n'ai toujours pas de réponse.

Et dernièrement comme Matignon ne répondait pas, je me suis dit : « Peut-être qu'à l'Élysée, quelqu'un va écouter ou va converser », j'ai demandé au Président de la République de me recevoir sur ce sujet et sur d'autres. Je sais que le Président de la République a d'autres tâches aujourd'hui très urgentes, je n'ai aucune réponse pour l'instant. Je trouve dommage que lorsque les collectivités territoriales demandent à voir l'exécutif de ce pays, il n'y ait simplement presque du mépris. On pense que c'est du mépris pour nos différentes collectivités territoriales, à force de ne pas avoir de réponse. Là, on faisait pourtant front commun y compris avec le monde économique.

Je suis pour le maintien de la navette. Il y a dix navettes aujourd'hui, je pense qu'il pourrait y en avoir moins. Nous l'avons tous dit, il faut trouver une position d'équilibre, mais c'est très important pour l'économie de notre territoire. Je ne reviendrai pas sur les absurdités qui consistent à dire : « Ne vous inquiétez pas, il y a le train. » Tous ceux qui prennent le train, tous ceux qui viennent du Médoc, de l'Ouest, du Bassin d'Arcachon, allez leur dire cela. Ils ne peuvent pas, évidemment, faire l'aller/retour dans la journée avec le train.

Je serai très bref sur le deuxième débat que vous avez voulu engager, l'avenir de l'aéronautique. Je le crois. L'aéronautique a des difficultés, aujourd'hui, qui vont durer 3, 4, 5 ans, mais il est évident qu'il répond à un besoin de mobilité aérienne très forte de notre population, beaucoup plus forte encore aujourd'hui qu'hier, et qui sera encore plus forte demain. La nature de l'homme, c'est la mobilité. Et cela ne va pas s'arrêter aujourd'hui. En plus, dans un schéma de mondialisation qui, je pense, chacun l'a observé, est en train de s'accroître plutôt que de se réduire. Demain, on aura davantage besoin d'aéronautique. Cela me paraît évident.

On en a besoin aussi parce que l'aéronautique est porteuse d'innovation d'une façon fantastique. Ce sont les airbags dans une voiture, c'est aussi cela l'aéronautique. C'est énormément de progrès techniques en toutes choses y compris d'ailleurs pour la transition écologique. Il y a des innovations et des brevets qui sont ensuite valorisés bien au-delà de la sphère de l'aéronautique ou du spatial. Je crois donc beaucoup à l'aéronautique.

Je crois aussi que notre aéroport doit changer. Nous sommes plusieurs à siéger au Conseil de surveillance. L'aéroport doit comprendre que l'aéronautique évolue. Le plan d'orientations stratégiques de l'aéroport a mis en premier objectif la transition écologique. C'est quand même très fort : devenir un aéroport éco-responsable. Mais l'aéroport ne communique jamais et finalement je suis son chargé de communication, puisque je le dis et je le répète à tout bout de champ, l'aéroport doit assumer ses choix, et notamment ce choix en matière de développement durable et d'environnement. Il y a des choses qui se passaient avant qui ne sont plus acceptables.

En termes de nuisances, une question réglementaire se pose, si on faisait du roulage électrique au lieu de mettre les moteurs à pleine puissance pour que les avions puissent décoller, on ferait déjà d'énormes économies en carburant et évidemment en terme de pollution. C'est une évolution réglementaire qui doit être tout à fait possible.

Il reste TARMAQ. On a, la chance ici, d'avoir ce projet et on va dire : « Écoutez, excusez-nous, on regardera demain s'il fera plus beau, si les choses sont mieux, si on a davantage... », mais c'est un contresens absolu. Qu'est-ce TARMAQ ?

D'abord une petite confidence, le projet TARMAQ a évolué depuis la présentation que nous avons faite, justement avec Alain JUPPÉ qui, à l'époque était Président de la Métropole, avec Alain ROUSSET, Président de la Région, et avec moi-même. Aujourd'hui, c'est vrai - peut-être que nous ne le disons pas assez – il y a eu une forte évolution. Dans le TARMAQ que l'on nous avait présenté, il y avait évidemment ce volet formation, mais aussi le volet attraction touristique et puis d'autres : un Musée de l'Air et de l'Espace. C'était un projet à 80 millions, mais c'était ce projet, même si le privé devait s'occuper de toute la partie attraction.

On a renoncé à tout cela parce que tout le monde est aujourd'hui raisonnable. Le projet TARMAQ, consiste à prendre des gens qui n'ont pas d'emploi, des apprentis, et leur dire : « Écoutez, il y a un travail phénoménal, fantastique qui va être bien payé, j'ose le mot, qui consistera à travailler dans l'aviation. » On sait que l'aviation est plutôt bien payée par rapport à plein de métiers. Et en plus là, il y a un marché mondial qui s'ouvre. Le marché mondial, c'est « Que fait-on des anciens avions ? » Les quadrimoteurs aujourd'hui ne volent plus, l'A380 ne trouve plus de marchés. Les avions ont vieilli. Il faudra de nouveau une reconversion de ces avions. Donc, que fait-on de ces avions ? On ne sait pas quoi en faire, dans le monde entier. Rassurez-vous, si nous ne le faisons pas, les Chinois ou les Américains, eux, ils vont le faire. Ce n'est pas un problème au niveau mondial. Au niveau mondial, cela se fera. Veut-on que la France soit exclue de ce marché ? Veut-on que notre propre territoire soit exclu de ce marché ? C'est la question qui est posée aujourd'hui. Vous n'allez pas refuser aux personnes de les former pour ces nouveaux métiers. C'est une absurdité totale. Il faut applaudir. Il faut dire : « Oui, bien sûr, c'est très bien. »

On m'a posé des questions tout à fait pertinentes, mais je crois avoir répondu sur la localisation, sur la déconstruction. Je reconnais aussi, Clément ROSSIGNOL-PUECH, que la délibération n'insiste pas sur la notion de déconstruction des avions, et je le regrette. Mais je crois avoir donné quelques assurances. On peut, parfois, faire confiance aussi au Président d'une institution comme celle-ci. Cela mériterait sans doute un peu plus d'enthousiasme des uns et des autres. En tout cas, je crois que TARMAQ est un superbe projet et que l'on en entendra parler dans l'avenir.

J'ai entendu dire aussi « Les industriels... », mais non, les industriels, ils y sont. TARMAQ est une longue histoire. Les industriels ont mis de l'argent d'emblée dès le début. D'ailleurs, à un moment donné, on avait dit qu'il n'y avait que DASSAULT Aviation qui devait payer. Évidemment, Monsieur TRAPPIER a dit : « Il y a quelque chose qui ne va pas. » Aujourd'hui, les industriels sont prêts à y aller, nous le sommes aussi. Demain, tout le monde sera vraiment

satisfait parce que l'on aura fait un pas vers de la formation donc vers de l'emploi, un pas vers le rebond de l'aéronautique, vers la transition écologique qu'il faut évidemment travailler, y compris à l'aéroport.

Je pense que l'on pourrait se mettre d'accord là-dessus. Le grand défi de demain, c'est la grande alliance entre d'un côté le développement qui continuera à exister. Sans développement, il ne peut pas y avoir d'innovation. Sans innovation, il n'y aurait pas d'ARN (Aide RiboNucléique) messenger pour soigner le virus. Si vous voulez soigner, empêcher le virus, il faut faire de l'ARN messenger. L'innovation est essentielle dans notre vie. Il faudra du développement, de la croissance, mais une croissance verte et il faudra la grande alliance : développement et transition écologique, c'est indispensable. Nous le croyons tous. C'est pour cela d'ailleurs que les uns et les autres, on s'y emploie dans nos communes pour faire en sorte de végétaliser, qu'il y ait zéro déchet, pour que l'on progresse aussi dans nos propres comportements. C'est un superbe projet et je souhaiterais que toute l'assemblée soit unanime pour le voter. Merci.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Vous persévérez à vous abstenir malgré tout cela ? Qui vote pour ? Merci et vous verrez que nous serons contents de ce projet. Il va dans le bon sens, y compris dans le sens de la transition écologique.

Unanimité des suffrages exprimés

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur GHESQUIERE, Madame NOEL, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEpine, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur PFEIFFER, Madame SAADI;

Ne prend pas part au vote : Monsieur RIVIERES

On va suspendre nos débats pour pouvoir déjeuner et remercier d'ailleurs les équipes de la Métropole qui nous attendent.

Pause déjeuner

M. le Président Alain ANZIANI : Si vous voulez bien vous installer que l'on puisse reprendre les débats. Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Le Président m'invite à présenter la délibération suivante qui concerne *SpaceHub*.

M. DELPEYRAT

**(n°17) Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine - Année 2020/2021
Subvention pour action spécifique Projet "SpaceHub" - Convention - Décision - Autorisation**

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, qui souhaite prendre la parole ? Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier est, d'une certaine manière, relié au débat que nous avons eu en matière préprandiale puisque nous parlons, malgré tout, du même univers et de cet univers qui fait notre force et notre rayonnement industriel en très grande partie pour ce qui concerne la Métropole bordelaise. Il s'agit ici de parler d'espace comme le Vice-président l'a très bien indiqué en préambule, et je rends hommage à vos prédécesseurs, Monsieur le Président, à la fois Alain JUPPÉ, puis Patrick BOBET, puisque ce projet voit sa genèse il y a deux ans à l'initiative de la ville et également avec le Président de la Région. Nous avons trouvé tout autour de la table des interlocuteurs tout à fait conscients des enjeux qui étaient devant nous. Ces enjeux ont bien été introduits. On peut, peut-être, mettre quelques éléments complémentaires.

Premièrement, c'est l'émergence d'un intérêt stratégique qui devient majeur pour l'espace puisque désormais, c'est un véhicule indispensable à de très nombreux domaines à la fois en termes de souverainetés, économiques y compris environnementales. C'est très évident puisque désormais près d'une vingtaine d'acteurs mondiaux ont des agences spatiales, participent à ce débat et à cette compétition alors qu'auparavant, c'était l'apanage de quelques nations notamment les plus importantes.

De la même manière, deux autres événements sont apparus, ces dernières années, qui ont profondément changé les choses. Autrefois, l'espace était l'apanage des nations et de leurs émanations nationales, c'était principalement les États qui étaient parties prenantes et les États seuls. Aujourd'hui, on voit l'émergence des partenaires, des investisseurs privés massifs, notamment aux États-Unis avec ce que l'on connaît d'Elon MUSK et d'autres intervenants, le PDG (Président directeur général) d'Amazon, etc., mais aussi dans beaucoup d'autres pays. Et cet argent privé arrive avec des méthodes qui sont très disruptives par rapport aux nôtres, une agilité que nous n'avons plus. Si nous voulons – et c'est là où l'enjeu est véritablement important pour notre agglomération – maintenir notre rang exceptionnel mondial au niveau de l'agglomération bordelaise et de la Gironde, il nous faut réagir et trouver des systèmes innovants. Et donc la seule petite différence que j'aurais avec la présentation faite par Stéphane DELPEYRAT, c'est sur le vocable. Il ne s'agit pas d'un incubateur - justement c'est ce que l'on veut éviter parce que faire tout cela pour un incubateur, ce ne serait finalement pas suffisant - c'est plutôt un ensemble de vocation mondiale qui vise l'endroit où on pense l'espace ou l'un des endroits mondiaux où on pense l'espace, c'est le vilain anglicisme : *Think tank*. Un *Think tank* d'importance mondiale avec les meilleurs chercheurs qui pensent l'espace de demain.

Deuxièmement, un accélérateur de projets industriels innovants et disruptifs. D'ores et déjà, les partenaires industriels locaux ont identifié 5 ou 6 projets de transport spatial et sur lesquels ils vont investir. Demain, on accélérera d'autres projets qui viendront pour bénéficier de ce que ce centre pourra nous accueillir. Et puis une troisième dimension qui est à méditer, mais qui est très importante, c'est « Comment faire bénéficier de la créativité de la société pour qu'elle s'insère dans le domaine spatial qui est un domaine de spécialistes ? ». Souvent, le spatial a été anticipé par la fiction et la création. Il y a des choses à comprendre là-dedans pour évoluer.

Ce projet, nous pouvons tous légitimement espérer que ce sera un très bon projet. Il faut se féliciter de voir que tous les industriels parties prenantes sont ici à la fois dans la genèse du projet au côté des collectivités, mais aussi dans le financement, ARIANE Group, mais pas seulement, on trouve également DASSAULT, THALÈS, le CEA, l'Université. Donc, je pense que dans deux ou trois ans, nous aurons toute raison de nous féliciter d'avoir eu cette réaction pour ré-amener de l'agilité, de l'innovation et refaire venir vers nous des choses soumises à une économie centrifuge qui avait tendance à quitter notre territoire et quitter même la France.

Effectivement, ce projet, cette petite flamme d'aujourd'hui est une flamme d'importance européenne et mondiale. Je suis très heureux de voir qu'il y a une continuité importante entre les différents exécutifs, ceux du passé et ceux d'aujourd'hui. Et notre groupe bien sûr votera avec enthousiasme cela. Cette manière de faire témoigne qu'il n'y a pas que les mots que les assemblées peuvent avoir, il y a aussi des actions très concrètes et innovantes.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur PFEIFFER.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Après TARMAQ, il nous est demandé aujourd'hui d'approuver une autre subvention conséquente à hauteur de 300 000 euros pour le projet *SpaceHub* qui a vocation à devenir un centre de prospective et d'accélération des technologies spatiales.

Loin des caricatures et des postures, nous souhaitons par cette intervention rappeler l'attachement du Groupe Écologiste et Solidaire à la filière spatiale. Il s'agit d'un vivier d'emploi pour la Métropole et pour le territoire et un enjeu de souveraineté nationale et européenne. Les objectifs qui sont affichés dans cette délibération et par ce projet sont louables. Nous le voterons, mais nous émettons quelques réserves.

Les grands projets industriels et économiques doivent faire l'objet d'une nouvelle gouvernance métropolitaine. On en revient aux discussions que l'on a pu avoir auparavant. Sans préjuger la qualité du projet, les éléments qui sont présentés dans la délibération nous semblent cependant un peu sommaires pour avoir une vision claire et totalement détaillée de ce projet. Nous souhaitons donc que ce type de projet puisse bénéficier d'un examen un peu plus approfondi de la part des élus dans le cadre d'une stratégie clairement établie.

On est par exemple assez surpris - peut-être est-ce une erreur de notre part - mais de l'absence de financement de la part de l'État et de l'Union Européenne de ce projet. S'il a une envergure internationale, leur participation aurait pu être tout à fait la bienvenue. Et de manière plus générale sur des projets de type TARMAQ et *SpaceHub*, on s'interroge sur la question de la gouvernance de ces grands projets. Je pense que, collectivement, on s'accordera à dire qu'il y a peut-être aussi un moyen de renforcer ces modes de gouvernance.

Avec ces quelques réserves, nous voterons pour cette délibération, ayant souhaité aussi en profiter pour attirer votre attention sur le fait que nous espérons que la même ambition soit mise dans des projets à vocation environnementale de type rénovation énergétique et maintien des espaces info service. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Juste pour donner une précision à Monsieur MANGON, je me félicite aussi qu'il y ait une continuité sur ce type de sujet

extrêmement important à la fois pour notre territoire, plus globalement pour la France et l'Europe. Quand je parlais d'incubation, c'est pour reprendre le terme des industriels eux-mêmes, c'est une simple période transitoire pour les locaux qu'ils occupent aujourd'hui, le temps que l'on construise, mais évidemment c'est un projet tout à fait pérenne, qui va être un centre de grande importance lorsque les locaux seront construits.

Pour Monsieur PFEIFFER, sur les questions technologiques et économiques, de manière générale, il faut que l'on ait des débats plus larges qui intègrent au-delà des industriels, une participation des citoyens sur ces enjeux technologiques. Je crois que c'est extrêmement important. L'Assemblée nationale a commencé à le faire depuis fort longtemps en créant un groupe *ad'hoc* sur ces sujets, mais je pense que, de plus en plus, il faudra que nous apprenions à travailler aussi sur ces sujets ensemble, élus, industriels et citoyens.

Sur les fonds européens, c'est l'un des enjeux du dossier. Malheureusement, l'Union européenne n'a pas le même rapport avec ses industriels que les États-Unis par exemple qui sont souvent très proactifs, surtout dans ces secteurs, mais ARIANE et ses partenaires ont bon espoir que l'Agence spatiale européenne vienne ensuite – il y a déjà beaucoup de signaux en ce sens en tout cas – intégrer le projet et nous ouvrir des formes de financement. Mais nous sommes vraiment sur le centre innovation, recherche, accélérateur comme le disait Monsieur MANGON. Ensuite, nous espérons qu'il y aura, à partir de ces innovations, des projets qui eux-mêmes pourront être financés. Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous en remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : M. RIVIERES**

M. DELPEYRAT

(n°18) Bordeaux Inno Campus - Grand site d'aménagement Saige-Montaigne-Compostelle - Lancement d'une concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui veut prendre la parole ? Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, le Vice-président vient de le dire, c'est un projet majeur d'aménagement économique - au même titre que Bordeaux Aéroport ou Euraltantique - et pas seulement, bien sûr d'habitat, mais également de confortement de la dimension sanitaire comme des infrastructures, d'évolution du domaine universitaire, d'insertion dans son environnement puisqu'il couvre les communes de Mérignac, Pessac, Gradignan et le Domaine universitaire Talence et Bordeaux. C'est un projet majeur qui demande que le rythme soit maintenu pour maintenir la dynamique et arriver aux fins d'aménagement largement commencées grâce au remembrement de fonciers d'entreprise qui permet de belles installations et aussi aux projets universitaires qui sont en cours.

Il y a déjà eu une concertation extra-rocade. Là, nous sommes sur une concertation intra-rocade sur un secteur. Le bienfait de la cartographie et de la photo aérienne qui est jointe au dossier, c'est de voir précisément que sur ce secteur de Saige jusqu'à Compostelle, il y a à la fois de l'habitat requalifiable, des infrastructures pédagogiques, du logement étudiant, des secteurs d'habitat qui souffrent d'une mauvaise couture avec le tissu universitaire. Cet ensemble

hétérogène mérite d'être repensé à l'image du Plan campus qui permet de redonner de la cohérence sur l'ensemble de ce linéaire.

C'est un enjeu pour la ville de Pessac, mais aussi de Talence et de Gradignan qui jouxtent ce périmètre. Nous y participerons d'une part parce que nous avons des morceaux de ville à proximité, de grands établissements universitaires. Et pour Gradignan, juste en limite de ce secteur, il y a 700 logements étudiants, nous prendrons notre part de façon très active sur ces logements pour réduire ce fossé assez scandaleux de la condition étudiante.

Il faut engager cette concertation, il y a eu des débats en commission. Certains auraient voulu soustraire le dossier. Je crois que le meilleur moyen de savoir ce qu'il faut faire, c'est précisément de l'ouvrir à la concertation sans aucun parti pris.

Et puis j'ai lu dans le texte puisque la question des mobilités occupe aussi une place significative, vous me permettez, Monsieur le Président, de creuser le sillon puisque je suis d'abord un paysan. Je suis très surpris de voir qu'il parle de réaménagement de l'Esplanade des Antilles, c'est une nécessité. Elle est assez informe et c'est très dissuasif d'aller prendre le tram sur la station Montaigne-Montesquieu quand on n'est pas étudiant. Il parle de l'insertion d'un futur TCSP (Transport collectif en site propre), c'est le TCHNS (Transport en commun à haut niveau de service) Bassens Campus-Saïge. C'est très bien.

Lorsque l'on regarde objectivement, Bassens-Campus a une très faible fréquentation. Cela ne veut pas dire que cela n'a pas d'utilité, mais il faudra réunir les conditions pour que cela soit mieux adapté à la desserte. Et puis en regardant la photo aérienne, je m'aperçois que le débranchement de la ligne B que nous avons étudié, qui passe sur ce territoire, n'est pas dans ce dossier. Je le regrette, j'ai bien entendu ce que vous avez dit ce matin de la mise à plat, mais là c'est vraiment une mise très à plat, quasiment un effacement. Je pense que c'est une maladresse. J'espère que ce n'est pas une politique de l'effacement qui est à l'œuvre. Merci.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, on parle d'un projet, vous avez raison mon cher collègue, de 2 milliards d'euros quand même d'investissements publics qui va concerner près de 50 000 habitants, 66 000 étudiants et pour lesquels on a une ambition collective, démarrée il y a quelques années maintenant, de créer 10 000 emplois et 10 000 logements.

Ma demande est simple, je pense que temporellement, la dernière réunion avec la Préfecture date de septembre 2019, que le dernier acte administratif dans cette assemblée date de janvier 2020. Je pense qu'il est plus qu'urgent, Monsieur le Président, que vous puissiez demander la convocation d'une réunion et que l'on ait une réunion avec vous, de manière à insuffler une nouvelle dynamique. J'entends dans vos propos évidemment que vous souscrivez à cette belle opération et j'en suis content, mais l'université est un peu circonspecte. Elle a beaucoup de projets, elle a hérité d'un très beau patrimoine, de quelques dettes aussi et si on veut avoir vraiment une vision pluriannuelle intégrée, je souscris à vos propos sur le fait d'avoir un campus qui ressemble plus à un quartier de ville qu'à un campus, sur lequel il faut que l'on avance beaucoup plus vite. Je sais que c'est ce sens que plusieurs commissions vous en ont fait part. Je pense qu'il est temps, pas de réactiver, mais de donner un nouveau souffle avec cette nouvelle mandature à travers des réunions très productives, ce qui nous permettra aussi d'échanger sur les différents objectifs et de continuer ce beau projet. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Sébastien SAINT-PASTEUR.

M. Sébastien SAINT-PASTEUR : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, cela a été dit, la délibération qui nous concerne et qui nous est soumise aujourd'hui porte sur un vaste projet qui est celui de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain), Bordeaux Inno Campus en tout cas une partie de cette OIM. Un vaste territoire qu'il est important de dégrouper en effet pour disposer d'une juste lecture, parce que si je viens me concentrer sur l'un de ces secteurs, il ne faudrait nullement conclure que Compostelle, les territoires de Bordeaux Montaigne, de l'Université, d'UNITEC ne soient pas d'importance, bien au contraire. Mais les modifications qui les concernent sont d'une nature différente du dernier territoire concerné par cette délibération et qui va faire l'objet de mon intervention, à savoir le territoire de Saige Formanoir.

La délibération énonce – et je pense que nous sommes nombreux ici à l'avoir lue – des objectifs de mixité sociale et fonctionnelle, elle vise à changer l'image du quartier, à le rendre plus accessible et attractif économiquement par la rénovation des logements, la valorisation de la filière de la santé et le développement d'une offre nouvelle destinée aux entreprises innovantes incubées sur le campus.

Nous pourrions facilement nous accorder sur l'énoncé de ces objectifs, mais quel décalage entre cet énoncé et les moyens qui nous sont proposés pour y parvenir, car ne nous méprenons pas, nous ne faisons pas qu'ouvrir une simple concertation. Nous entérinons, à travers ce vote, l'ouverture d'un dialogue assez succinct d'ailleurs non pas sur le devenir de Saige Formanoir, mais seulement sur le projet décidé par la Municipalité pessacaise aujourd'hui et que l'on doit mettre en résonnance avec les objectifs politiques avancés par la Métropole bordelaise et son exécutif.

Un projet choisi entre 3 scénarios dont aucun n'évoquait l'hypothèse d'une réhabilitation lourde et validé dans un Comité de pilotage que l'on peut qualifier de confidentiel. Je crois qu'il est important de le rappeler. Comme il est important de rappeler que cette concertation se limitera à deux réunions publiques, un atelier et des balades urbaines, comme énoncé dans la délibération présentée en Conseil municipal de Pessac le 3 novembre dernier.

À cette occasion, j'ai eu l'honneur de présenter un amendement permettant de dégrouper le projet de Saige Formanoir afin de permettre aux habitants de se prononcer en réintroduisant notamment l'hypothèse d'une réhabilitation lourde. Amendement rejeté au motif notamment qu'il fallait une délibération similaire pour le Conseil de Métropole, comme si cette assemblée ne pouvait pas réfléchir à faire évoluer à ce projet par elle-même. Au regard de ces éléments, je crains donc que nous cautionnions des actions qui ne sont pas explicitement énoncées dans cette délibération et qui n'ont pas permis à cette nouvelle assemblée de se prononcer sur ce projet. C'est pourquoi il est nécessaire de porter à votre connaissance quelques éléments pour éclairer ce choix. Sur quoi la concertation portera-t-elle au final ? Qu'est-ce qui va être présenté aux habitants ? La destruction de plus de 450 logements sociaux alors même que nous sommes tous confrontés en tant qu'élus à des problématiques de logement faramineuses, cela a été plusieurs fois évoqué aujourd'hui. Une reconstruction dont on ne sait pas très bien où elle va s'opérer, dans quelles conditions, dans quelles proportions et sur quels types de logement. Pessac répond à ses obligations en matière de loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) avec une part non négligeable comme Gradignan pour le logement étudiant, mais peut-on simplement s'en satisfaire lorsque l'on connaît les difficultés pour se loger sur la Métropole ?

Un coût environnemental élevé alors que l'on sait l'intérêt de privilégier la rénovation à la démolition/reconstruction dans une stratégie bas carbone à laquelle, je pense, nous sommes tous sensibles. Nous pourrions parler d'imperméabilisation voire de sobriété. Notre collègue Michel LABARDIN l'a évoqué tout à l'heure. Un projet qui porte aussi une carence démocratique en n'ayant pas associé la population directement concernée, à savoir les habitants du quartier de Saige Formanoir. Quelques maigres réunions parfois conflictuelles, mais pas de possibilités

réelles laissées aux habitants de s'exprimer sur le devenir de leur quartier et lorsque ce fut le cas, une population très divisée, la presse s'en est fait l'écho à plusieurs reprises.

Le modèle économique enfin qui sous-tend le projet. Vous avez énoncé, Monsieur le Président, tout à l'heure, que la première responsabilité politique était la responsabilité financière à l'occasion du débat sur Gradignan. 155 millions d'euros hors centre commercial avec un plan de financement qui est toujours en suspension. À ce stade, Domofrance aurait la charge financière de près de 80%, Bordeaux Métropole 15%, la ville de Pessac 5%. L'attente est donc de plus de 23 millions d'euros pour la Métropole, de près de 8 millions d'euros pour la ville, une participation symbolique pour l'État.

Des projets d'un tel montant sans inscription à l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) pour détruire du logement social, c'est suffisamment rare pour le signaler. Un budget hors rénovation du centre commercial qui n'est pas comprise dans cette assiette et un projet qui ne porte pas d'évolution sur les écoles par exemple, voilà ce sur quoi nous avons à nous prononcer aujourd'hui et qui semble suffire à contester. Ce projet qui, évidemment porte quelques pistes séduisantes comme la Tour « Saige Entreprendre », le changement de destination de certains logements n'est évidemment pas tabou. Comment pourrait-il en aller autrement à plus de 150 millions d'euros ?

Mais mon intervention n'est pas celle d'un élu municipal d'opposition qui veut simplement s'opposer, car le projet est porté par le Maire avec lequel je suis en désaccord. Mon ambition n'est pas celle-là, ni de contester le fait que la Métropole puisse accompagner un tel projet à une hauteur de 20 millions d'euros, car le règlement d'intervention le permet. Je veux être très clair sur ce point. Si règlement il y a, il faut l'appliquer, ce n'est pas le sujet. Mon attitude n'est pas celle d'une posture. Il est urgent et important d'agir structurellement sur le quartier, sur la réhabilitation, mais de façon plus globale. Deux questions fondamentales se posent à nous.

La première, celle de savoir si la Métropole dispose de la légitimité pour contester un projet porté par une municipalité élue. Demander à une ville de revoir sa copie, car l'ambition de la municipalité est considérée comme étant en décalage avec celle de la majorité métropolitaine. Cette question est assez simple à trancher puisque si cette légitimité n'était pas la nôtre, nous ne disposerions pas de la possibilité de nous exprimer aujourd'hui à l'occasion de cette délibération. Une légitimité d'autant plus forte que nous avons acté le fait majoritaire en début de mandat, comme dans de nombreuses Métropoles, beaucoup se sont exprimés sur ce sujet. Cela paraît donc assez évident, et s'il fallait un argument supplémentaire en guise d'éclairage, la liste que j'ai eu l'honneur de conduire est arrivée en tête de tous les bureaux de vote concernés par le périmètre de cette rénovation. Il n'y a donc pas de conflit de légitimité sinon à témoigner d'une nostalgie envers un modèle, la cogestion, avec lequel nous avons majoritairement décidé de rompre.

La seconde, doit-on – dans la légitimité qui est la nôtre en tant qu'élus métropolitains – cautionner un tel projet ? Est-il conforme à la vision politique que nous avons du logement et des réponses que nous devons apporter aux quartiers qui ont besoin de réhabilitation ? Est-il conforme à la démocratie locale que nous sommes beaucoup ici à défendre ? Est-il conforme à l'attention que nous devons porter au coût carbone de nos actions ? La Métropole est-elle garante des grands enjeux, comme l'a exprimé notre collègue Christine BOST à l'occasion des débats sur la ZAC Bastide de Niel ?

Nous avons à nous prononcer sur une concertation qui portera seulement et uniquement sur un projet qui va détruire du logement social dans une proportion importante, avoir un coût environnemental qu'il est possible de réduire, qui n'a pas associé la population concernée et dont le volume financier permettrait de faire autre chose et singulièrement redéployer des moyens pour que l'on fasse un vrai projet de réhabilitation vertueux.

Le chemin que je vous propose est donc de voter contre cette délibération, non pas pour exprimer un désaccord quant à Inno Campus ni pour dire qu'il n'est pas urgent et indispensable d'agir sur Saige Formanoir, mais pour donner l'opportunité de retravailler cette proposition en incluant notamment la possibilité de proposer aux habitants une option portant la réhabilitation des tours et l'affectation des marges de manœuvre permises à la rénovation du centre commercial, à une amélioration des équipements publics voire à la création de nouveaux services.

On a dit qu'il était urgent d'agir, notre collègue Emmanuel SALLABERRY l'a évoqué. Mais quelques mois de réflexion, pour un projet qui va s'inscrire sur une décennie, qui va impliquer des dizaines de millions d'euros d'engagements financiers, sont certainement nécessaires. À travers ce vote, vous avez la chance de vous exprimer, la chance que n'ont pas eue les habitants, une chance de faire nôtres les préconisations de Patrick BOUCHAIN, Grand lauréat du prix d'architecture 2019, qui nous invitait à un urbanisme plus démocratique.

Et j'espère, pour conclure, que vous ferez Monsieur le Président vôtres, les préceptes de Dalai-lama. « Quand tu parles, tu ne fais que répéter ce que tu sais, mais quand tu écoutes, tu apprends quelque chose de nouveau ». Écoutons véritablement les habitants, chers collègues, Monsieur le Président, et malheureusement bien qu'elle porte le mot « concertation », cette délibération ne le permettra pas. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes chers collègues, Bordeaux Inno Campus fait partie de ces grands projets d'aménagement et de développement traités à l'échelle métropolitaine. Il implique plusieurs partenaires, l'État, les communes de Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan, le Centre Universitaire de Bordeaux, l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), Domofrance et Bordeaux Métropole. Cette assemblée doit se saisir de tous les enjeux du projet et d'ailleurs, nous sommes en début de mandat, je ne suis pas sûr que l'ensemble des élus de cette assemblée maîtrisent tous les enjeux d'Inno Campus. Il serait peut-être intéressant que nous ayons une présentation globale des projets et de ses différents versants.

Inno Campus – cela a déjà été dit et rappelé – porte sur 1 300 ha et prévoit d'importants investissements à hauteur de 2 milliards d'euros d'investissements publics sur une quinzaine d'années. Projet affiché, c'est la construction de 10 000 logements dont près de 3 000 logements étudiants, la création de 10 000 emplois et l'accueil de 10 000 nouveaux étudiants.

Il y a plusieurs entrées dans ce projet comme par exemple la rénovation du campus universitaire, des enjeux forts en matière de mobilité, d'innovation en lien avec la recherche et la santé, un schéma directeur sur le foncier hospitalier, sujet qui d'ailleurs pose question puisque c'est notamment dans ce cadre-là qu'il est prévu de concentrer les urgences de l'hôpital public sur Pellegrin et Haut Lévéque. Concentration alors que la crise sanitaire démontre que nous avons besoin d'un service de santé de proximité.

Il y a donc – et c'est le sujet du jour – ce grand site d'aménagement impliquant les secteurs de Saige, Montaigne, Compostelle, UNITEC. C'est cette partie du projet qui est en débat aujourd'hui. Il est donc demandé aux élus métropolitains – et, je le rappelle, qui ne maîtrisent pas forcément tous les enjeux de l'ensemble du dossier – de se prononcer sur les conditions de concertation autour d'un projet dans lequel on trouve de fortes ambitions notamment pour le domaine universitaire et pour le logement étudiant, mais nous avons aussi le projet de

rénovation du quartier de Saige Formanoir. Personne ne dira le contraire. C'est d'ailleurs ce que nous ont confirmé les représentants des habitants quand nous les avons rencontrés. Mais alors que l'on nous dit que cette délibération doit ouvrir à une concertation, celle-ci est biaisée. Sébastien SAINT PASTEUR l'a d'ailleurs rappelé. Cette délibération ne dit pas sur quelle base la concertation se tiendra. Or, le scénario qui se profile est celui que ma camarade Marie-Laure CARDINAL a récemment dénoncé lors du Conseil municipal de Pessac. Le projet de rénovation de Saige Formanoir cache en réalité une gentrification déguisée, la destruction de logements HLM et le déplacement de populations vulnérables. Le projet prévoit en effet la destruction de trois tours et de 465 logements HLM. Si on compte les ventes en cours par le bailleur social Domofrance, ce sont plus de 800 logements sociaux qui ne sont plus proposés à la location. Le projet Inno Campus prévoit certes quasiment 500 logements, mais avec seulement 50 logements à loyer modéré. Aucune véritable solution de logement social de proximité n'est proposée dans ce projet alors que le projet Global Inno Campus va sans doute aussi renforcer la spéculation immobilière sur ce secteur de l'agglomération.

Nous manquons cruellement de logements et notamment de logements sociaux, 45 000 logements sociaux manquent aujourd'hui sur la Métropole. Il est donc aberrant de vouloir en détruire au nom de la mixité sociale. Le projet de rénovation urbaine de Saige n'est donc pas un enjeu qui implique la seule commune de Pessac, c'est un enjeu global en matière de logement, sujet qui concerne l'ensemble de la Métropole.

En tant qu'élus métropolitains, nous devons porter d'autres ambitions dans ce dossier, et je citerai aussi la Vice-présidente Christine BOST qui ce matin nous disait que « la Métropole doit être garante d'une certaine cohésion ».

Mesdames, Messieurs les élus, nous devons être cohérents sur nos ambitions et être cohérents dans ce dossier.

En l'état, les élus communistes voteront donc contre cette délibération. C'est un dossier qui a fait l'objet d'un vif débat lors des conditions préparatoires. Il y a d'ailleurs eu un avis défavorable d'une des commissions, avis émis par des représentants de plusieurs forces politiques.

Nous regrettons aujourd'hui que cette assemblée ne prenne pas le temps d'une réflexion plus approfondie. Ce que nous proposons et ce que portent les représentants des locataires, c'est que cette partie du projet Inno Campus concernant la rénovation urbaine de Saige soit déconnectée du dossier global afin de prendre le temps d'une part d'envisager toutes les pistes, notamment celle de la réhabilitation, d'autre part de mettre en œuvre une véritable concertation sans parti pris lors de laquelle l'avis des habitantes et des habitants sera réellement pris en compte. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Marie-Claude NOËL.

Mme Marie-Claude NOËL : Je vais me faire l'écho d'un certain nombre de points qui ont déjà été évoqués. Je vous rassure Président, je serai courte. Mon intervention ne vise pas à remettre en cause ce projet qui présente une vision globale dans le fait de reconnecter les différentes fonctionnalités d'un territoire, de leur donner plus de pertinence au regard des besoins des habitants et des usagers de secteur. Ce projet d'aménagement constitue donc un outil intéressant et nécessaire pour mettre en cohérence les différents projets des partenaires et développer des équipements publics de façon plus optimale.

Notre groupe Écologie et solidarité avons trois attentes et demandes par rapport à ce projet.

La première est de reprendre en main le pilotage de l'OIM parce que je tiens à le rappeler, il n'y a pas eu de point sur ce dossier depuis 2019. Reprendre en main le pilotage et réexaminer l'opération d'aménagement pour réajuster certains éléments comme les réflexions nouvelles issues de la situation de crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons avec, par exemple, le développement du télétravail, de l'enseignement à distance, mais également prendre en compte des éléments nouveaux comme l'avancé du schéma de mobilités avec l'extension du réseau de transport public par exemple.

La deuxième a été évoquée ici, concerne la question de la concertation et c'est l'objet même de la délibération. L'ouverture de cette concertation concerne le périmètre de Saige, Montaigne, Compostelle avec des temps consacrés à chaque secteur.

Concernant le secteur de Saige, cela a été dit, mais je le soutiens également, la concertation est biaisée parce qu'elle porte exclusivement sur un seul projet, un projet de démolition des tours. Un second scénario, en l'occurrence un projet de rénovation aurait pu *a minima* être étudié et qu'*a contrario* d'un projet de démolition, ne présentait pas un coût environnemental aussi élevé.

Je rappelle également, concernant le projet de rénovation lourde, que le plan de relance concerne en priorité la réhabilitation lourde des logements sociaux et qu'ainsi pourraient être mobilisés des financements dans le cadre du plan de relance. L'alternative de réhabilitation lourde ne porte pas atteinte à la mixité sociale à introduire et c'est tout à fait envisageable.

Le projet – cela a été dit, mais je pense que c'est important d'insister – nous questionne quand même sur la perte potentielle de 465 logements sociaux due à cette démolition, au changement d'usage d'une tour. 356 démolitions et 106 logements qui changent d'usage, qui seraient compensés par la construction de 50 logements locatifs sociaux uniquement aux abords du périmètre et 136 autres logements neufs étant dévolus à une population étudiante ou senior.

En effet, il y a un manque de cohérence entre la politique métropolitaine du logement et les choix qui sont faits ici. Nous serons, à cet égard, très vigilants sur la question du relogement puisque cette perte de logements très sociaux à l'échelle de la commune ne donne pas, de manière visible, les solutions relatives au relogement.

Cela a été dit également, ce projet d'intérêt métropolitain présente un engagement financier très important à 2 milliards d'euros. Nous estimons de ce fait qu'il est important que la Métropole s'engage résolument sur ce sujet.

Dernier point, nous demandons que le projet de l'OIM et en particulier cette opération Saige, Montaigne, Compostelle soit également pensée en amont pour limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et pour intégrer autre point nouveau, cette démarche d'un million d'arbres que nous lançons aujourd'hui. Nous soutenons tous dans cette assemblée pour une ville respirable et vivable en 2030, notamment en fixant par exemple un coefficient de biotope ambitieux qui réponde à ces enjeux.

Compte tenu de tous ces éléments que je viens d'évoquer et pour être en cohérence, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Franck RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer d'être aussi bref que notre collègue précédente. Je tiens tout d'abord à dire que, moi aussi, je suis ami avec Emmanuel SALLABERRY.

Plusieurs éléments. Je suis désolé qu'un sujet aussi important que l'OIM Bordeaux Inno campus se résume à ce sujet qui est pourtant important, la rénovation urbaine de Saige, mais il faut bien répondre à l'ensemble des remarques qui ont été formulées.

Tout d'abord, j'ai entendu beaucoup de contrevérités, d'approximations, et je tiens à refuser le procès qui est fait sur la dimension anti-logement social que la ville de Pessac pourrait porter. La ville de Pessac aujourd'hui compte, au sens de la loi SRU, 32% de logements sociaux sur son territoire. Lorsque je suis devenu Maire en 2014, c'était un peu plus de 29%. Je n'ai pas à faire la démonstration du fait qu'à Pessac, nous avons entendu favoriser le logement social, également étudiant, les étudiants en ont besoin mais aussi du logement familial parce que nous avons anticipé sur ce que devait être ce projet de rénovation urbaine de Saige.

32% c'est le taux le plus élevé de la rive gauche parmi toutes les villes qui sont aujourd'hui représentées dans cette assemblée. Cela peut en surprendre certains, mais c'est pourtant la vérité. C'est également dans notre esprit et dans la manière dont nous avons lancé ce projet, il y a maintenant quatre ans, en 2016, puisque ce n'était pas un projet qui avait été imaginé en 2014. Mais c'est un projet qui a éclos très rapidement - je parle bien sûr de la rénovation urbaine de Saige – pour lutter contre, ce que j'appelle sans fard et sans détour, ce qui est en train de devenir un ghetto. Un ghetto social, un ghetto en termes d'insécurité et un lieu dans lequel la mixité sociale est tellement faible que même l'égalité des chances s'appauvrit, elle est de moins en moins assurée. Et là je pense notamment aux enfants scolarisés dans les écoles du secteur. C'est à eux que nous avons pensé en premier lorsque nous avons lancé ce projet. Je pense que tous les Maires, qui ont lancé des projets de rénovation urbaine, peuvent entendre le propos que je tiens aujourd'hui.

Le projet ne vise pas à supprimer du logement social sur Pessac, il vise à dédensifier un secteur qui, aujourd'hui, connaît des conditions de vie, de sécurité et d'existence qui sont de plus en plus précaires. C'est une réalité. Lorsque j'entends qu'il y aurait une carence démocratique – c'est le terme exact que vous avez utilisé, tout à l'heure, Monsieur SAINT-PASTEUR – je ne peux que me révolter face à ce qui est non seulement une contrevérité, mais en plus un déni de tout le travail qui a été fait.

Nous avons lancé le sujet en 2017 à travers une étude urbaine qui a eu pour partenaire notamment la Métropole, Domofrance et l'État aux côtés de la ville de Pessac, et nous avons, rien qu'en 2017, réuni 11 ateliers avec les habitants.

Rien qu'en 2017, au début de la démarche, nous avons rencontré l'ensemble du tissu associatif de Saige. Nous avons pu nous appuyer également sur le Conseil citoyen de Saige qui est un des plus actifs puisqu'il y en a trois sur Pessac, et c'est sans doute celui qui a eu le plus à cœur d'être associé à l'ensemble des travaux que la ville pouvait mener. Il est vrai que le sujet était particulièrement motivant.

C'est également dans ce cadre-là que nous avons souhaité – malheureusement les calendriers ne l'ont pas permis – raccrocher la démarche à l'ANRU. Cela n'a pas été possible puisque les choses n'avaient pas été lancées dès 2012, 2011 ou 2010. Mais nous avons eu une écoute très attentive de la part des différents préfets et secrétaires généraux qui se sont succédés, et qui ont entendu que c'était un sujet sur lequel le soutien de l'État serait acquis dès lors qu'il y aurait une nouvelle démarche ANRU.

C'était également pour nous la possibilité de modifier considérablement, et là je prends un peu de hauteur par rapport simplement à la vision sur le quartier de Saige, cette possibilité de pouvoir faire dialoguer des territoires entre eux. C'est le fait de pouvoir, non plus quand on est à Saige, dire : « On va à Pessac » pour dire que l'on va au centre-ville, mais dire que l'on va au centre-ville. Les habitants de Saige sont des Pessacais. Aujourd'hui, ils ne le vivent pas toujours comme tel. Ils ne le vivent pas non plus comme les voisins immédiats du Campus ou de Bersol. On sort de cette étude, mais on reste dans l'OIM Bordeaux Inno Campus. Le Campus est à côté. Les étudiants étaient beaucoup plus nombreux autrefois dans le quartier de Saige. Cela n'interroge personne, en tout cas pas vous.

Nous avons besoin de pouvoir restaurer ce dialogue, de pouvoir créer une continuité d'existence entre Saige, le Campus, le territoire de Compostelle dont on parlait tout à l'heure, sans oublier UNITEC et donc l'innovation, l'économie. Si nous pouvons à l'intérieur de Saige - et c'est un des bons projets, c'est un des rares bons points que vous avez accordés tout à l'heure, Monsieur SAINT PASTEUR, à ce projet - c'est qu'il y a une des 8 tours de Saige qui sera transférée en tour – en tout cas pour sa moitié basse – d'entreprises, de formation et de résidences pour les jeunes travailleurs dans sa partie haute. C'est le projet « Saige Entreprendre ».

Mixité sociale je l'ai dit, mixité fonctionnelle. Mixité sociale, pourquoi ? Parce que l'on ne va pas reconstruire du logement social dans un quartier qui en compte trop déjà en densité. Le but est de le répartir autrement ailleurs sur Pessac et de manière moins concentrée. Mais c'est également de pouvoir reconstruire des logements libres, des logements qui permettront d'avoir une population plus mixte et d'avoir également des travailleurs qui pourront venir à Saige non pas parce qu'ils y logent, mais parce qu'ils viennent y travailler, y créer de la richesse. Il y a une densité dans le quartier de Saige aujourd'hui en auto-entrepreneur qui est considérable. C'est souvent quelque chose d'ignoré, ce n'est pas propre à ce quartier d'habitation sociale, il y en a beaucoup dans le même cas.

Quelques éléments pour expliquer combien les habitants sont attachés à ce projet. Aujourd'hui, il manque tellement de logement social - je vais me situer avant la période de la Covid 19 qui a évidemment un peu modifié les choses – pour autant, ce sont les chiffres de Domofrance, pour obtenir un accord, il fallait le proposer à 7 personnes. C'est dire que des personnes qui souhaitent pourtant trouver un logement social reculent singulièrement lorsqu'il s'agit de venir dans une tour à Saige.

Je ne sais pas qui parmi vous, avait visité une tour de Saige, moi je n'y vivrais pas, je vous le dis franchement. J'y aurais peut-être vécu autrefois, la vue est sans doute superbe dans les étages supérieurs. Mais lorsque l'on s'y promène, prend l'ascenseur, les cages d'escalier - c'est encore pire -, on a dû mal à se dire que l'on peut se satisfaire de cela.

C'est vrai, vous allez me dire : « La réhabilitation suffirait », non, elle ne suffira pas. C'est une transformation en profondeur du quartier qu'il faut faire et ce n'est pas du tout jeter l'opprobre sur les habitants. Vous en tant que Conseiller départemental, peut-être ne les recevez-vous pas, mais moi, je reçois les habitants de Saige depuis des années avec mes collègues, qui viennent me dire : « Mais quand allons-nous pouvoir quitter ce quartier ? », « Que pouvez-vous nous proposer ailleurs ? ». C'est aussi à cette question que l'on entend répondre, et aujourd'hui les habitants sont en attente de ce projet de relogement parce que cela fait maintenant trois ans ou trois ans et demi que nous leur en parlons. On a fait beaucoup de réunions publiques. Dire qu'il n'y aurait pas eu suffisamment de concertation, d'information, d'associations de l'ensemble des habitants du quartier, ce n'est ni plus ni moins que mentir.

Je vais prendre aussi de la hauteur par rapport à l'OIM, maintenant que j'ai parlé de Saige. Je voudrais dire que l'OIM est un sujet que je connais bien en tant que Maire de Pessac, mais

vous le savez, j'ai une part importante avec mes collègues, au titre de la Vice-présidence que je portais dans l'ancien exécutif de la Métropole. Ce projet Bordeaux Inno Campus est un projet qui mérite que l'on s'y arrête et que l'on ne le résume pas à l'aspect de Saïge, aussi important soit-il.

OIM Bordeaux Inno Campus est un OIM dont Emmanuel SALLABERRY et Michel LABARDIN ont rappelé les grands enjeux qui sont essentiels pour notre territoire, pour l'université. Monsieur le Vice-Président, Stéphane DELPEYRAT, l'a rappelé aussi, c'est un sujet important sur lequel nous pouvons tous nous retrouver. Le Campus innovation, la vie étudiante, l'ensemble du dialogue entre la ville et son Campus, entre le Campus et les villes qui l'entourent, c'est essentiel pour l'avenir. Nous avons réussi sans ménager nos forces, et je m'adresse aussi, en disant cela, à l'ensemble des agents métropolitains qui ont soutenu cet effort-là, qui ont été exemplaires dans le fait de mener ce travail jusqu'au point où il se trouve aujourd'hui. Nous avons réussi à signer ce projet d'aménagement avec les différents partenaires, les Universités, l'État - parce que le Président de la Métropole avec la Préfète préside ce projet d'aménagement - l'ensemble des villes Gradignan, Talence, Pessac et Bordeaux, puis le CROUS, les deux universités, Domofrance et le CHU (Centre hospitalier universitaire), des grands partenaires essentiels à la vie de notre Métropole.

Ce projet fonctionne par dialogues successifs. Le dialogue proposé dans la concertation qui va être menée est un dialogue entre le Campus, les villes et la dimension de logement, de diversité parce qu'il y a de tout dans une ville. Je trouve intéressant dans ce quartier, dans cette partie de l'OIM Bordeaux Inno Campus que l'on puisse envisager tous ces dialogues qui sont, aujourd'hui, trop peu existants pour ne pas dire inexistantes. Je crois que dans la délibération, il est dit que les territoires se tournent le dos et qu'il convient maintenant, qu'ils se rassemblent.

J'appelle également, en accord avec tout le monde, à ce qu'il y ait une réactivation de cette gouvernance qui n'est pas simple et qu'il faut alimenter en permanence. Je sais qu'il y a quelques projets. J'avais pu en proposer lorsque j'étais à votre place, Monsieur DELPEYRAT, et j'espère qu'ils vont pouvoir être poursuivis, continués et approfondis. Voilà, je vous en remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Cela a été souligné dans ce dossier, il y a beaucoup d'éléments, on a insisté sur l'un d'entre eux, mais je voudrais quand même souligner, à mon tour, les éléments extrêmement positifs de ce dossier, qui concernent le réaménagement du Campus. Nous avons eu l'occasion avec le Président de recevoir les responsables il y a peu et nous devons aller sur place pour travailler encore plus vite parce que c'est vrai qu'il y a une période de latence. Il y a eu le confinement, les élections et aussi un changement de gouvernance à l'Université. Tout cela a mis le dossier un peu en *stand-by*, mais je crois que c'est extrêmement important, il n'y a pas de grande métropole sans grand campus. Toutes les villes européennes d'envergure ont des campus remarquables et le nôtre a certes ses qualités, mais nous sommes conscients les uns et les autres qu'il mérite aussi une vitrine plus alléchante en termes d'attractivité pour les étudiants et pour ceux qui souhaiteraient venir vivre dans notre Métropole, que ce que nous avons aujourd'hui.

Il y a la réhabilitation du Campus, l'enjeu des mobilités, mobilités douces, transports en commun, cela a été souligné. La possibilité de construire des réseaux de chaleur qui vont concerner aussi les habitants, en tout cas nous l'espérons. Il y a la question du logement étudiant aujourd'hui centrale dont j'ai eu l'occasion de m'occuper en d'autres temps à la Région. Les services du CROUS doivent installer un espace multiservices. Il y a la maison des sciences

de l'homme, celle de l'archéologie, des langues et de la francophonie. Et puis il y a cette question de l'ouverture sur le Campus.

Sur la question de Saige, il y a un débat, j'en suis conscient. Nous agissons aussi dans le cadre d'un règlement d'intervention. Ce règlement d'intervention, aujourd'hui, permet à ce projet de se réaliser. C'est un règlement - je n'étais pas là - que beaucoup d'entre vous ont voté sur la Politique de la Ville et rien dans le projet qui n'a été soumis à la Métropole ne contrevient à ce règlement d'intervention. Nous comprenons qu'il puisse y avoir un débat sur place, mais nous respectons aussi les décisions qui ont été démocratiquement arrêtées.

Le débat a été un peu vif aujourd'hui, mais peut-être que dans d'autres cadres, la concertation permettra d'améliorer ce débat.

Je souhaite vraiment, et j'entends votre appel, que ce dossier soit maintenant relancé rapidement. C'est un dossier très important pour la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Quelques mots.

D'abord, un premier de méthode, je n'ai pas besoin que l'on me rappelle mes engagements. Je les connais parfaitement et je crois que je les respecte plus peut-être que beaucoup d'autres. Et parmi mes engagements, il y en a un qui est simple, c'est de respecter des principes. Le premier principe est que nous devons prendre en charge, attaquer, travailler pour que les quartiers difficiles ne le soient plus demain. C'est pour moi un objectif majeur. On a, sur la Métropole à Saige par exemple, sur la Rive droite bien sûr, à Mérignac également, à Bordeaux certainement, des quartiers difficiles.

Un des objectifs que j'aimerais que nous nous donnions tous ensemble, c'est qu'à la fin du mandat, on ait pu progresser et qu'il y ait moins de difficultés dans ces quartiers. Il y a une méthode pour dépasser ces difficultés, qui est quand même très classique, c'est la mixité. Mettre de la mixité où il y a des quartiers difficiles. Là où il y a une population en état de grande précarité, mettre des entreprises par exemple, mettre du logement étudiant. Cela me semble plutôt un bon message et c'est comme cela que l'on arrivera sans doute à décroisonner les différents quartiers de notre métropole.

Un deuxième principe auquel je tiens beaucoup, c'est que l'on puisse proposer davantage de logement social sur l'ensemble de la Métropole. Il ne faut pas que l'on ait une vision commune par commune. Il faut que chacun prenne sa part, il faut que globalement on arrive à améliorer notre offre de logement social, Jean TOUZEAU le dit souvent, il y a l'équivalent de la population de Talence aujourd'hui qui est en attente d'un logement. Ce n'est pas admissible pour nous. Il faut que l'on propose du logement et en particulier du logement social. Mais que chacun prenne sa part hier et évidemment demain et c'est à cela que nous devons évidemment veiller.

Ensuite, il y a un autre principe, je comprends d'ailleurs que les minoritaires ne l'acceptent pas, c'est une règle que l'on connaît depuis 40 ans dans cette intercommunalité, c'est que l'on respecte les choix urbains du Maire. C'est une règle peut-être qu'il faut énoncer aussi nettement que je viens de le faire. Imaginons que nous ne l'acceptons pas, cette règle-là. Alors demain, c'est la Métropole finalement qui va dessiner le paysage urbain de Lormont, de Mérignac, de Talence et de beaucoup d'autres communes de Bordeaux.

Est-ce que c'est cela que l'on souhaite ? Que notre intercommunalité prenne la main en disant à l'équipe municipale qui a été élue par le suffrage universel : « Écartez-vous, on sait mieux que vous ce qu'il faut faire ». Je ne le pense pas, et je pense qu'il faut que les deux premières règles de logement social et de mixité, règles métropolitaines, s'appliquent, et qu'ensuite après,

elles s'appliquent à des projets qui soient choisis par une municipalité, sinon je ne sais pas comment on pourra gérer la Métropole et comment chacun pourra gérer sa ville.

Il y a un vrai débat sur Inno Campus, plusieurs d'entre vous l'avez dit, il faut qu'il y ait un COPIL (Comité de pilotage) qui se tienne rapidement avec la Préfecture et je vais me charger de le pousser. Quand on lit la délibération, on ne voit pas tout ce qui a pu être dit aujourd'hui, mais on voit comme conclusion à la délibération, la nécessité d'ouvrir une concertation. Cette concertation à laquelle nous ne pouvons pas nous opposer et nous devons évidemment essayer de l'encourager.

Merci. Alors qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est noté. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur GHESQUIERE, Madame NOEL, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CORNACCHIARI, Monsieur CUGY, Madame DEMANGE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

Contre : Madame MELLIER, Madame CURVALE, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur SAINT-PASTEUR

Mme FERREIRA

(n°23) Exercice 2020 - Décision modificative n°2 du budget principal et budgets annexes - Adoption

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, qui souhaite intervenir ? Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci, ma chère collègue pour cette présentation technique, mais c'est sûrement le rôle du Vice-Président aux finances. Cela fait peut-être 40 ans que l'on dit que le plus dur est à venir, mais quand on a des situations compliquées, peut-être que cela renforce le rôle. J'ai noté le nombre de fois où « il faut être alarmiste », « s'inquiéter », à mon avis pendant quelques années que vous allez le garder.

Ma question – et je relaie un peu l'ensemble des membres de la Commission finances quand on a eu à regarder la préparation de ces décisions modificatives – porte sur deux points

particuliers. Le premier est la capacité. Quels sont vos plans pour être en capacité d'absorber la vague ? Pourquoi ? Nous avons tout un tas d'investissements, beaucoup sont déjà programmés sur 2021, pertinents pour la plupart, qui vont devoir être mis en chantier à travers notamment des capacités d'achat, de traitement. On va récupérer un grand retard de l'année 2020 avec tout ce qui n'a pas pu être conclu, entamé ou tout simplement étudié sur 2020. Cela va nécessiter des capacités humaines supplémentaires, sinon on va courir le risque d'une année blanche et à mon sens, c'est incompatible avec ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, sur le rôle de la commande publique dans le cadre de la relance.

Si on a cette année blanche, budgétairement j'allais dire que c'est une bonne chose, mais pour le territoire, ce sera une catastrophe. La question est structurelle. Elle ne nécessite pas forcément une réponse en séance, c'est « Quel est le plan d'action humain, technique, que vous comptez mettre en œuvre pour éviter cette année blanche pour qu'au-delà des chiffres et de la présentation qu'en a fait Madame la Vice-présidente, on puisse être rassurés sur notre capacité à accompagner les acteurs ? ».

Et ma deuxième question, c'est d'avoir finalement un débat que vous aviez d'ailleurs en ce temps demandé, Madame la Vice-présidente, sur la révision de votre Plan pluriannuel d'investissement (PPI). Si nous ne faisons pas cette révision qui sera peut-être plus compliquée à faire maintenant à votre place, on sait que l'on va forcément vers une impasse. Le mur se recule d'une année chaque année, mais là on va avoir une vraie impasse entre nos capacités et la possibilité réelle. Derrière des chiffres, il faudra nous expliciter - puisque j'entends vos propos qu'il va falloir réduire la voilure - quels sont les projets qui seront retardés, supprimés où dont la voilure va être réduite ? C'est un travail, à mon sens, qui mérite une grande collaboration parce qu'il ne s'agit pas de s'écharper sur tel ou tel choix. On verra les décisions qui seront prises, mais si on n'a pas ce travail collaboratif trans-partisan sur la révision de nos investissements, on continuera à être un peu dans le flou et surtout à ne pas savoir quelles sont les véritables priorités que l'on voit émerger. En tout cas, il me semble que, derrière une décision technique, il faut surtout y voir le pluriannuel. Je serai peut-être moins pessimiste, je peux maintenant l'être, que ce que vous voulez bien en dire. La seule chose que l'on peut voir et ce sera la grande difficulté des EPCI, c'est qu'à la différence des communes, la vigueur fiscale de notre collectivité va beaucoup plus – et de façon beaucoup plus structurelle – impacter les finances de la Métropole que celle des villes. Je ne suis pas forcément aussi catastrophiste que vous, il faudra faire des choix, mais il faudra nous expliquer sur quelles lignes. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Chers collègues, nous voterons cette décision modificative parce qu'elle répond pour partie aux besoins qui ont fait irruption avec la crise de la Covid-19. Ces financements sont nécessaires même si, malheureusement, ils sont bien inférieurs à l'ensemble des besoins. Avec cette décision, nous prenons pour une part nos responsabilités. Cependant, je n'en dirai pas autant de l'action du Gouvernement. Si l'argent a été distribué en direction des entreprises et en grande partie en direction des grands groupes en difficulté, il n'en va pas de même des collectivités locales qui assurent des missions de service public. Il aura fallu l'appel de 150 Maires de villes avec de grandes difficultés sociales pour que la bourse se délie et autant le dire, nous sommes bien loin du compte.

Un rapport du Sénat estime le coût de la crise à 7,5 milliards d'euros, bien loin de ce que va donner le Gouvernement.

Monsieur le Président, il nous semble nécessaire que nous interpellions vigoureusement le Gouvernement pour que les collectivités ne soient pas les grandes perdantes de cette crise. Nos villes, notre Métropole ont pris toutes leurs responsabilités alors que l'État était en pleine défaillance au printemps. Tout cela a un coût, qui est celui du service public.

Il faut dès lors sortir des logiques d'austérité à l'image du Pacte de Cahors et donner à nos collectivités les moyens du plein exercice de leurs compétences.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Laure CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette deuxième modification du budget de la Métropole nous permet de mieux appréhender les conséquences de la crise sanitaire et économique. Les pertes de recettes pour les transports publics collectifs sont ainsi très significatives et nécessitent une participation de 30 millions d'euros supplémentaires de la Métropole. Cela s'ajoute aux dépenses supplémentaires notamment pour le plan de soutien aux commerçants.

À ce stade, la provision de 36,3 millions d'euros que nous avons votée en juillet nous permet de faire face, mais il nous faudra établir à terme un bilan financier précis de cette crise. Le Plan pluriannuel d'investissement devra tenir compte à la fois des conséquences sur les finances de la Métropole ainsi que des nouvelles priorités qui ont émergé. Il faudra certainement faire des choix et avoir une analyse approfondie de l'ensemble des dossiers investissements. Nous pensons que le budget climat qui sera mis en place par la Métropole sera un outil précieux pour cela, notamment en soutien à des investissements dans la rénovation énergétique ou le développement des énergies renouvelables qui sont d'autant plus productifs, qu'ils dégagent des économies sur les dépenses de fonctionnement ultérieures, en plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les ressources des collectivités locales ont été impactées par la crise et nous devons à la fois soutenir des mesures d'urgence et contribuer à la relance avec des investissements. C'est pourquoi nous serions preneurs de pouvoir échanger dans cette enceinte au sujet du prochain Contrat de Plan État/Région et des contrats de relance avec l'État, au-delà d'interpeller l'État et de le rappeler à ses responsabilités, comme il vient de l'être rappelé. Les investissements qui seront réalisés dans ce cadre devront contribuer directement au projet métropolitain que nous souhaitons mettre en place. Pouvez-vous nous donner des premières indications à ce sujet ? Nous vous en remercions.

Mme Véronique FERREIRA : Christophe DUPRAT disait tout à l'heure, quand on parlait du rapport du délégataire transport en 2019 « On est à un tournant ». Je ne sais pas si on est à un tournant financièrement parlant, mais c'est possible. Je sens bien qu'avec Monsieur SALLABERRY, on va jouer tous les deux au jeu d'optimiste/pessimiste un bon moment, mais il y a peut-être un point quand même sur lequel on peut se rejoindre. Oui, il va quand même y avoir un tournant. Mon rôle aujourd'hui est de présenter une décision modificative, c'est-à-dire de dire l'état des finances de la Métropole à ce jour, à un moment où on a besoin de financer un certain nombre de mesures dont nous avons parlées ce matin. Quant à parler de l'avenir, ce sont des choses qui se feront effectivement en son temps. Je voudrais quand même vous rassurer sur la question que vous avez posée : « Quel va être votre plan sur une sorte de recrutement pour des capacités à faire nouvelles ? ». Il n'y a pas eu un retard si immense en ce qui concerne les investissements sur l'année 2020.

Je me rappelle sur le précédent mandat, il y avait eu un énorme creux. C'était 2016 ou 2017 - je parle sous contrôle de Monsieur BOBET - je ne sais plus c'était une de ces deux années, je peux vous le retrouver très vite. Il y avait eu une baisse d'investissements pour des raisons X ou Y. L'année d'après, il n'y avait pas eu besoin d'un rebond particulier et pourtant quand on regardait la totalité de ces investissements, ce rebond avait eu lieu.

Le Plan pluriannuel d'investissement, je suis ravie que l'on se rappelle que cela fait un petit moment que j'y attache une certaine importance. Je ne demandais même pas un débat à l'époque, je demandais juste que l'on nous le présente, puisque cela n'avait pas été fait. Il y a une énorme différence.

Monsieur le Président, on travaillera bientôt tous ensemble sur cette question de PPI puisque nous sommes à un début de mandat, notre assemblée ici présente, hérite d'un certain nombre d'investissements qui étaient prévus. Je me rappelle de plusieurs Directeurs des finances, dont celui deux fois en amont qui nous disait : « Attention, attention, on a deux PPI ». Effectivement, ce toilettage n'avait jamais été fait. Parce que l'on est en début de mandature et en plus parce que nous vivons une crise financière et économique dont moi, à titre personnel, je suis incapable de voir le bout et vous dire quand elle va s'arrêter. S'il y en a autour de la table qui le savent, très bien. Que cela nous plaise ou non, on ne va pas avoir le choix.

Ce travail sur le PPI va être douloureux, mais il va être absolument indispensable pour que l'on puisse assumer l'héritage, tout en préservant l'avenir.

Je suis toujours prête à interpeller l'État et puis je pense que cela lui fait du bien d'être interpellé de temps en temps par le terrain et cela ne me dérange pas du tout. Ce n'est pas que pour le critiquer.

Pour autant, je crois que l'on est quand même pas mal dans les pouvoirs publics à tenter de prendre des responsabilités comme on le peut, un peu au fur et à mesure de la situation. J'attends de voir ce que la Loi de finances va donner.

Un petit rappel au sujet du Pacte de Cahors, Madame MELLIER, vous en a parlé, ne nous concerne plus sur cette année 2020 et ni sur l'année 2021. Toute la question sera de savoir ce que cela va donner à partir de 2022, mais vous m'excuserez de ne pas donner une réponse immédiate.

Le creux dont je parlais en investissement, c'était en 2016. On s'en est sorti en 2017 sans trop de difficultés.

M. le Président Alain ANZIANI : Quelques éléments à mon tour en complément de ceux de Véronique FERREIRA.

D'abord sur le PPI, bien sûr, il va falloir qu'on le « remouline », mais ce qui m'inquiète davantage, c'est tout ce qui concerne le fonctionnement. Là on est sur une dynamique de la masse salariale de 3 à 4 % par an. Je pense que cela ne va pas pouvoir durer trop longtemps. La principale difficulté que nous allons devoir aborder, c'est de maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Sur le plan de relance, aujourd'hui, on a un plan sur 2021-2022. On ne sait pas en ce moment même, si cela va être 1 million, 10 millions ou plus, ou 100 000 euros. On ne connaît pas les montants sur lesquels la Métropole aura la main.

La semaine prochaine, je vois Madame la Préfète, on va discuter pour savoir exactement ce que l'on peut mettre comme projet dans l'enveloppe du plan de relance. J'aurais souhaité que

le plan de relance soit beaucoup plus profondément décentralisé. Je crois même que c'est une condition de réussite de ce plan. Parfois, on a l'impression que l'État ne sait pas comment dépenser. Nous, on sait dépenser avec des projets mûrs, qui peuvent être mis en œuvre en 2021 et en 2022. Je pense qu'il serait sage de la part de l'État de nous faire confiance et de nous dire : « Voilà, il y a une enveloppe pour les collectivités locales ». On sait que l'on pourra bien s'en occuper.

Pour le Contrat de Plan État/Région, il commencera, mais sans doute sera-t-il décalé à cause du plan de relance. Il y a une discussion aujourd'hui qui est très forte pour savoir ce qui relève de ce plan et du Contrat de Plan État/Région avec cette idée parfois que les deux enveloppes pourraient se chevaucher. Ce n'est pas ce que souhaitent les collectivités territoriales qui veulent qu'il y ait deux enveloppes distinctes.

Sur le Contrat de Plan État/Région, on n'a pas trop voix au chapitre. On a simplement la possibilité de dire que l'on a telle thématique qui nous paraît intéressante, mais on n'a pas la possibilité, comme dans le plan de relance, de faire avancer un certain nombre de nos projets.

Voilà ces quelques observations. Sur la délibération elle-même, unanimité ? Je vous en remercie.

Unanimité

Mme Véronique FERREIRA : Affaire n°40, **Monsieur BLANC** : « Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs »

M. BLANC

(n°40) Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - Prévention des risques technologiques - Programme d'accompagnement des riverains, des activités riveraines et des personnes publiques en matière de prévention du risque - Cotisation - Décision- Attribution

M. Bernard-Louis BLANC présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Kevin SUBRENAT**.

M. Kevin SUBRENAT : Merci **Monsieur le Président**, bonjour à tous, je suis plutôt étonné de voir apparaître cette délibération au vote du Conseil métropolitain parce qu'AMARIS suit la Métropole depuis de nombreuses années et récemment, dans le cadre du PARI (Programme d'accompagnement des risques industriels) de Bassens, a accompagné la Métropole de manière un peu plus assidue. On a confié très clairement une mission à ce syndicat. Malheureusement, l'implication d'AMARIS ne correspondait pas à nos attentes.

Pour qualifier exactement le travail rendu par AMARIS, de « médiocre » par Bordeaux Métropole. Alors certes, on n'est pas là sur le montant, on parle de 5 000 euros quand tout à l'heure, on a voté un dossier à 80 millions. Néanmoins, je ne peux que faire un parallèle avec le S3PI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles), le Syndicat de protection de la Presqu'île d'Ambès contre le risque technologique qui n'a pas eu de versement en 2020. C'était 10 000 euros pour des actions concrètes directement sur le territoire alors que pour AMARIS, on va abonder une grosse structure qui au final n'aura probablement pas de répercussions sur le territoire métropolitain. L'intégralité de nos PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) sont approuvés au sein de Bordeaux Métropole. Il suffit de faire un

suivi. Nous avons largement l'ingénierie au sein de notre instance et de nos agents pour établir ce suivi. Je vous propose très clairement de ne pas continuer notre adhésion avec AMARIS parce qu'elle ne porte aucun intérêt pour notre collectivité. Je m'en réfère à celles et ceux qui travaillent avec et je m'étonne également de ne pas l'avoir vu passer au sein de la Commission HQV (Haute qualité de vie), nouvellement Transition écologique, services publics et biens communs. Elle est passée uniquement en Commission Finances et évaluation des politiques publiques à ma connaissance.

M. Bernard-Louis BLANC : Je ne peux que me faire le porte-parole des services sur l'intérêt qu'ils portent à renouveler cette collaboration avec AMARIS. Je n'ai pas eu l'écho que vous venez de relever, eux trouvent que le travail mené avec cette structure leur est bénéfique dans les missions qu'ils ont à accomplir.

M. Kevin SUBRENAT : Je peux peut-être préciser. Je vais juste me faire écho d'un mail que j'ai reçu, qui émane de Bordeaux Métropole et des agents qui suivent. « Je suis effectivement surpris de cette adhésion, cela faisait plus de deux ans que j'avais acté avec la Directrice que nous n'avions plus d'intérêt à adhérer à cette association. Elle nous avait accompagnés à l'époque, quand on réalisait une action avec RÉSI (Rapport emprise au sol sur superficie inondable) risques qui est une autre structure, mais malheureusement, le retour d'expérience sur la mise en œuvre du PARI de Bassens était médiocre ».

M. le Président Alain ANZIANI : Je pense que le mieux, c'est de retirer la délibération. On la repassera en décembre après un examen, on va vérifier l'opportunité de cette adhésion.

M. Bernard-Louis BLANC : Juste j'aimerais rajouter un petit mot, j'ai moi aussi sous les yeux un message de la Directrice qui tient cette association et qui dit : « Étant un peu seule à la Métropole dans la prise en charge des PPRT, il est précieux pour nous de s'appuyer sur ce type de structure ».

M. le Président Alain ANZIANI : On verra cela dans un mois.

Affaire retirée

M. Patrick LABESSE : Affaire 41 : « Approbation de la politique d'action sociale de Bordeaux Métropole employeur ».

M. EGRON

(n°41) Approbation de la politique d'action sociale de Bordeaux Métropole employeur en 2020 - Décision - Autorisation

M. Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Madame BOZDAG.

Mme Fatiha BOZDAG : Monsieur le Président, dans cette délibération, vous proposez d'acter qui seront les bénéficiaires de l'action sociale, la nature des prestations versées et leurs

conditions, les prestations versées par l'employeur et enfin celles versées par le COS (Comité des œuvres sociales) de Bordeaux Métropole (BM).

Vous rappelez que la loi définit l'action sociale qui vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles dans différents domaines ainsi qu'à faire face à des situations difficiles. Aujourd'hui, compte tenu de la crise sanitaire, les agents comme les commerçants font et feront face à des situations très difficiles. Aussi, comme il revient à l'employeur de déterminer le type d'action à mener, le montant des dépenses des prestations sociales engagées et les modalités de mise en œuvre, le groupe Métropole Commune(s) propose que le delta relativement conséquent de l'annulation de l'arbre de Noël soit redistribué sous forme de chèques cadeaux pour nos agents, utilisables bien évidemment chez les commerçants métropolitains.

D'autre part sur cette délégation, Monsieur le Président, vous précisez que les éléments quantitatifs seront, chaque année, mis à jour et qu'une évolution des dépenses rapportées à l'ensemble des effectifs de Bordeaux Métropole sera proposée. Force est de constater que l'engagement n'est pas tenu et pour preuve, avec 294 agents de plus qu'en 2018, la participation par agent versée directement par l'employeur en 2020 est forcément en baisse. Merci.

M. Jean-François EGRON : Monsieur le Président, deux choses.

La première, je note la demande concernant l'arbre de Noël, on remontera cela et nous verrons avec le Directeur général des services ce qu'il est possible de faire, cela me semble de bon aloi.

La deuxième chose, vous savez tout se fait en concertation avec le personnel. La baisse que vous indiquez ou du moins le rapport qui serait différencié par rapport au nombre d'agents, on en discute chaque année, et chaque année, on nous demande un peu plus et on arrive à faire avec la subvention qui est donnée. Je pense que tous les élus qui sont ici quelle que soit leur couleur politique, si demain, il devait y avoir le moindre danger au niveau du COS de BM, on serait tous solidaires d'une subvention supplémentaire. Mais pour l'instant les choses tournent avec le budget qui a été alloué sans aucun problème. Je le dis, encore une fois, en concertation puisque cela passe en Comité technique.

M. le Président Alain ANZIANI : Fabrice MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Monsieur le Président, puisque que nous parlons de crise sanitaire malheureusement, depuis ce matin, et de cette proposition de chèques cadeaux pour les agents, j'en profite pour vous faire un rappel important, mais que vous n'allez pas découvrir en tant qu'employeur, vous êtes responsable de la santé morale et physique de vos agents.

Les alertes lancées par l'ensemble des organisations syndicales les 16 et 19 novembre derniers démontrent que la question de la santé et de l'accompagnement des personnels, durant cette période, sont des irritants importants. Cette intersyndicale a d'ailleurs noté les difficultés et les dysfonctionnements quant à la mise en œuvre des mesures de protection gouvernementale, mais ce n'est pas tout puisqu'elle pointe du doigt l'absence de cohérence managériale, des manquements dans la mesure d'hygiène voire des modifications dans les organisations en pleine crise sanitaire.

Ces quelques exemples ne sont pas des marqueurs positifs vis-à-vis de vos partenaires sociaux et des agents qui portent le service public au quotidien. Le groupe Métropole Commune(s) attend des véritables décisions et non la mise en place de groupes de travail qui ne font que gagner du temps. « Gouverner c'est décider », prend tout son sens dans cette période de crise exceptionnelle. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je suis un peu étonné de votre intervention au nom de votre groupe parce que les difficultés avec les organisations syndicales et avec le personnel, il y en a eu beaucoup ces dernières années, il me semble. Il y avait deux Présidents, pourtant de grande qualité, qui dirigeaient la maison, mais cela ne les a pas empêchés de faire face à des grèves. J'ai même vu cette assemblée totalement occupée. Croyez-moi, Jean-François EGRON, est tout à fait compétent, remarquable et étudie de près les questions. Ensuite qu'il y ait des tensions sociales, je le regrette profondément, mais cela fait partie aussi sans doute de la vie d'une institution.

Je voudrais répondre à Madame BOZDAG qui nous parlait de chèques cadeaux. Il y a déjà, à l'étude aujourd'hui, pas des chèques cadeaux mais des places de cinéma pour notre personnel. On va leur distribuer des places de cinéma parce que l'on pense que c'est utile et cela permettra aussi de relancer l'activité du cinéma qui est particulièrement impactée. Voilà la solution que nous avons trouvée.

Sur ce dossier qui s'abstient ? Personne. Qui votre contre, pas davantage, adopté. Merci.

Unanimité

M. Patrick LABESSE : Affaire n°45, « Saisine de la Commission consultative des services publics locaux sur le projet de création de la régie du service public de l'eau » de Madame CASSOU-SCHOTTE

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°45) Saisine de la Commission consultative des services publics locaux sur le projet de création de la régie du service public de l'eau - Décision - Autorisation

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Je voudrais remercier d'abord Sylvie CASSOU-SCHOTTE pour l'important travail qu'elle effectue sur un sujet extrêmement complexe avec les services. Monsieur SUBRENAT va nous faire part d'observations.

M. Kevin SUBRENAT : Merci Monsieur le Président, je vais essayer d'être aussi bref que Madame la Vice-présidente. La grande question sur ce sujet est « Quel est le vrai prix de l'eau et quel est le service public rendu ? ». Certes, nous allons saisir cette instance, mais quel objectif à terme nous voulons pour cette maison sur ce bien commun qui est l'eau ?

Malheureusement, je n'ai vu aucun argumentaire dans la délibération sur ces éléments qui devraient pourtant guider le choix de notre Métropole. Au lieu qu'ils soient idéologiques, j'aimerais qu'ils soient fondés sur des critères réels, pragmatiques tels que « Quel tarif ? Quel service et pour qui ? ».

Je vous alerte sur quelques points. D'abord en passant en Régie, on risque de se priver de la fameuse « Recherche et développement » des deux groupes phares français connus mondialement, profiter de leur recherche et développement comme cela était le cas sur le précédent contrat. *Quid* de cette R&D dans les années à venir ? La Métropole aura-t-elle son propre label ? Est-ce que l'on conventionnera avec eux ? Il y a plusieurs pistes comme cela dont on souhaiterait avoir des réponses.

Quid aussi des agents ? Que vont devenir leur statut, leurs avantages sociaux acquis ? Comment cela va-t-il se passer si demain on se transforme en EPIC (Établissement public à caractère industriel) ou en d'autres raisons sociales ?

Ensuite le numérique. Aujourd'hui, bon nombre d'éléments sont dématérialisés. *Quid* du transfert de ces données-là ? On sait que c'est plutôt complexe. SUEZ ou VÉOLIA ont leur propre matrice et on estime que ce n'est pas forcément compatible avec celle de la Métropole. En l'espace d'une année, il me paraît difficile de créer ce genre de logiciel pour extraire toutes celles du délégataire pour les intégrer au sein de Bordeaux Métropole. A-t-on prévu tout cela ? La cadence n'est-elle pas trop forcée ? On prévoit un avenant à notre contrat actuel, mais une année me paraît quand même extrêmement court pour arriver à ce vrai pari qu'est la régie.

Enfin, vu que nous n'aurons plus les marges de notre fameux délégataire qui, comme je l'ai lu un peu partout, s'est « gavé » pendant 30 ans, on peut tout à fait estimer que le prix de l'eau va baisser puisque nous allons être en régie et si oui, de combien en pourcentage ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Effectivement, j'ai été très brève et toutes les questions que vous posez nécessitent beaucoup d'explications et d'argumentaires. Ce que j'aurai le plaisir à faire lorsque je présenterai le projet de la création de la régie et tout ce qui s'ensuit au prochain Conseil Métropole de décembre.

Là il s'agit, dans ce présent rapport, d'autoriser et de demander l'autorisation du Président de Bordeaux Métropole à saisir la Commission consultative à qui je pourrais donner un certain nombre de réponses. J'ai créé un groupe de travail au sein duquel certains membres de votre groupe sont présents et peuvent avoir réponse à ces premières questions.

Je ne veux pas me soustraire, j'aurais vraiment un grand plaisir à le faire maintenant. Il est 16 heures, est-ce l'objet, le moment, le lieu ? Je ne le crois pas. Simplement, j'aimerais malgré tout, vous rassurer sur une chose. Quand vous parlez du prix de l'eau, bien évidemment le passage en Régie supposera *a minima* le maintien du prix au début, mais avec un objectif qui sera la mise en place d'une tarification sociale et solidaire. C'est le groupe de travail, qui justement, va pouvoir y réfléchir.

Les motifs de la Régie, le prix du transfert des personnels, la cadence, tout cela fait partie d'un calendrier et d'un planning qui demanderaient une bonne quinzaine, vingtaine de minutes. J'ai prévu de le faire au prochain Conseil Métropole puisque ce dossier sera soumis au vote. Préalablement, je sais qu'il y aura une présentation à la Conférence des Maires, donc je crois que ce n'est pas forcément le lieu, je me tourne vers le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Je pense que la réponse est exacte. Je comprends aussi votre question à l'instant précis. D'abord, il y a le groupe de travail dont Sylvie CASSOU-SCHOTTE a parlé. Ensuite, cela va venir en débat et je pense d'ailleurs que ce sera l'un des sujets majeurs au prochain Conseil.

J'entends toutes vos questions, notamment « Pourquoi ? » et je voudrais tout de suite dire que ce n'est pas uniquement par idéologie ni par une posture idéologique, à tel point qu'il y a des villes qui ne sont pas de même sensibilité que la majorité d'ici, qui exploitent aujourd'hui en Régie. Nice exploite en Régie. Ils étaient en DSP.

On va surtout regarder la question de la quantité d'eau, de sa qualité et de son prix. Tout cela va faire l'objet d'un débat dans moins d'un mois.

Sur ce dossier, vote à l'unanimité ? Merci.

Unanimité

M. Patrick LABESSE : Affaire n°51 : « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'État et Bordeaux Métropole » de Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU

(n°51) Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

M. Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Excusez-moi Monsieur le Président, on avait l'intention au départ de dégroupier cette délibération, mais on a oublié de vous prévenir ce matin que l'on souhaitait la regrouper. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Donc unanimité ?

Unanimité

M. Patrick LABESSE : Affaire n°58 : « Communication du rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine sur la politique du logement de Bordeaux Métropole » de Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU

(n°58) Communication du rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle-Aquitaine sur la politique du logement de Bordeaux Métropole - Débat

M. Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, qui souhaite prendre la parole ? Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, un préambule tout d'abord pour commencer cette appréciation du rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Il consiste à

nous interroger les uns et les autres sur l'exercice auquel nous avons à nous livrer. Personne ne doute de l'intérêt d'une Chambre régionale des comptes et de l'intérêt de surveiller les dépenses qui sont faites par les pouvoirs publics de manière générale, et plus spécialement par les collectivités locales. C'est une évidence, la démocratie a besoin de contrôle, l'argent public a besoin de contrôle et de transparence et donc nous sommes heureux de l'existence de la CRC (Chambre régionale des comptes).

Pour autant, lorsque nous lisons un certain nombre de prises de position voire de préconisations ou d'interprétations, on est amenés à se poser une question sur la légitimité de l'exercice démocratique et notamment la légitimité de l'action politique. Quelle est notre action ? Quelle est celle de la CRC ? La CRC est-elle une sorte de professeur auquel nous devons rendre des comptes et qui doit nous indiquer la marche à suivre, ou doit-elle simplement vérifier que l'argent public est correctement employé, qu'il n'est pas perdu dans des tonneaux de Danaïdes et que nous sommes en cohérence avec ce que l'on peut attendre des élus locaux ? La cohérence que l'on peut attendre des élus locaux, ce n'est pas tant l'appréciation souveraine, autoritaire, parcellaire que peut en avoir telle ou telle personnalité éminente, mais ce qui est un atout fondamental en démocratie, la légitimité démocratique qui fonde notre capacité à initier des actions à conduire des politiques.

Je dois dire que, et j'y reviendrai brièvement, il y a un certain nombre d'appréciations dans ce rapport qui nous ont choqués, mes collègues et moi du groupe Métropole Commune(s), parce qu'elles outrepassaient très clairement le rôle qui est dévolu à la CRC pour aller vers des logiques d'appréciation, d'opportunité, éminemment politiques. Là je dis : « Non, stop, quand la CRC fait cela, elle n'est plus dans son rôle ».

Ce préambule étant posé, je voudrais revenir sur beaucoup d'éléments intéressants qui figurent néanmoins dans ce rapport et qui permettent de jeter un regard rétrospectif sur la politique qui a été conduite par la Métropole, ces dernières années.

Tout d'abord, la CRC rappelle une chose, qu'il faut que l'on se rappelle les uns et les autres, c'est l'attractivité globale de la Métropole. La croissance démographique qui est aussi liée à une attractivité économique. Toute base que l'on peut critiquer, parce qu'elle induit des inconvénients, mais qui reste une base positive et nous avons la chance de pouvoir nous y référer.

On parle du volontarisme indéniable qui a été celui de l'action en matière de logement par la Métropole, ces dernières années, mais là par exemple, la Chambre régionale des comptes se hasarde à un exercice que je trouve vraiment extrêmement audacieux, c'est l'appréciation sur la culture de la cogestion. Qu'est-ce que la CRC a à faire en portant une appréciation sur la culture de la cogestion ? Est-ce qu'elle est dans son rôle, mes chers collègues ? Non, évidemment, elle ne l'est pas. C'est de la politique. Alors que l'on ait des débats entre nous, entre ceux qui sont pour la cogestion et ceux qui sont contre, que la Chambre régionale des comptes en fasse état, je dis : « Non, stop, carton rouge à la Chambre régionale des comptes ».

Je voudrais aussi dire que sur le fond, lorsque l'on observe la cogestion, c'est très bien d'avoir des appréciations dogmatiques menées par des convictions profondes et quasi-religieuses, mais sur la politique de l'habitat, en quoi la cogestion a-t-elle nui ? Si on regarde les chiffres, jamais il n'y a eu autant de logements locatifs sociaux dans les 28 communes de la Métropole depuis que la cogestion s'exerce. Jamais, on a fait un PLH (Programme local de l'habitat) aussi proche des attentes. Notamment, je rappelle que - c'est dit d'ailleurs dans le rapport - le PLH de la Métropole, hier de la Communauté urbaine, prévoyait la création de 7 500 logements dont 3 000 logements sociaux par an, c'est ce que nous avons fait. Et il est dit, d'ailleurs la Chambre le relève, que c'est en parfaite cohérence avec les appréciations d'augmentation de la population qui sont celles de la Métropole. On voit bien en la matière que la cogestion n'a nui

ni à la construction de logements locatifs sociaux, ni à leur répartition de plus en plus homogène sur notre territoire, ni non plus à la cohérence de l'action de construction de logements avec les objectifs démographiques de la Métropole, ou à la réalité démographique de la Métropole.

On peut aussi observer que la Chambre régionale des comptes relève le caractère positif par exemple pour le logement abordable, de l'action qui a été conduite par La Fab, la Fabrique de Bordeaux Métropole au travers de l'opération qui s'appelle désormais « Habiter et s'épanouir », 50 000 logements accessibles par nature.

Elle relève également les efforts que nous avons faits en matière de politique de régulation, à bien des égards, notamment la politique foncière qui a connu des évolutions significatives avec l'adhésion à l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, des chartes, etc... Nous connaissons les uns et les autres tout ce qui a été fait, mais c'est une action importante soulignée par la Chambre régionale des comptes.

On pourrait y ajouter la création déjà faite d'un organisme foncier solidaire, qu'il s'agit maintenant de faire travailler plus avant, mais qui vise aussi à réguler.

Enfin sur les questions qui sont relatives au PLU, ce que recommande la Chambre régionale des comptes est encore en cours, puisque nous l'avons initié il y a maintenant un peu plus d'un an, une évaluation du PLU et des méthodes qui étaient celles du PLU 3 en 1 avec un certain nombre d'éléments à considérer. Ces éléments nous semblent aller dans le bon sens.

Des questions sont posées par rapport à la politique d'attribution et à la gestion globale du parc locatif, notamment celui du locatif social. Là encore, je trouve que la Chambre régionale des comptes s'aventure dans un débat compliqué parce qu'elle fait des recommandations pour aller vers plus d'unité, vers plus de centralité. Qu'est-ce que c'est que ce débat ? C'est l'éternel débat que l'on connaît au niveau de l'État sur la décentralisation ou la centralisation, que l'on connaît même entre des pays. Quel pays est le plus efficace ? Est-ce l'Allemagne qui décentralise beaucoup et fait confiance aux autorités locales ? Est-ce la France qui centralise beaucoup et défiant globalement vis-à-vis des pouvoirs locaux ?

En la matière, l'action que nous avons eue et qui nous est reprochée, est de dire : « Nous allons mener des politiques ambitieuses notamment de logement », mais en concertation étroite avec les villes, en négociation, en recherche de consensus, c'est une action pragmatique. On peut avoir des objectifs ambitieux au plan global et des méthodes éminemment pragmatiques, respectueuses du fait local, c'est ce que nous avons fait. Je trouve, là encore, un peu équivoque la recommandation faite par la Chambre régionale des comptes. Elle sort clairement de son périmètre, lorsque l'on constate les éléments objectifs de la répartition de l'habitat social sur la Métropole.

Des choses également intéressantes sont en revanche dites dans les préconisations. Elles sont dites par rapport à ce qui est très difficile à réformer, c'est le logement privé puisqu'il y a une multitude d'acteurs, des actions très compliquées à mettre en œuvre. On sait bien que toutes les politiques en rapport avec l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) notamment et les différents plans qui se sont succédé, sont très compliqués, très énergivores pour avancer.

En revanche, dans la réponse faite par la Métropole, j'ai déploré de n'avoir pas vu clairement d'actions sur le logement intermédiaire. Je l'ai déjà dit au nom du groupe, à plusieurs voix dernièrement, il faut que dans cette Métropole, nous fassions une action en faveur du logement intermédiaire encore plus ambitieuse que ce que nous faisons. Nous l'avons aussi prévu au travers de la révision simplifiée du PLU qui va concevoir de nouvelles modalités et obligations pour tous. Mais il faut que l'on développe ce logement intermédiaire parce que les gens qui

devraient y aller, aujourd'hui n'y vont pas parce qu'il n'y en a pas et encombrant inutilement le logement social. C'est vraiment l'intérêt général et il faut que nous le fassions.

Pour conclure, quand on lit la délibération proposée, sur les éléments de réponse que vous y fournissez, ces 150 ou 200 pages, comme l'occasion de faire un plaidoyer prud'homal pour les mesures que vous voulez mettre en œuvre. On a bien compris que vous êtes, quand je dis « vous », je parle de la majorité, globalement très satisfait des solutions qu'elle avance en matière notamment de régulation des loyers. La réponse de l'État, en matière de régulation des loyers, a quand même été un camouflet par rapport à un certain nombre de choses que nous avons entendues ici. Sur 8 villes candidates, 7 ont été retoquées et la seule retenue est Bordeaux centre et encore, on pourrait même estimer qu'il y a des éléments un peu tirés par les cheveux.

Cette notion de régulation des loyers, nous n'y croyons pas. Nous l'avons déjà dit, et je note que l'État aussi est extrêmement dubitatif et n'a autorisé l'expérimentation qu'à Bordeaux. Et puis sur d'autres demandes qui visent globalement l'organisation de la mixité ou de politiques de peuplement - je déteste cette appellation, nous l'avons souvent dit, nous sommes nombreux à la détester, elle évoque des temps et des méthodes vraiment horribles - mais à laquelle je sais qu'un certain nombre de vous y sont attachés. J'ai entendu plusieurs de nos collègues en parler les années précédentes mais nous ne sommes pas très favorables. Nous croyons à une vision pragmatique, partagée et vérifiée par des chiffres sur le terrain.

Je dirais d'ailleurs qu'en matière – et je sais que certains vont considérer que je finis sur une provocation, mais cela n'en est pas une, c'est un appel à la réflexion collective – de mixité sociale, quel a été, ces dernières années, l'élément le plus efficace dans nos politiques ? Cela a été la VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), cette horrible VEFA. Cet horrible instrument hyper libéral a fait que, dans toutes nos villes, dans tous nos quartiers, désormais le logement social est partout. On ne sait pas où il est et il n'est plus dans des ghettos, on ne le distingue pas du reste.

Je pense que cet exemple et cette petite provocation que vous me pardonnerez sont de nature à nous faire réfléchir sur ce qui doit faire avancer en matière de logement. Est-ce que ce sont des grandes déclarations centralisatrices ? Est-ce que ce sont de grandes administrations qui viennent vérifier, de manière tatillonne, partout ou bien est-ce une action pragmatique au service d'une ambition forte en matière d'équité par rapport à tous nos concitoyens ? Pour le groupe Métropole Commune(s), il n'y a pas de doute dans notre tête, c'est la deuxième solution qui prévaut, c'est le pragmatisme.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Fabien ROBERT**.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots à mon tour en complément. Ce rapport est extrêmement sérieux et complet. Cela a été souligné longuement. Je voudrais qu'il soit repris et que tous les candidats le lisent, parce qu'il vient sans doute faire miroir par rapport à un certain nombre de déclarations et de propos de campagne récents.

Dans ce rapport, la CRC ne dit jamais que l'on a trop construit ou qu'il aurait fallu moins construire, pas une seule fois. Au contraire, cela a été dit en soulignant le dynamisme de notre politique. Elle rappelle que nous avons été dans le bon sens.

Je voudrais que, lorsque demain, nous allons revoir, vous allez revoir, majorité, un certain nombre de politiques, l'on n'oublie pas ce rapport.

Par ailleurs, dans les points positifs soulignés, je voudrais noter deux en particulier qui sont des outils métropolitains et notamment bordelais. D'abord l'outil de régulation des locations saisonnières. On a eu des débats. Cela n'allait pas toujours assez vite, assez loin. Il est ici souligné comme étant un apport positif et efficace. Et puis le passeport « Premier logement » de la ville de Bordeaux que nous avons initié, fait partie aussi des atouts essentiels. Je ne reviens pas sur l'encadrement des loyers, évidemment, elle ne le recommande pas et Jacques MANGON a parfaitement rappelé que nous vous avons dit, il y a à peine un mois, que l'on arriverait à ce camouflet.

Ce sur quoi je voudrais insister, c'est que dans ce rapport, tout de même, mes chers collègues, la CRC est extrêmement sévère avec notre office public Aquitanis 3.4.4, je cite : « L'OPAH Aquitanis : bras armé de la politique de l'habitat de la Métropole ? ». Et tout est dans le point d'interrogation.

« On note trois éléments. D'abord des objectifs non atteints, un volume de constructions élevé, mais inférieur aux objectifs assignés ». « Pas d'apport décisif. En d'autres termes, le bailleur de la Métropole n'apporte pas une contribution décisive dans l'atteinte des résultats quantitatifs de l'EPCI », fin de citation. Enfin, pas de sanction face à cette défaillance. Nous sommes tous responsables politiques, il y a l'ordonnateur, la Métropole et puis l'opérateur où, là encore, la CRC souligne que nous n'avons pas réagi.

Aquitanis a des arguments, un certain nombre sont recevables mais beaucoup paraissent peu convaincants et en conclusion, la Chambre affirme que nous devons retrouver des relations, un dialogue et une efficacité nouvelle. Chacun sait, durant cette période qu'Aquitanis était dirigée par notre collègue, Monsieur BLANC qui est parti, c'est dommage d'ailleurs, aujourd'hui est Adjoint au Maire et Vice-président en charge des stratégies urbaines.

Évidemment, cela nous questionne. Vous vous en doutez, mes chers collègues, cela nous laisse un peu dubitatifs quant au résultat de ces futures stratégies urbaines. D'ailleurs, cela pose la question de la cohérence, puisque Jacques MANGON l'a évoqué, des VEFA par exemple, assez emblématiques. Il est souligné qu'Aquitanis a fait appel à la VEFA bien plus qu'un certain nombre d'autres bailleurs sociaux.

Le 9 octobre dernier, Monsieur BLANC déclarait : « C'est une industrie qui a mis en place une mécanique ahurissante grâce notamment à la défiscalisation qui est avec la VEFA ». Nous y voyons une sorte de paradoxe entre le Directeur qui prônait la densification et la construction et l'apôtre bordelais de la dé-densification et de la frugalité qui s'exprime aujourd'hui devant nous.

Au-delà de cette contradiction, cela pose une nouvelle fois la question qui est tout simplement d'importance « Comment allons-nous résoudre un certain nombre de paradoxes ? », « Comment construire plus ? », « Comment construire plus de logements sociaux tout en voulant désartificialiser ? » Construisons en hauteur, mais quand on construit en hauteur, on essaie au contraire de dé-densifier comme dans un certain nombre de nouveaux quartiers. Nous avons besoin et nous demandons à Bordeaux, un Conseil municipal sur cette question du logement, d'une vraie politique cohérente pour répondre à ces questions et à ces paradoxes. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Merci, Monsieur le Président, je voulais revenir sur cette politique du logement. D'abord pour compléter les prises de parole précédentes. Opposer cohérence et pragmatisme, je pense que c'est un peu rapide. Dans notre groupe, nous pensons que nous pouvons être pragmatiques et cohérents et que l'on peut avoir une vision aussi métropolitaine sur le logement. Je pense que ce rapport nous invite à aller plus loin. C'est dans ce sens-là que je prends la parole rapidement parce que, nous n'avons pas entendu de perspectives à part peut-être ce que vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur le Président, sur aller plus loin dans la mixité. On en parle évidemment, mais il va falloir quand même se retrousser les manches.

Et sur l'encadrement des loyers, il faut que l'on aille à cette cohérence au niveau de la Métropole et ce n'est pas forcément opposé à des dynamiques des communes. Si on travaille ensemble entre communes, c'est aussi pour arriver à avoir une vision globale et nous sommes reliés sur cette question-là.

Tout simplement vous dire pour finir qu'il faut franchir une nouvelle étape, il faut sortir de ce *statu quo* et proposer des chantiers concrets sur cette harmonisation au niveau de la Métropole. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Marie-Claude NOËL.

Mme Marie-Claude NOËL : Quelques remarques pour répondre à ce que viennent de dire les collègues sur la VEFA. Ce n'est pas parce qu'il y a des opérations VEFA que cela empêche une politique ambitieuse de logements sociaux portée par des opérateurs publics. Je ne vois pas en quoi il y a une antinomie entre les deux.

La Cour des comptes vient conforter, nous le remarquons, un certain nombre de points que notre groupe dénonçait depuis de nombreuses années. En premier lieu, le déséquilibre territorial en matière de logement social avec un engagement très inégal suivant les communes dans l'atteinte des objectifs fixés par le PLH. Il y a des communes ambitieuses qui dépassent même les objectifs annuels du PLH et d'autres qui prévoient très peu de logements sociaux avec pour certaines un pourcentage de logement social encore insuffisant au regard de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain).

Nous n'avons eu de cesse d'interpeller les communes pour qu'elles témoignent une plus grande solidarité territoriale au sein de notre agglomération. C'est peut-être une forme de remarque d'ailleurs à l'interpellation et à l'indignation forte de Monsieur MANGON concernant la gouvernance.

Nous avons demandé un bilan pluriannuel de la réalisation et de la programmation par commune et par typologie de logement social locatif qui n'a toujours pas été réalisé. Or la Cour des comptes nous alerte, à juste titre, sur de grandes disparités selon les communes. Par ailleurs, nous avons également indiqué notre préoccupation de constater une paupérisation grandissante des bénéficiaires de logements sociaux et des demandeurs qui amènerait à augmenter la part de logement de type PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), ce que conforte également la Chambre régionale.

Sur les aides à la pierre, la Cour des comptes indique que le rôle de la Métropole s'est renforcé, ces dernières années. Nous sommes maintenant considérés comme chef de file de la politique locale de l'habitat, excepté sur le parc privé qui manque d'ambition, encore un point d'alerte.

Nos propositions portent sur les points suivants.

Sur les aides à la pierre, il est noté une sous-consommation fluctuante des crédits délégués par l'État avec, sur certaines années comme 2016, plus de 40% non consommés. Il faudrait vraiment se pencher sur ces raisons de non-consommation qui semblent être liées à un retard de mise à disposition de ces crédits, mais aussi à des bailleurs ne fournissant pas les documents administratifs dans les temps.

Il y a d'autant plus une alerte que du fait d'une sous-consommation, les crédits risquent d'être revus à la baisse en fonction de leur consommation réelle.

Deuxième point, il faudrait insister sur la qualité du plan énergétique des logements construits aujourd'hui et sur les réhabilitations du parc existant qui généreront de futures économies pour les locataires et aussi des emplois non délocalisables.

Nous devons agir et veiller à ce que tout programme de construction de logement public ou privé respecte la nouvelle réglementation thermique qui entrera en vigueur d'ici l'été 2021 avec notamment l'avènement des BEPOS (Bâtiment à énergie positive).

Sur les publics précaires, face à des situations sociales difficiles et en forte augmentation au regard du contexte actuel, avec un impact économique et social qui risque de perdurer et parallèlement à un contexte immobilier restant tendu, il serait nécessaire de développer de manière équilibrée sur les territoires des logements temporaires. J'insiste sur ce point, car il reste encore concentré sur quelques communes.

Globalement, il s'agit de trouver de nouvelles modalités telles que la prise en compte d'un socle de solidarité dans les contrats de co-développement. Cela pourrait être intéressant de se pencher sur cette modalité via un bonus aux communes volontaristes pour avancer plus vite sur les projets.

Enfin, suivre de près l'évolution des besoins et du marché au regard de l'expérience Covid et veiller à une diversité dans la typologie des logements produits. Si nous avons besoin de logements familiaux, nous observons également un réel besoin de petits logements très sociaux pour répondre à des situations liées à des phénomènes de décohabitation ou de vieillissement par exemple, mais aussi pour des publics à faibles revenus.

Voilà les quelques éléments que je voulais proposer en commentaire de ce rapport. Je vous remercie.

M. Jean TOUZEAU : Juste quelques mots parce qu'ayant beaucoup travaillé sur ces politiques de logement dans la période antérieure, j'aurais beaucoup de choses à dire. Lorsque j'ai lu le rapport de la Chambre régionale des comptes, j'ai retrouvé finalement ce que nous avons porté, avec un regard et un appel à une mobilisation beaucoup plus forte. On a évoqué ici, dans cette instance, des réflexions sur les mobilités, sur un certain nombre de thèmes. Je pense qu'il sera extrêmement intéressant qu'il y ait des réflexions sur ce Programme local de l'habitat et que sur chacun des points, on puisse les uns et les autres, faire preuve de beaucoup d'humilité. Je le dis très sincèrement parce que la situation est très difficile. On a eu la possibilité de l'évoquer tout au long de la journée. Il y a des chiffres qui percutent : plus de 40 000 demandes de logement social à Métropole en instance, une croissance démographique de près de 20 000 habitants au niveau du Département de la Gironde, la question foncière, la question des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui viennent d'être soulignés. Et puis lorsque l'on regarde chacun des points, nous avons eu pas mal de débats au cours de ces dernières années sur chacun. On a pu aussi mesurer, je le dis avec beaucoup d'humilité, les limites de l'exercice. Aujourd'hui, l'image du logement social est à porter sans doute de façon plus valorisante, plus

forte. C'est l'un de nos problèmes. Le logement social, cela a été souligné, c'est le logement pour 75% des familles correspondant aujourd'hui aux ressources. C'est le premier élément.

Et après se multiplient ainsi toute une série d'éléments sur la densité, sur la hauteur, sur le foncier, sur comment on prend en compte les organismes HLM, etc... qui sont équilibrés par des loyers. Toute une série d'éléments qui, me semble-t-il, nécessitent qu'il puisse y avoir ici une réflexion d'ensemble et sur chacun des points, nous puissions, approfondir et prendre en compte les éléments qui sont mis avant par la Chambre régionale des comptes. C'est vrai que lorsque l'on parle de la mixité pour certains quartiers, on sait bien que cela porte sur l'habitat, qu'elle soit sociale ou qu'elle soit fonctionnelle. La mixité, c'est aussi le tramway, ce sont les espaces publics, mais la mixité, c'est le logement. Et on voit les limites de l'exercice, un collègue Maire a débattu tout à l'heure des préoccupations qui sont réelles et qui nécessitent un travail de fond.

Je voulais répondre à quelques points sur, d'abord le parc public, le parc privé. Sur le parc privé, les crédits au cours de ces dernières années n'ont pas manqué, au titre par exemple de la Commission locale d'amélioration d'habitat que j'ai eu l'honneur de présider. Le parc privé cela signifie mobilisation du propriétaire privé qui a la volonté ou non de s'engager. C'est l'un des éléments de la frilosité pour s'engager sur un certain nombre d'espaces.

Deuxième élément important aussi, il faudra dans les réflexions qui vont être mises en place que l'on regarde de très près au niveau des Maires et de la Métropole, les évolutions en termes de fiscalité. Lorsque notre collègue Jacques MANGON porte le logement intermédiaire, j'ai pu observer qu'en perspective, la question de compensation sur ce logement est à regarder de très près, sur les bases fiscales notamment. C'est un élément nouveau puisque je rappelle qu'il y a suppression de la taxe d'habitation et qu'à partir du 1^{er} janvier, on est sur des modalités de fiscalité complètement différentes. À regarder de près aussi sur l'impact d'un certain nombre de politiques sur les territoires.

Oui la VEFA a permis la mixité. On a toujours pris en compte ici la volonté de ne pas multiplier les VEFA. Des grandes métropoles comme Lyon étaient beaucoup plus ambitieuses sur ces programmes et parce que parfois, les opérateurs publics mettent beaucoup plus de temps, c'est vrai, c'est indiscutable, dans les réalisations. Mais des réalisations rapides peuvent nuire aussi à la qualité des réalisations portées.

J'appelle vraiment à une réflexion de fond parce que l'on voit bien qu'il y a des enjeux très forts, sur les politiques de mixité - ne parlons pas de peuplement – derrière ces attributions de logement. On sait bien qu'au cours de cette période passée et c'est mis en avant, on a bien pris en compte un certain nombre de positionnements. Je partageais également cet esprit pragmatique avec les limites de l'exercice. Mais on voit qu'il y a là un grand chantier. Si l'on veut que ce socle de solidarité qui est porté à l'échelle de la Métropole ne conduise pas à ne pas prendre en compte et à ne pas corriger un certain nombre de déséquilibres qui – c'est pour également tempérer mon regard sur ce point-là – sont liés aussi à l'histoire. Lorsque l'on parle des Hauts-de-Garonne, on parle de la ZUP (Zone à urbaniser en priorité) de Bordeaux qui a été réalisée là. Je voudrais quand même le mettre en avant, au cours de ces dernières années, progressivement un certain nombre de déséquilibres ont permis des progressions dans le bon sens, pas suffisamment certes. Je rends hommage aux collègues qui y ont travaillé avec moi parce que ce sont des dossiers passionnants, et sur lesquels il y a une énorme attente. On est dans la dimension humaine. Lorsque l'on évoque la mixité, on est sur les fondamentaux de la République. On a parlé tout à l'heure de ghetto, on sait bien l'inquiétude que l'on peut avoir sur le devenir d'un certain nombre de territoires, malgré tous les efforts que nous faisons. N'est-ce pas, mes chers collègues ? Ce sont des enjeux capitaux pour nous tous. Je pense que c'est grâce à la mobilisation collective que l'on pourra, dans l'avenir, faire beaucoup mieux. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Quelques mots très rapides, je vous le promets, en réponse à Messieurs MANGON et ROBERT. Vous avez dit un certain nombre de choses qui méritent incontestablement une réaction.

D'abord, Monsieur MANGON, Rapport de la Cour des comptes, on ne fait pas des morceaux choisis en disant : « Ça me plaît parce que cela va dans le sens de mes opinions, mais ça, ça ne va pas dans le sens de mes opinions, donc cela ne me plaît pas ». C'est un tout, un rapport de la Cour des comptes, c'est comme un jugement. Je comprends très bien que lorsque la Cour des comptes nous dit très clairement que notre politique du logement a pu être bridée par la culture de la cogestion, que cela ne vous plaise pas. Il faut que vous vous habituiez un peu à l'entendre, y compris d'un organisme aussi sérieux que la Cour des comptes qui vous dit officiellement ce que certains vous disent déjà depuis quelques années. Pas de morceaux choisis s'il vous plaît, prenez-le avec le sérieux que cela mérite.

Sur la construction des logements sociaux en VEFA, vous savez aussi bien que moi pourquoi les organismes sociaux, quand on leur pose la question de pourquoi ils ont recours au VEFA, tout simplement à cause du prix du foncier. Parce que nous, établissement public, avons été incapables de maîtriser le coût du foncier, on est rentré trop tardivement dans l'établissement public foncier alors qu'il y a des années que c'était proposé. On sait qu'il faut d'abord maîtriser le foncier si on veut avoir du logement social à un prix abordable. C'est notre échec. La VEFA est l'échec d'une politique foncière de la Communauté urbaine à l'époque, qui a été incapable d'assurer cette maîtrise.

Et enfin, je vais terminer par Monsieur ROBERT. Vous m'avez étonné, on ne met pas en cause des fonctionnaires dans cette assemblée, ni même des directeurs d'établissement. Vous avez mis personnellement en cause Bernard BLANC. C'est inadmissible, permettez-moi de vous le dire avec des mots très mesurés. Ce n'est pas parce que Monsieur BLANC a ultérieurement décidé de faire de la politique que vous devez mettre en cause la façon dont il s'est comporté comme Directeur d'Aquitanis. Si vous êtes insatisfait de la politique d'Aquitanis, il fallait d'abord le dire avant, mais dites-le haut et fort et attaquez le Président. On n'attaque pas un Directeur comme cela publiquement dans une assemblée. Je trouve que cela manque totalement du recul que l'on est en droit d'attendre de la part de certains élus. Autorisez-moi à assurer la défense de Bernard BLANC que j'ai trouvé totalement injustement mis en cause dans cette assemblée.

Je pense que c'est une première, Monsieur ROBERT, mais j'apprécierai personnellement que vous puissiez retirer les attaques personnelles que vous avez proférées contre Bernard BLANC.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ROBERT.

Fabien ROBERT : Monsieur le Président, très brièvement, il n'y a aucune attaque personnelle. Monsieur HURMIC, vous parlez de défense, excusez-nous, mais précisément ce n'est pas un jugement et on n'est pas dans un tribunal. C'est un rapport de la Cour des comptes qui nous donne des informations extrêmement intéressantes. Je trouve que le débat, depuis ce matin, est de très bonne tenue et j'en remercie d'ailleurs le Président de l'assemblée. Il y a un rapport assez sévère à l'égard d'Aquitanis. On doit quand même le souligner, l'avoir à l'esprit. Il y a des contradictions, que vous le vouliez ou non. On nous a demandé d'être présents jusqu'au bout de la séance, je l'aurais dit de la même manière si Monsieur BLANC avait été là. Je lui ai dit par ailleurs en privé, ce n'est pas une attaque personnelle, c'est une réalité non pas dans un

jugement, mais dans un rapport que l'on est en droit démocratiquement de commenter, d'approuver ou de ne pas approuver. Il me semble que la parole est libre. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : J'appelle quand même à un principe dans cette assemblée, c'est de ne pas s'en prendre nominativement à des personnes. On peut très bien dire que le rapport de la Chambre régionale des comptes est sévère avec Aquitanis, on peut l'entendre, mais fixer un agent, un salarié d'Aquitanis, il vaut mieux l'éviter quand même, je pense que cela est préférable. Il n'y a pas de vote.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Monsieur le Président, si vous me le permettez, je crois que ce rapport nous interpelle tous les uns et les autres. Nous sommes en responsabilité et la politique d'habitat intéresse au premier chef nos concitoyens qui pour la plupart ont contribué à ce que nous soyons ici, cet après-midi dans cet hémicycle, pour faire des arbitrages politiques.

Ce rapport nous ramène à la politique d'habitat et surtout doit nous rendre les uns et les autres suffisamment humbles pour l'appréhender dans sa dimension dans ce qu'il a de positif. Le rapport est plutôt positif à l'écart de la politique de l'habitat de Bordeaux Métropole. Mais il pointe aussi presque en même temps des pistes d'amélioration, donc des recommandations. Je crois qu'il est de notre responsabilité de les regarder, de les analyser et de voir de quelle manière on peut y répondre. Parce qu'en y répondant, on répond pour partie au moins au besoin exprimé par notre population métropolitaine qui croît d'année en année, d'environ 12 000 personnes supplémentaires par an et avec un déficit, je le rappelle, de 40 000 logements sociaux sur le même territoire.

Nécessairement, cela implique de notre part de nous pencher sur la politique habitat et d'essayer de trouver des pistes d'amélioration.

Vous avez parlé de l'expérimentation sur les loyers et vous considérez que c'est un échec. C'est une façon de regarder les choses. L'histoire du verre à moitié vide ou à moitié plein. Jusqu'à peu, Bordeaux n'était pas éligible. Depuis peu, Bordeaux est éligible comme nombre de grandes capitales régionales. Nous observerons sans dogmatisme les résultats de cette politique.

Parallèlement, nous pouvons mettre en place dans le cadre de l'amélioration, car c'est aussi ce qui est pointé aujourd'hui, il y a un tel déficit au niveau de l'offre que tout se loue. Certains de nos concitoyens sont logés dans des conditions que nous n'accepterions pas, mais qui ne disent rien parce que c'est tout ce qu'ils ont trouvé.

Il nous faut aussi essayer, contrairement à ce qui a peut-être été fait jusqu'à présent où on a laissé plus ou moins, je le dis avec prudence, le marché comme étant l'opérateur de la régulation. Nous souhaitons aussi essayer une piste complémentaire qui sera le permis de louer, le permis de diviser. N'ayons pas de dogmatisme en la matière, essayons, expertisons, développons si nécessaire et soyons créatifs. Mais surtout, regardons cela avec modestie, car c'est ce qu'attendent de notre part nos concitoyens qui sont en demande de logement sociaux parce qu'il y a un déficit important. Il faudrait aussi que nous assistions, comme la loi nous le préconise, à un rééquilibrage de logements sociaux sur l'ensemble du territoire de la Métropole de telle sorte que chacun puisse prendre sa part à faire sur cet effort.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de ces précisions. J'ajouterai juste un mot sur l'encadrement des loyers. Soit on connaît un peu les règles soit on ne les connaît pas. Si on ne les connaît pas, c'est normal que vous parliez de camouflet.

Si on connaît les règles, la procédure nous dit qu'une métropole doit déposer des candidatures avant lundi dernier et qu'après, le Ministère examine si les candidatures sont conformes à quatre critères. C'est là où les choses sont assez complexes.

Avant même d'envoyer la lettre à **Madame Emmanuelle WARGON** qui est la Ministre compétente, j'ai discuté avec elle, après on a regardé ensemble les différents critères. Il nous est apparu que seule Bordeaux correspondait à ces quatre critères. On aurait pu en ajouter d'autres, mais on prenait un risque. Si on disait que c'était Bordeaux, Bègles, Mérignac et d'autres, il suffisait qu'une seule commune ne soit pas éligible pour que tout tombe.

Le choix qui a été fait, c'est soit on assurait l'encadrement des loyers à Bordeaux où à l'évidence, il y a un vrai besoin, soit on prenait les risques de faire tomber Bordeaux. On n'a pas voulu prendre le risque. Cela s'est fait au cours d'une discussion constructive avec **Madame Emmanuelle WARGON**. Comme vient de le dire **Jean-Jacques PUYOBRAU**, cela ne veut pas dire que les autres communes ne sont pas concernées.

Si je prends le cas de Mérignac, vous savez pourquoi Mérignac n'a pas été retenue ? Cela va étonner **Monsieur MILLET**. Parce qu'au regard des critères, on considère qu'à Mérignac, on peut davantage construire. Retenez-le, on pourrait davantage construire. Et si on construit davantage, on va peser sur le prix des loyers donc avec ce raisonnement, Mérignac ne peut être retenue. Voilà c'est tout simple.

C'était un débat, donc il n'y a pas de vote.

Débat effectué

Mme Véronique FERREIRA : Affaire n°62 : « Projet de protocole-cadre pour la gouvernance et le financement des études ferroviaires du projet de RER métropolitain » de **Madame MELLIER**.

Mme MELLIER

(n°62) Réseau Express Régional (RER) métropolitain - Projet de protocole-cadre pour la gouvernance et le financement des études ferroviaires du projet de RER métropolitain - Décision - Autorisation

Mme Claude MELLIER présente le dossier.

M. Christophe DUPRAT : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, à l'heure qu'il est, on ne va pas alourdir les débats, simplement dire que ce dossier - excusez-moi, en fin de journée, on est vendredi – est sur les rails. C'est très bien, le 14 décembre, la première vraie réalisation du RER (Réseau express régional) métropolitain, c'est-à-dire la ligne diamétrale Libourne-Arcachon. On sait tout l'intérêt qu'il y a de ne plus changer de train dans le centre de la gare Saint-Jean. C'est un volet relativement important. Il ne faut pas oublier toutes les gares. J'entends ce que dit **Madame MELLIER**, mais le financement est beaucoup porté par Bordeaux Métropole. Rappelons-nous, le tramway, nous l'avons porté tout seul avec l'État. La rocade, nous l'avons portée avec l'État, la Région n'avait rien donné.

À un moment donné, on ne peut pas toujours payer pour tout le monde, d'où l'intérêt de ma proposition ce matin du syndicat pour aller chercher des nouveaux financeurs, parce que tout cela va coûter très cher. Mais en tout état de cause, je pense que ce RER métropolitain – ou le nom qu'il portera -, sera indispensable pour aller chercher les gens un peu plus loin que les limites de notre agglomération. Cela sera un des facteurs pour désengorger toutes ces voitures qui rentrent et qui pourraient s'arrêter dans des parcs relais aux divers endroits que l'on a imaginés.

J'espère que les choses avanceront le plus vite possible parce que c'est vrai que certains calendriers que l'on nous donne peuvent faire peur. Il y a des gares, notamment sur la Rive droite, qui devraient ouvrir assez rapidement, avoir des vraies correspondances qui pourraient se mettre en place. En tout cas, je suis très heureux que le 14 décembre, après le Car express, nous ayons une vraie ligne diamétrale et c'est une très bonne chose. On est beaucoup à y avoir participé et il y a encore du travail.

M. le Président Alain ANZIANI : Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Egalement pour me féliciter. C'est vrai que s'il est sur les rails, il est sur certains points quand même toujours un peu omnibus.

C'est une première étape, mais je pense qu'il faudra que l'on mette tout notre poids sur un certain nombre de points, et je voudrais dire à Claude MELLIER que par rapport à son inquiétude sur la dégradation de certaines gares, on peut aussi mettre dans la convention des garde-fous. On peut très bien demander à ce qu'il n'y ait pas d'abandon de desserte. Pourquoi pas ? Cela peut donner lieu à des engagements qui peuvent être pris. Si l'objectif du RER métropolitain est, un, de diamétraliser, mais aussi de s'arrêter à toutes les gares de la Métropole et que l'on a un cadencement à 30 minutes au moins aux heures de pointe, si on a cet objectif-là, il est évident que si le TER qui part de Mont-de-Marsan à 7 heures s'arrête à quelques gares sur son trajet, il va avoir un peu de retard. Il y aura nécessairement un peu de dégradations. Au lieu de mettre 1 heure 30, il mettra 1 heure 37 ou 1 heure 38, il perdra quelques minutes. Il y aura peut-être une dégradation dans le temps mis, mais il y aura plus de services. Si je viens par exemple de Mont-de-Marsan et que je m'arrête à l'Alouette - alors qu'actuellement je ne peux m'y arrêter - évidemment je vais avoir un service supplémentaire. Si je descends à Alouette, j'aurais par exemple le BHNS qui sera en connexion et pourra m'emmener directement sur la zone aéroportuaire.

C'est cela l'enjeu du TER. Bien sûr, on ne peut desservir plus de gares et avoir le même temps si on part de Mont-de-Marsan ou de Périgueux. En revanche, il faut que cela soit un service supplémentaire. C'est vraiment cela qui est important et il faut être vigilant là-dessus pour nous et pour les autres.

Le dernier point, en accord avec Christophe DUPRAT, il faut que ce TER ou ce service express girondin ou métropolitain – parce que la SNCF a essayé de trouver un certain nombre de termes - soit porté. Il faut que nous le portions sur un projet dédié, sinon cela risque de tomber un peu dans les limbes.

M. le Président Alain ANZIANI : Emmanuel SALLABERRY.

Emmanuel SALLABERRY : Il faut dire quand les choses ne vont pas bien. Il faut aussi savoir reconnaître quand cela va mieux. Je voulais juste vous remercier, Monsieur le Président, nous

aurons sûrement dans quelques jours une visite sur le site de la Médoquine avec le Président de la Région. On a un record à faire tomber, 70 ans de fermeture, je doute que le calendrier de 2023 soit maintenu eu égard notamment avec les échéances électorales pour la Région, mais je voulais juste vous remercier. Je pense qu'autant dans cette assemblée, on se dira quand cela ne va pas, mais quand cela va, il faut savoir aussi le souligner.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, j'y suis sensible. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Est-ce que Madame MELLIER souhaite faire un complément ?

Mme Claude MELLIER : On travaille sur ce projet avec le souci d'avancer ensemble. C'est mis sur les rails, mais depuis longtemps déjà. L'important pour nous est que cette amélioration que l'on va vivre, dès la fin de l'année, ne soit pas faite au détriment de gares à la périphérie. Il faut qu'il y ait une opposition entre ce que l'on améliore, nous, c'est-à-dire les arrêts, la fréquence et que par ailleurs les petites gares qui se trouvent à proximité de Langon ou autres sentent qu'il y a une dégradation du service rendu. Je pense qu'il est nécessaire de continuer à discuter notamment avec la Région pour éviter cette situation.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote à l'unanimité.

Unanimité

Mme Véronique FERREIRA : Affaire n°64 : « Rapport annuel de l'exercice de SBA pour le stade Matmut pour l'année 2019 » de Madame BLOCH.

Mme BLOCH

(n°64) Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) - Information

Mme Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, y-a-t-il des questions ? Non.

Communication effectuée

Mme Véronique FERREIRA : Affaire n°69, « Sommet Afrique France 2020 » de Madame PAPIN.

Mme PAPIN

(n°69) Sommet Afrique France 2020 - Attribution de subventions aux associations - Décision - Autorisation

Mme Céline PAPIN présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM.

M. Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM : Monsieur le Président, d'abord deux observations.

Première observation, cela s'adresse tout d'abord à Monsieur HURMIC dans son intervention de tout à l'heure. J'ai vu un empressement presque volcanique de Monsieur le Maire de Bordeaux à se porter pour la défense de notre collègue Monsieur BLANC. Cela m'a fait un peu sourire, mais vraiment un sourire noir parce que, lors du dernier Conseil, je n'ai pas du tout ni vu ni entendu Monsieur le Maire de Bordeaux faire cette observation pour ce qui constituait une attaque personnelle sur laquelle je reviendrai. Mais je voudrais d'ailleurs au passage saluer la réaction que fût celle de Monsieur le Président, de notre Président qui s'était associé à la réprobation de Patrick BOBET face à ces propos sur lesquels je reviendrai un peu plus tard, dans un autre cadre, si aucune suite que ce soit en termes d'excuses ou en termes de retrait de propos n'est formulée par la personne qui les avait prononcés. Ce sera un autre sujet et je donnerai la suite qui conviendra en fonction de l'attitude de cette collègue.

Deuxième observation qui s'adresse un petit peu aussi au Président sur la forme simplement. Je regrette « un tout petit peu » que ce soit au détour d'une délibération sur l'attribution des subventions à une catégorie simplement d'acteurs, des associations, que nous sommes appelés finalement à échanger sur le fond du dossier autour duquel s'articule ce soutien aux associations, alors même qu'à l'évidence, la question du sommet Afrique France est un fait majeur d'actualité. Le portage d'un point de vue introductif n'a pas été fait au niveau où nous l'avions dans le passé et récemment porté, à savoir au niveau du Président de la Métropole et au niveau du Maire de Bordeaux. C'est juste une observation de forme par rapport à un sujet qui me semble très important.

Cela dit, Monsieur le Président, mes chers collègues, Patrick BOBET au nom de notre groupe indiquera tout à l'heure le sens de notre vote. Je ne doute pas qu'il sera, par rapport à cette subvention ou aux associations, favorable et que nous serons tous unanimes à apporter à cette délibération notre soutien au moins à cette catégorie d'acteurs associatifs qui n'est qu'une catégorie parmi bien d'autres. Tous ces acteurs qui s'étaient mobilisés pour contribuer à l'accueil du sommet Afrique France à Bordeaux.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais faire une observation grave. Je pense que, dans les responsabilités politiques qui sont les nôtres, il faudrait que, de temps en temps, nous puissions faire preuve d'un peu d'humilité, d'un peu de hauteur. Quand on a fait une erreur dans le cadre de l'exercice de nos responsabilités, sans doute une faute pour dire vrai sur l'appréciation d'un tel dossier, sur la manière dont il a été peut-être conduit, piloté, il faut avoir l'humilité de dire « que je me suis trompé, peut-être que j'aurais pu faire autrement ». Il ne faut pas s'enfermer en se disant de toute façon : « J'ai bien fait, etc... »

En l'occurrence, ce dossier du sommet Afrique France qui a embarqué, au-delà des questions associatives ou du portage par une seule délégation, plusieurs acteurs et qui, de manière transversale, concerne plusieurs de nos Vice-présidences, aurait pu être porté d'une manière totalement différente. C'est la raison pour laquelle, je voudrais vraiment m'adresser avec une certaine gravité au Maire de Bordeaux. Mon cher Pierre HURMIC, je dois très respectueusement, mais fortement, puisque vous êtes le Maire de Bordeaux, mais également Vice-président dans notre établissement, dire que vous n'avez pas bien géré ce dossier. Il faudrait que vous assumiez vos responsabilités au lieu de vouloir vous défaire.

Les faits sont incontestables dans la chronique même de ce dossier. Tout d'abord, je rappelle qu'il s'agit d'un dossier qui avait fait, ici même, l'objet d'une quasi-unanimité. Je rappelle que le groupe Communauté d'Avenir évidemment s'y associait, que le groupe du Parti socialiste présidé par notre Président actuel l'avait soutenu et il y avait même dans le Groupe Europe

Écologie les Verts, quelques-uns de nos collègues, Gérard CHAUSSET et peut-être d'autres, de manière informelle, qui considéraient que c'était un bon dossier.

Ensuite, ce que nous devons aussi tous savoir, c'est qu'après les alternances de juin dernier et notamment l'arrivée de Pierre HURMIC à la tête de la Mairie de Bordeaux, la volonté de l'État et de la Présidence de la République, a toujours été de faire en sorte que ce sommet, reporté et reformaté, se déroule à Bordeaux. Ce sont des faits. Et c'est parce que l'État et la Présidence de la République souhaitaient que ce sommet ait lieu à Bordeaux qu'un certain nombre de démarches ont été engagées entre les mois de juillet et septembre. Celui qui s'exprime a porté ces premières démarches et, puisque ce sont des faits incontestables, après le Conseil de Bordeaux Métropole du mois de juillet, j'ai rencontré notre collègue en charge des relations internationales. Je me suis même autorisé à dévoiler à partir de notre déjeuner, les nouvelles orientations de ce sommet. Ces nouvelles orientations ont été portées à la connaissance du Maire de Bordeaux, du Président de la Région de Nouvelle Aquitaine et à vous Monsieur le Président, par une note écrite du 9 septembre dans laquelle étaient données : un sommet sans chefs d'État, la date évidemment, un sommet à vocation culturelle, économique, universitaire... le renouvellement, qui est très cher au Maire de Bordeaux, de la relation entre l'Afrique et la France, un continuum africain avec les diasporas, etc....

Ce nouveau format, ces nouvelles orientations inscrites dans les propositions formulées par l'État, je vous les ai adressées, Monsieur le Président, d'ailleurs vous m'aviez dit vous-mêmes que vous étiez tout à fait favorable à cette nouvelle version comme vous l'étiez pour l'ancienne.

C'est la raison pour laquelle le 22 septembre, lorsqu'ont eu lieu les deux audiences, la première avec Monsieur ROUSSET, le Président de la Région de Nouvelle-Aquitaine, l'accord s'est fait tout de suite. Lorsque nous avons eu rendez-vous dans son bureau, Monsieur HURMIC, Maire de Bordeaux demande un délai de réflexion de 15 jours.

À partir de ce moment-là, j'ai fait mon travail, en tant qu'ancien co-Président du sommet Afrique France, j'ai transmis le ballon à Monsieur le Maire de Bordeaux et à son cabinet. C'est la raison pour laquelle je voudrais très sérieusement dire qu'à un moment donné, il faut assumer ses responsabilités. Nous avons appris, par son communiqué de presse et par les journaux, que le Maire de Bordeaux avait fixé ses conditions à l'Élysée, et quelles conditions ? Est-ce que le Maire de Bordeaux s'est posé la question de savoir ce que représentait ce sommet Afrique France pour l'ensemble des acteurs, pour nos territoires, pour tout ceux qui s'étaient engagés au-delà des collectivités locales, les entreprises, les professionnels ? Lorsque Monsieur le Maire de Bordeaux fixe ses conditions, s'est-il préoccupé des moyens et des dépenses qui avaient été engagés par tous ces professionnels de l'hôtellerie, de l'événementiel, de la restauration ? Et qui, aujourd'hui, doivent pour certains d'entre eux opérer des remboursements à un certain nombre de clients et pour lesquels surtout lorsque l'on parle de la post-Covid, mon cher Stéphane, on parle des mesures de relance, le sommet pour ces gens était une occasion aussi de relance.

Lorsque Monsieur le Maire de Bordeaux fixe ses conditions a-t-il mesuré l'importance des engagements universitaires ? L'Université de Bordeaux avait formulé un certain nombre de projets, etc... Je considère que ce dossier n'a pas été bien géré. Il faut prendre ses responsabilités. C'est la raison pour laquelle au fond, à la lumière de tout ce que je viens de dire, je pense pour ma part qu'il y a eu plus qu'une maladresse. L'Afrique aujourd'hui, les Africains, les diasporas, le continent africain n'attendent pas du Maire de Bordeaux qu'il leur apprenne comment engager leur avenir. C'est vraiment une attitude, à mon avis, assez condescendante, assez humiliante, de considérer que l'Afrique, les Africains attendent que le Maire de Bordeaux leur dise la marche à suivre.

Je me pose la question, et je vais plus loin, Monsieur le Président parce que c'est quand même important, de savoir ce que ferait le Maire de Bordeaux si on lui proposait un sommet international européen avec la présence des Chefs d'État de Pologne et de Hongrie ou un sommet américain avec Donald TRUMP, aurait-il eu une gestion aussi légère du dossier ? Je parle de la gestion légère de ce dossier. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire à ce stade.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais vous remercier de l'intervention que vous avez eue tout à l'heure concernant les attaques *ad hominem* dans cette assemblée. J'aurais vraiment aimé que vous ayez la même attitude aussi indignée, il y a un mois, pour les mêmes raisons. Vous avez laissé passer cela, c'est dommage, mais je vous remercie de l'avoir rattrapé cet après-midi parce que c'est inacceptable dans tous les domaines, pour qui que ce soit et quelle que soit la raison. J'aurais vraiment aimé que vous soyez plus indigné que cela.

Je vais vous redire ce que je vous ai dit, il y a quelques jours. Je suis très en colère sur ce dossier, vous l'avez compris, parce que comment peut-on laisser passer une telle opportunité, une telle occasion d'accueillir un événement aussi porteur de sens ici à Bordeaux ? Porteur de sens qu'est le sommet Afrique France, porteur d'échanges humains, ethniques, culturels, économiques, universitaires.

Un enthousiasme était né, vous le savez, il y a un an, autour de ce projet qui associait la Métropole, la ville de Bordeaux, les chambres consulaires, les universités, mais aussi les chefs d'entreprise, les associations. Cet enthousiasme qui portait très haut « Bordeaux à l'unisson », c'était le terme et c'était un joli terme.

Trois conférences de presse ont eu lieu en début d'année de plus en plus suivies, de plus en plus prometteuses qui se sont tenu l'une à la Métropole, l'autre à la Mairie de Bordeaux et la troisième à la CCI (Chambre de commerce et d'industrie). Vraiment quelle déception d'avoir construit tout cela pour rien ! Quel gâchis d'énergie mobilisée, d'argent dépensé en vain à l'arrivée, tournant le dos à cette attractivité du territoire que nous défendons toutes et tous. Je ne comprends vraiment pas ce qui a pu motiver une telle décision, j'aimerais comprendre, mais cela me paraît complètement impossible.

Je m'associe bien sûr aux propos développés à l'instant par Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM. Il l'a dit avec son cœur, avec ce qu'il a de plus profond. Moi, je veux le dire aussi comme Président de ce groupe, que c'est un véritable gâchis et je ne comprends toujours pas. Je suis très en colère, Monsieur le Maire de Bordeaux, car vous avez bien compris que c'est à vous que cela s'adressait bien évidemment. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Je vais vous répondre Monsieur BOBET. Je comprends que vous ne compreniez pas ce qui s'est passé. Je pense que mon rôle est aujourd'hui de vous l'expliquer avec beaucoup de précisions.

J'ai été contacté, au début du mois de septembre, par la représentante de la Présidence de la République s'occupant du sommet France Afrique. Elle est venue m'expliquer que l'ancien sommet Afrique-France de Chefs d'Etat qui devait se dérouler à Bordeaux ne s'était pas déroulé pour les conditions sanitaires que l'on connaît, mais que l'Élysée était prêt à discuter avec moi, Maire de Bordeaux, d'une nouvelle reformulation d'un sommet international Afrique France à Bordeaux. Nous avons entamé des discussions, je vous promets, très sereines. Elle est venue spontanément me voir, j'ai lu dans la presse que c'était Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM qui me l'avait présentée, etc..., je tiens à contredire cela, à l'Élysée, ils n'ont pas besoin de chaperon.

M. Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM : Non, mais c'est moi qui l'ai amenée dans votre bureau...

M. Pierre HURMIC : Elle est venue dans mon bureau discuter de l'organisation de ce sommet.

Immédiatement, nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre de choses. J'ai indiqué, de suite, que je ne souhaitais pas naturellement, comme elle semble-t-il, un sommet de Chefs d'État. Je ne souhaitais pas non plus, voir à l'occasion de ce sommet la reproduction bordelaise des vieux réseaux Afrique France que l'on appelle habituellement France Afrique que l'on connaît bien ici comme ailleurs, que ce sommet soit l'occasion de reproduire ces échanges très traditionnels et totalement, à mon sens, désuets.

J'ai souhaité que l'Université bordelaise, par l'intermédiaire de Sciences Po, soit associée à l'organisation de cette rencontre Afrique France à Bordeaux. L'idée lui a plu. J'ai immédiatement pris contact avec Sciences Po. Nous nous sommes mis d'accord pour l'organisation d'un Conseil scientifique destiné à organiser ce sommet en nous mettant également d'accord, toujours avec la représentante de la Présidence de la République, sur le fait que ce sommet devait porter sur les problèmes de transition écologique, de nouveaux modèles de développement - c'est pour cela que je parle des vieux réseaux France Afrique - nouveaux modèles de développement. On avait même envisagé de faire venir Esther DUFLO à Bordeaux ce qui, moi, personnellement m'aurait beaucoup séduit, et également l'ouverture à la société civile et non pas aux politiques.

Nos discussions ont été assez nourries, avancées. On s'est rencontré, on a échangé des mails jusqu'au moment où, semble-t-il, l'accord pouvait intervenir. J'ai même eu le souci - et vous ne le savez pas, Monsieur BOBET, je tiens à porter à votre connaissance un certain nombre d'éléments précis - voyant que nos discussions avançaient, j'ai eu à mon sens la bonne idée d'envoyer une lettre officielle à la Présidence de la République pour ne pas qu'après, on puisse me reprocher de faire traîner les choses comme cela a été indiqué par un précédent intervenant. J'ai écrit, je vous donne exactement mes propos contenus dans un courrier du 9 octobre au Président de la République, je cite : « *Convaincu de l'opportunité que cela représente pour notre ville, je vous confirme que la Mairie de Bordeaux est prête à accueillir cet événement et à s'y engager pleinement en mobilisant ses ressources pour notamment définir conjointement les contenus et mettre à disposition des lieux. Nous avons ainsi pu convenir avec Sciences Po de la mise en place d'un Conseil scientifique dédié permettant d'assurer le sérieux de la démarche* ». Nous étions engagés sur ces bases-là jusqu'au moment – et c'est là que je vais peut-être vous apprendre des éléments que vous ignorez ou certains qui ont dû vous être cachés – comme vient de le dire notre collègue, « voulaient faire son travail ». Personne ne lui a demandé de faire son travail. Il était co-Président de l'ancien sommet de Chefs d'État, il n'a été mandaté par personne, en tout cas certainement pas par la Métropole ou par le Maire de Bordeaux pour intervenir dans les débats directs que j'avais avec la Présidence de la République. Il a fait exactement l'inverse. Il s'est introduit dans le débat après m'avoir dit :

« Oui, ce serait bien que je sois ton représentant ». J'ai dit : « Il n'en est pas question ». Il y a une nouvelle majorité municipale à Bordeaux. Il y a une nouvelle vision de la coopération Afrique France qui est à l'opposé de celle qu'incarne notre collègue, selon moi, je peux me tromper. Je voulais avoir la pleine mainmise sur l'organisation de cette rencontre sans avoir d'intermédiaire entre l'Élysée et moi.

Il n'a cessé de vouloir jouer ce rôle – son travail comme il l'a dit lui-même, l'expression est assez bien vue – dans une relation qui était binaire entre l'Élysée et moi.

À telle enseigne qu'il a fini par totalement perturber les relations, j'emploierais même le mot « polluer » les relations. Quand j'avais la représentante de l'Élysée, elle me disait : « Mais Monsieur Pierre de Gaëtan nous téléphone tous les jours ». Il a mis, excusez-moi, une pagaille terrible dans ce dossier. Il était manifestement en désaccord total avec la nouvelle orientation que nous, majorité municipale bordelaise, voulions donner à ce sommet. Il a joué un rôle que personne ne lui a demandé de jouer. Il a créé des interférences qui ont fait que... et j'espère que vous me croyez, Monsieur BOBET, en tout cas tous mes propos pourront être confirmés par toute l'équipe qui a travaillé avec moi, et le courrier dont je viens de faire état est naturellement à votre disposition... jusqu'au moment où, au niveau de l'Élysée, ils se sont dit : « Bordeaux, c'est très compliqué. Nous, on ne veut pas mener plus loin les réflexions sachant qu'il y a deux tendances à Bordeaux et que l'on n'a pas l'impression d'être vraiment bien accueilli compte tenu du contentieux, du conflit, qui existe à ce jour à Bordeaux ». Elle m'a dit très aimablement et on s'est quitté en très bons termes : « On va chercher une ville dans laquelle il n'y a pas ce type de contentieux ».

Voilà exactement ce qui s'est passé et je le déplore autant que vous, si ce n'est plus que vous. Je pense que la ville de Bordeaux est ouverte sur la coopération Afrique France. Il y a une tradition notamment universitaire, c'est pour cela que j'ai commencé par l'Université. Avant de m'intéresser aux réseaux, je me suis intéressé à l'Université. Je pense qu'il faut poursuivre cette tradition.

Pour ne pas totalement vous désespérer, Monsieur BOBET, je peux vous dire que nous ne nous sommes pas quittés en mauvais termes avec la représentante Afrique de l'Élysée puisque nous avons envisagé, éventuellement, un autre événement dans les prochains mois avec un accent particulier dans le domaine universitaire et dans la transition écologique. On a même évoqué, de nouveau, avec la Présidence de la République la venue d'Esther DUFLO à Bordeaux pour un autre sommet sous d'autres formes sans parasitage, en direct avec l'Élysée. Je vous promets que je ferai tout pour que cette rencontre internationale puisse avoir lieu à Bordeaux. Ce ne sera pas l'ancienne manifestation puisqu'elle aura lieu à Montpellier, mais ce sera une autre. Et je suis prêt à continuer puisque nous avons noué des liens très sûrs avec l'Université, nous allons continuer à travailler avec elle en vue de cette rencontre internationale à Bordeaux.

Voilà, excusez-moi si j'ai été un peu long, j'ai été un peu moins long que le précédent intervenant, mais je voulais vous donner, Monsieur BOBET, en toute bonne foi, tous les éléments de ce dossier. Il ne faut pas que l'on me fasse porter un chapeau qui, manifestement, n'est pas du tout dimensionné et en tout cas ne correspond pas du tout à la façon dont cette affaire s'est déroulée. Je persiste à dire que si ce dossier a « capoté », ce n'est certainement pas la faute du Maire de Bordeaux. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Je suis abasourdi, Monsieur le Président, par l'intervention de Pierre HURMIC. Il aurait pu nous expliquer un certain nombre d'éléments dont nous n'avions pas connaissance, mais il est toujours dans la même logique qui est la sienne, depuis maintenant quelques semaines. Ce n'est jamais sa faute. Quand on parle d'assumer la charge publique, des responsabilités, je ne sais plus quel intervenant le précisait tout à l'heure, il faut parfois savoir aussi dire : « Oui pour telle ou telle raison, je n'ai pas poussé le dossier ». « Pour telle ou telle raison, j'ai peut-être commis une erreur ». Après avoir été une erreur, ce dossier devient une faute politique. L'erreur, je ne ferai pas l'historique des décisions jamais assumées par votre part et votre majorité, que vous avez pu commettre. Ce sont les demi-finales du Top 14 où on apprend – mais je ne vous demande pas de préciser aujourd'hui les conditions – par des tiers qu'en fait, vous n'avez défendu le dossier pour que ces matchs puissent se jouer ici. C'est l'étape du Tour de France qui aurait pu être accueillie sur notre territoire...

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur FLORIAN, c'est vrai que ce n'est pas le débat, mais le débat est engagé, ne le transformez pas. C'est drôle parce qu'Alain JUPPÉ disait toujours aux minoritaires bordelais : « Ce n'est pas le Conseil municipal de Bordeaux » et moi, je suis obligé de répéter la même phrase.

M. Nicolas FLORIAN : Oui, mais là c'est un dossier métropolitain, le stade MATMUT pour les demi-finales du Top 14. Je vous passe toutes les anecdotes bordelaises où ce n'est jamais la faute du Maire de Bordeaux. C'est toujours stigmatiser les autres et plus précisément en l'occurrence Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM qui a parasité le dossier. C'est en contradiction totale avec le message que vous essayez de délivrer en disant : « C'est vous le patron », prouvez-le ! À votre niveau, il n'aurait pas été choquant que vous ayez en direct non pas une représentante du Président de la République, mais le Président de la République ou quelqu'un de son cabinet ou un Ministre de plein exercice. Je suis étonné par cette justification et sur le fond, je suis encore plus étonné. Vous nous expliquez avoir fait une contre-proposition. Très bien, vous êtes légitime pour le faire, mais entendons-nous bien, le projet initial n'est pas simplement un Comité scientifique qui réfléchit à l'avenir des relations entre l'Afrique et la France. Vous parlez de transition écologique, c'était au cœur du projet, le développement durable.

Les coopérations, l'aide décentralisée, vous l'occultez un peu vite. Dites-nous, comme vous l'aviez fait à un autre temps dans une position qui n'était pas la même que celle que vous occupez aujourd'hui, que vous considériez que ce n'était pas un bon sommet. Je me souviens que vous aviez soutenu l'idée même d'un contre-sommet porté par certains acteurs associatifs. Ne venez pas nous expliquer que c'est la faute d'un ancien Adjoint au Maire qui s'implique pour sa ville. Au demeurant, on n'est pas dans une principauté maintenant à Bordeaux. Vous n'êtes pas le roi tout puissant, surtout pour après expliquer que vous avez été défaillant et que c'est la faute des autres. Mais non, vous savez les mots ont un sens Mesdames, Messieurs, et ce côté de s'émouvoir des quelques anicroches que l'on peut vous adresser pour ensuite, vous, faire des attaques *ad hominem*, ce n'est pas normal. Résultat, on prive notre écosystème, nos acteurs locaux d'un sommet qui aurait été l'attractivité et la relance économique de notre agglomération, c'est dommage !

M. le Président Alain ANZIANI : Il est 17 heures passées, peut-être qu'il faut faire preuve parfois de raison et choisir ses lieux de combat. Je ne souhaite pas que la Métropole devienne un lieu de combat entre la Municipalité de Bordeaux et les minoritaires. Aucun Président qui m'a précédé n'a souhaité cela. Je reprends exactement la même citation que mes prédécesseurs, elle était sage.

M. le Président Alain ANZIANI : La parole est à Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Monsieur le Président, je serai beaucoup plus court dans ma réponse que ne l'ont été aussi bien Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM que Nicolas FLORIAN, je voudrais simplement dire ceci : « Monsieur le Maire de Bordeaux, j'ai entendu vos explications, cela ne change rien au problème, le résultat est là, c'est tout ». Point final. Chacun en pensera ce qu'il veut, je n'irai pas plus loin. On peut s'arrêter là si vous le voulez bien. Nous pouvons passer au vote. Je demande à mes amis d'arrêter de prendre la parole. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT Alain ANZIANI : Olivier ESCOTS, mais là aussi on est à la Métropole, on n'est pas en Conseil municipal de Bordeaux.

M. Olivier ESCOTS : Je n'avais pas prévu d'intervenir. J'aurais pu citer Christophe DUPRAT citant lui-même Max GUICHARD.

M. Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM : Président, c'est un sujet métropolitain, ce n'est pas un sujet de la Mairie de Bordeaux, c'est un sujet métropolitain.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM, je vous remercie de ne pas intervenir quand ce n'est pas votre tour. Je pense que le Président, aussi, avait indiqué qu'il y avait une prise de parole par personne sur chacun des sujets.

Sur le fond, notre groupe avait manifesté son opposition à ce sommet il y a quelques mois. Il est aujourd'hui délocalisé à Montpellier, mais ce dépaysement change quoi sur le fond ? On ne change pas le fond du sujet avec des subtilités sémantiques en parlant de sommet Afrique/France au lieu de France/Afrique. Le changement de lieu, ce dépaysement, ne va pas changer grand-chose non plus au rapport de domination néocoloniale. En matière économique par exemple, les grands groupes français font toujours de l'Afrique leur terrain de jeu, le dépaysement ne changera rien à cela. Ce changement de lieu ne change rien au rapport inéquitable toujours en vigueur. Nous allons nous féliciter que Bordeaux ne cautionne pas ces rapports d'un autre temps, il faut désormais travailler à une vision collective, solidaire et internationaliste. Le Maire de Bordeaux a évoqué quelques pistes sur lesquelles il faut sans doute travailler. J'en resterai là. Il y aura des sujets bordelais que nous aurons à régler dans d'autres instances.

M. le Président Alain ANZIANI : Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM, vous aurez mille occasions d'en reparler, vous pouvez même vous retrouver tout à l'heure.

M. Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM : C'est un sujet métropolitain, je considère que les réponses que Monsieur HURMIC vient de donner, il y a un instant, sont vraiment fausses, puisque je rappelle, je vous ai donné la chronicité, vous le savez très bien Monsieur le Président...

M. le Président Alain ANZIANI : On ne va pas reprendre les débats, la question c'est « Est-ce que oui ou non, vous êtes d'accord pour accorder des subventions aux associations ? » Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. On accorde ces subventions et je vous en remercie.

Unanimité

Mme Véronique FERREIRA : Affaire n°77 : « Adoption d'un règlement de protection des arbres et d'un barème d'indemnisation visant à améliorer la préservation du patrimoine arboricole de Bordeaux Métropole » de Monsieur PAPADATO.

M. PAPADATO

(n°77) Adoption d'un règlement de protection des arbres et d'un barème d'indemnisation visant à améliorer la préservation du patrimoine arboricole de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

M. Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur PAPADATO. Qui veut intervenir ? Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, Monsieur PAPADATO, nous allons adopter ce règlement qui va dans le bon sens. Comme l'a dit un de mes collègues tout à l'heure : « Quand les choses vont bien, il faut le dire », tout en soulignant quand même qu'il est copié-collé de celui que nous avons fait adopter il y a quelques mois à la ville de Bordeaux avec la précédente municipalité. Nous sommes d'accord, tant mieux. On se félicite que vous ayez repris ce règlement et que l'on puisse parfois vous inspirer surtout dans ce domaine-là, nous qui pensions ne rien comprendre ou presque à cette question.

Comme quoi parfois, nous pouvons avoir quelques idées intéressantes, je le dis avec humour et sans aucune agressivité.

À l'époque d'ailleurs, il y avait eu un accueil un peu froid, on nous avait dit que l'on aurait pu aller plus loin même si vous l'aviez aussi voté.

Nous le votons, nous partageons l'objectif, je ne vais pas allonger les débats, mais nous reparlerons, j'en suis sûr, de ce million d'arbres, Monsieur le Président, et des objectifs commune par commune. En tout cas, nous adopterons ce règlement et je le répète, nous l'avons avant vous édicté. Merci beaucoup.

Mme Anne FAHMY : Je vous remercie, Monsieur le Président. L'heure est tardive, mais c'est un sujet qui m'a un peu interpellée et beaucoup intéressée. Si vous le voulez bien, je ne dépasserai pas les deux-trois minutes, mais je voudrais quand même partager mes réflexions.

J'avais demandé en Commission, un retour d'expérience parce que je l'avais vu mentionné, sans savoir que c'était celui de la ville de Bordeaux. J'en suis désolée, on ne m'en a pas parlé avant. C'est très difficile d'avoir de l'information là-dessus sur internet. Cela veut dire quand même qu'il n'y a pas une bonne communication sur ce règlement de protection des arbres, notamment celui de la ville de Bordeaux. J'espère pour l'avenir que cela ne sera pas le cas pour celui de la Métropole.

J'ai pris connaissance de ce projet. Cette délibération présente, s'il en était besoin, les qualités intrinsèques des arbres. Je vais vous faire grâce, je ne reviendrai pas sur la santé, le climat, de tout cela.

Ce projet n'est pas vraiment un règlement. Ce sont des recommandations techniques pour une pédagogie préventive. Là-dessus justement, je m'interroge. Quelle est sa force contraignante ? Comment fonctionne ce dispositif ? Quelles vont être les mesures de contrôle ? Pourquoi les intégrer de façon progressive comme il est écrit dans la délibération et pas dans le règlement ? Comment tout cela va-t-il être mis en œuvre ? Comment les communes vont-elles se concerter ? Comment les communes vont-elles être incitées à l'appliquer ? Tout cela m'interpelle.

Ce qui m'interpelle également, c'est que cette semaine a été le lancement de votre projet de planter un million d'arbres. Je voudrais quand même dire que le groupe Renouveau Bordeaux Métropole soutient vraiment cette politique de végétalisation et d'arborisation dans la Métropole. Mais pourquoi ne pas avoir saisi à l'occasion de ce règlement des arbres, pour développer, annoncer, initier une politique plus ambitieuse sur la protection des arbres par une modification du PLU, non pas de son entièreté parce que je sais que c'est trop long, mais au moins une version simplifiée pour les arbres classés isolés, les espaces boisés ?

Je voudrais attirer aussi l'attention sur les espaces privés puisque le domaine arboré de la Métropole, c'est 75% du domaine privé. Je pense que l'on peut aller beaucoup loin pour avoir plusieurs classifications des arbres, faire une politique d'incitation auprès des particuliers.

Je vais m'arrêter là, mais j'espère que l'on aura l'occasion d'échanger à nouveau parce que je pense que c'est un peu une occasion manquée ce règlement de protection des arbres et que l'on aurait pu peut-être aller plus loin aujourd'hui. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POIGNONEC.

M. Michel POIGNONEC : Monsieur le Président puisque vous me donnez l'occasion, je vais faire miens les propos de Fabien ROBERT, en nous réjouissant de la mise en place de ce dispositif.

À travers ce dossier, comme ma collègue, je voudrais aborder un point qui nous a un peu troublé, ces derniers jours. Cela ne va pas vous surprendre. Notre établissement public s'est engagé dans la démarche de végétalisation de nos espaces publics avec le projet de plantation d'un million d'arbres sur le territoire métropolitain. Nous avons sollicité, certaines communes, vos services il y a quelques semaines, pour savoir quelles étaient les modalités de mise en œuvre de ce dispositif. Il nous a été répondu qu'il était bien trop tôt pour pouvoir y travailler, en débattre, parce qu'il n'y avait pas de règlement d'intervention d'acté et que, de toute façon, cette action figurerait dans les futurs contrats de co-développement (CODEV) signés entre la Métropole et les collectivités. Les futurs contrats de CODEV sont toujours en gestation, donc pas encore signés.

Quelle fut notre surprise, il y a quelques jours, quand dans un article de notre quotidien régional, nous avons découvert l'organisation d'une manifestation lançant officiellement, comme par hasard à Mérignac, l'opération « Un million d'arbres ».

Je veux bien comprendre que charité bien ordonnée commence par soi-même, mais cela mérite quelques éclaircissements de votre part. Soit cette action figure bien et doit bien figurer dans les futurs contrats de CODEV. Et alors pourquoi la ville de Mérignac aurait-elle un statut un peu

particulier ? Puisqu'elle serait la seule aujourd'hui à avoir signé son contrat de CODEV. Ou alors cette manifestation a, une fois de plus, été comme d'autres, lancée dans l'entre-soi. Ou alors, sur un ton un petit peu amusé à l'heure à laquelle nous sommes, vous êtes tellement sensibles lors de cette crise sanitaire à protéger la santé de vos élus d'opposition en n'invitant que vos seuls élus majoritaires. Vous conviendrez que la façon dont a été organisée cette manifestation officielle manque d'élégance et de respect vis-à-vis des élus qui ne sont pas de votre majorité. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Très rapidement, pour répondre par rapport à ce règlement de protection des arbres, effectivement c'est pratiquement un copier-coller de ce qui a été fait sur la ville de Bordeaux. Cela fait à peine 5 mois que je suis élu, vous vous doutez bien que c'est d'abord un travail des services et lorsqu'ils me l'ont proposé, j'ai eu quelques réticences à lire et à découvrir ce règlement.

Ils ont réussi après à me décider dans la mesure où le but de ce règlement est de protéger les arbres notamment dans les opérations immobilières lors des travaux, c'était uniquement ce fait-là.

Vous vouliez me taquiner, je vais aussi vous taquiner, Monsieur ROBERT. J'ai eu des retenues parce que la première chose que je leur ai dite est : « La ville de Bordeaux avait adopté un règlement sur les arbres, cela n'a pas empêché les 17 marronniers de la Place de Gambetta d'être coupés ». J'ai donc appliqué ce calcul donné dans le document et fait une estimation d'un marronnier : c'est à peu près entre 16 000 et 32 000 euros. En imaginant qu'il y en avait 7 de malades, cela veut dire que l'on a perdu entre 162 000 et 320 000 euros par cette opération immobilière programmée par la ville de Bordeaux.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous êtes dissipés en fin de soirée et vous la terminez comme vous l'avez débutée, c'est-à-dire toujours par le problème de la communication, ce qui est étrange.

D'abord, vous avez bien noté que d'un côté, quelqu'un a parlé avec beaucoup de sincérité, tout à l'heure en disant : « Vous ne communiquez pas assez ». De l'autre côté, avec plus d'esprit politique en disant : « Vous communiquez trop ». À un moment donné, il faut trouver le juste million, mais de quoi s'agit-il ?

D'abord, il y a une idée. Dites que vous êtes favorables déjà à un million d'arbres. « On est favorables, on y va, on marche avec vous ». C'est la première chose à dire.

Ensuite après, pourquoi à Mérignac ? Parce que l'on n'a pas attendu... Mon annonce d'un million d'arbres, c'est quelque chose que j'ai en tête depuis des années. On a travaillé avec notamment le Pôle territorial ouest et aussi avec la Centrale. On réfléchissait à planter des arbres avant même les élections. On avait identifié, le long de l'Avenue François Mitterrand, un hectare sur un kilomètre qui permettait de planter 29 000 arbres ou arbustes. En réalité, on a planté des tout petits arbustes pour l'essentiel et quelques arbres de plus grande hauteur. Ce projet était déjà dans les « tuyaux » ou dans les « cartons ». C'est pour cela que c'est ressorti aussi vite.

Je vous ferais remarquer d'une chose, la Sainte-Catherine n'a lieu qu'une fois par an. On plante donc les arbres à cette date à cause du dicton que vous connaissez. On a identifié plusieurs séquences dans l'année, une en hiver, maintenant à la Sainte Catherine et une autre au printemps. Si on ne fait rien, vous allez nous dire : « Mais qu'est-ce que vous faites ? Franchement, vous êtes là depuis je ne sais pas combien de mois et il ne se passe rien ». Là, vous n'avez pas cet argument, vous en trouvez un autre, mais cela fait partie du jeu politique.

En tout cas, on a quelques séquences pendant ce mandat. On sait que l'on a deux séquences à peu près par an, moi je ne voulais pas en rater une seule, ni celle de la Sainte Catherine puisque l'on avait déjà le terrain disponible. On avait déjà réfléchi à la technique, à tout ce que nous allions en faire. Je vous fais remarquer d'ailleurs que les agents, même de Bordeaux Métropole, et je voudrais les remercier, ont participé parce que c'est un projet qu'il les a motivés, c'était très bien.

Pourquoi, n'y avait-il pas les élus d'opposition ? Parce qu'il y avait les Vice-présidents concernés de la Métropole, également les élus de Mérignac. Vous êtes toujours les bienvenus aux opérations de la Métropole. Cela me permettra de vous y associer.

D'ailleurs, n'hésitez pas à m'inviter non plus chez vous quand vous allez planter des arbres. Je serai tout à fait disponible pour venir en planter également chez vous.

Je trouve qu'il y avait beaucoup d'intérêts dans ce que vous avez dit, Madame FAHMY. Un million d'arbres, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que c'est une politique qui va infuser, traverser toutes les politiques de la Métropole, comme d'ailleurs d'une façon générale toutes nos politiques en faveur de la transition écologique. Cela va être sur l'ensemble des lignes budgétaires de la Métropole. Et par exemple sur le CODEV, il y aura c'est vrai des prélèvements pour les communes qui souhaiteront, ce qui nous permettra de financer ces opérations. On est d'accord sur le fond.

Il y aura des modifications du PLU dans les deux ans qui viennent, c'est là la difficulté. Elles concerneront la végétalisation et donc les plantations.

Je vais aussi associer toutes les entreprises. Je souhaite que le monde industriel et économique participent. Ils m'ont dit, qu'ils étaient tout à fait d'accord pour que l'on ait des bâtiments industriels, tertiaires qui puissent également être végétalisés.

Et enfin, et là bravo parce que c'est aussi une idée tout à fait intéressante, c'est d'associer nos habitants. On a pris des contacts avec différentes associations en la matière pour que l'on puisse travailler avec elles. On pourrait également par exemple remettre des plans aux habitants et leur dire : « Plantez chez vous » et pas uniquement sur le domaine public. On est en train de définir tout cela, mais moi je voulais qu'il y ait un geste très significatif. Il a été fait non seulement à Mérignac, mais également à Bordeaux, avec une mini-forêt urbaine en plein Bordeaux, ce n'est vraiment qu'un début. On a saisi l'occasion de la semaine de la Sainte Catherine. Ne vous inquiétez pas, il y aura des Sainte-Catherine tous les ans et on fera d'autres opérations. En tout cas, c'est un très beau projet et je vous remercie.

D'ailleurs je souhaite que toutes les communes s'y associent. Je remercie toutes les communes d'être parties prenantes de cette opération qui modifiera profondément les paysages, donnera des îlots de fraîcheur et créera de la biodiversité. C'est une opération qui a beaucoup d'intérêt pour nos habitants. Merci.

Oui Monsieur DUPRAT. Vous plantez des arbres depuis longtemps.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, oui je plante depuis longtemps. J'en ai planté 16 000 un peu avant vous, je suis désolé, je ne vous ai pas invité. C'était pour prévenir maintenant Monsieur PAPADATO que dans 50 ans, on les coupera. Je préfère vous le dire à l'avance, les 16 000 que j'ai plantés, on les coupera dans 50 ans, pour les exploiter puisque nous sommes dans une « forêt de production ». C'est aussi une action économique de planter des arbres, on peut en faire des choses derrière.

Moi je suis favorable à 100% à la plantation des arbres, pour une raison très simple : quand vous quittez Bordeaux en voiture et que vous allez vers Saint-Aubin, vous avez 4 degrés d'écart de température. Cela veut bien dire que là où il y a des îlots de fraîcheur, de l'air, de la terre, etc..., il fait bien meilleur vivre. Venez quand vous voulez, je vous ferai visiter avec plaisir les 500 ha de forêt communale que nous plantons.

M. le Président Alain ANZIANI : Voilà une belle vitrine pour ce que nous voulons faire pendant tout ce mandat avec beaucoup plus d'intensité et de généralisation. Tout le monde vote la délibération ? Oui, je vous en remercie.

Unanimité

Mme Véronique FERREIRA : Et la dernière affaire de la soirée, Affaire n°79 : la Convention avec la Chambre d'agriculture de Monsieur PAPADATO.

M. PAPADATO

(n°79) Chambre d'agriculture de la Gironde - Convention cadre triennale de partenariat 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et la Chambre d'agriculture de la Gironde - Décision - Convention - Autorisation

M. Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SUBRENAT.

M. Kevin SUBRENAT : Merci, Monsieur le Président, je voudrais juste que l'on éclaire un peu les rôles de chacun, à savoir qui fait quoi avec notre fameuse Chambre d'agriculture ? On avait déjà un peu discuté à une autre époque avec Madame DE FRANÇOIS. Là, je vois que, progressivement, cela s'accroît. La Métropole porte sa propre politique agricole. Nous achetons de plus en plus de fonciers que nous mettons à disposition des agriculteurs. Nous les accompagnons administrativement, socialement quand ils ont des difficultés. On les amène même voir la Région pour qu'ils puissent débloquent leurs aides de l'Europe.

Aujourd'hui, j'ai une réelle interrogation sur qui fait quoi entre la Métropole et la Chambre d'agriculture ? Nous nous substituons de plus en plus à ce qu'elle devrait faire. Malheureusement les agriculteurs n'ont presque plus que la Métropole vers qui se tourner. C'est très bien que nous les accompagnions. Ce qui me dérange c'est que nous faisons son travail alors que l'on conventionne aujourd'hui à hauteur de 20 000 euros. Si Monsieur PAPADATO avait des réponses, je serais preneur.

M. Patrick PAPADATO : Très vite, si vous me permettez Monsieur le Président. La Chambre d'agriculture est comme la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Je me souviens, lors du premier Conseil métropolitain, vous m'aviez interpellé sur la SAFER.

Nous sommes à peu près dans la même dimension avec la Chambre d'agriculture dans la mesure où c'est un acteur institutionnel. Je ne vois pas comment on peut s'en passer.

Pour vous rassurer, depuis quelques années, la subvention que la Métropole lui verse, baisse. Il a été convenu que l'on prenne rendez-vous avec la Chambre d'agriculture parce que, effectivement, vous avez raison, il y a des interrogations sur son soutien vis-à-vis de nos producteurs. On s'aperçoit qu'heureusement, il y a des associations que l'on soutient qui œuvrent pour le développement de l'agriculture et visiblement qui rendent plus de services parfois que la Chambre d'agriculture. Le rendez-vous est prévu en janvier pour établir justement une évaluation de ce qui a été fait et voir comment, dans les années qui arrivent, on peut renforcer cette coopération et le soutien de la Chambre d'agriculture en faveur de Bordeaux Métropole.

M. Kevin SUBRENAT : Si vous avez besoin d'aide, je suis prêt à vous accompagner parce qu'il y a UN réel besoin de soutien auprès de nos agriculteurs. Merci.

M. LE PRÉSIDENT ALAIN ANZIANI : Est-ce qu'il y a unanimité sur cette délibération ?

M. Kevin SUBRENAT : Abstention ;

M. le Président Alain ANZIANI : On note l'abstention de Monsieur SUBRENAT.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur SUBRENAT

Merci à vous. On a eu de beaux débats et on aura les mêmes sans doute le 18 décembre. Réservez votre grande journée du 18 décembre.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18HEURES 10.

La Secrétaire de séance

V. FERREIRA